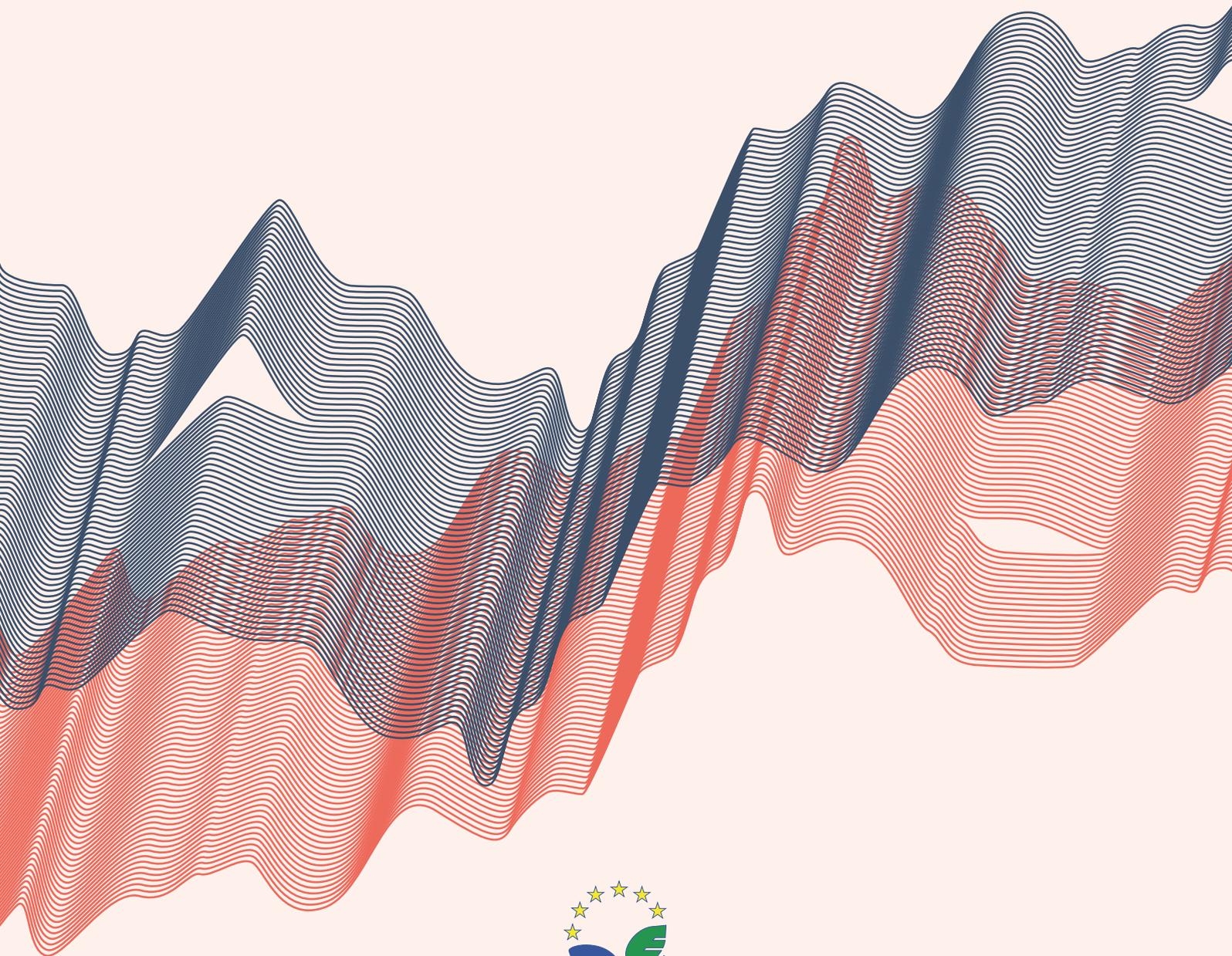


EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION.

Déclaration environnementale 2017

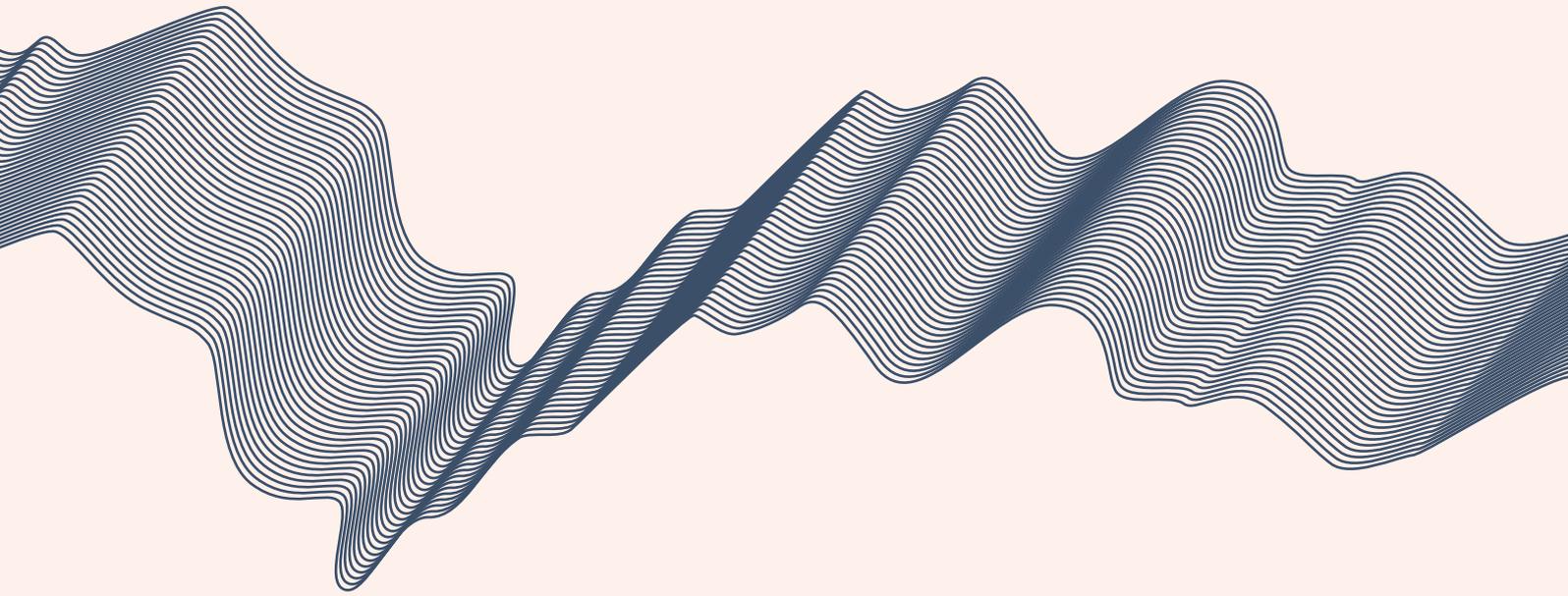
Données 2016 - Version complète.



EMAS

Management
environnemental
vérifié

REG.NO. BE-RW-22



1. L'AIDE : NOTRE MÉTIER : C'EST L'EAU	7	<i>9.11.2. La désinfection</i>	<i>29</i>
1.1. Historique	7	10. LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	31
1.1.1. Création de l'AIDE : le démergement	7	10.1. Amélioration de la fiabilité des installations	31
1.1.2. Les travaux de démergement	7	10.2. Réduction de la consommation en matières premières des stations	34
1.1.3. Développement de l'AIDE	7	10.3. Réduction des consommations énergétiques directes et indirectes des stations	34
1.1.4. Les Services aux communes	8	10.4. Recherche de filières d'évacuation des déchets plus respectueuses de l'environnement.	35
2. L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE-CONTRAT DE SERVICE	9	10.5. Mise en conformité légale.	35
3. LES PARTENARIATS	10	10.6. Objectif second semestre 2016 – année 2017	36
4. L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS	11	11. LES RÉSULTATS	41
5. L'ENREGISTREMENT EMAS	12	11.1. Les indicateurs	41
6. LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	14	11.1.1. L'indicateur de base	41
7. LA COMMUNICATION ET LA FORMATION	15	11.1.2. Efficacité énergétique : évolution globale	44
8. LE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	17	11.1.3. Autres indicateurs	44
8.1. L'analyse environnementale	17	11.2. Les exigences, performances et résultats	47
8.2. Le contexte	17	11.2.1. Les analyses légales	47
8.2.1. L'A.I.D.E et son contexte	17	11.3. Les rendements épuratoires globaux	57
8.2.1. Les parties intéressées	18	11.4. Les plaintes environnementales	58
8.3. La politique environnementale	18	11.5. Les boues	59
8.4. Les objectifs et programme environnementaux	18	11.5.1. La quantité de boues	59
8.5. La réglementation et autres exigences	19	11.5.2. La répartition dans les filières	60
8.6. Les audits internes	19	11.6. La consommation en eau de distribution	61
8.7. La Revue de Direction	19	11.7. Les déchets	61
9. LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	21	11.7.1. Les refus de dégrillage	61
9.1. Les ouvrages d'entrée et le prétraitement	21	11.7.2. Les sables	62
9.1.1. La réception des eaux usées	21	11.8. Les Produits de Curage des Réseaux	63
9.1.2. Le relevage	22	11.8.1. Le centre de traitement de Liège-Dupeye	63
9.1.3. Le prétraitement	22	11.8.2. Les centres DE REGROUPEMENT DES PCR	64
9.2. Le traitement biologique	23	11.8.3. Les sables lavés	64
9.2.1. Les types de traitement	24	11.9. Les Huiles Graisses et Flottants	65
9.2.2. La clarification des eaux	24	11.9.1. Les graisses	65
9.2.3. Les débit-mètres	24	11.9.2. Les écumes	66
9.3. Le bassin d'emmagasiner	25	11.9.3. Les eaux industrielles	66
9.4. Le traitement des boues	25	11.10. La consommation des réactifs	67
9.4.1. Les traitements.	26	11.11. Les rejets de CO2.	68
9.4.2. Le chaulage des boues.	26	11.12. Les gadoues de fosses septiques	69
9.5. Le traitement des gadoues de fosses septiques	26	11.13. La biodiversité	71
9.6. Les eaux industrielles	27	12. QUELQUES CHIFFRES	73
9.7. Le site	27	13. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	74
9.7.1. L'atelier et le magasin	27	14. GLOSSAIRE	77
9.7.2. Le laboratoire	27	15. DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION	78
9.7.3. Les locaux administratifs	27	16. ADRESSE ET PERSONNES DE CONTACT	80
9.8. Le traitement des odeurs	28		
9.9. Le traitement des Huiles Graisses Flottants	28		
9.10. Le traitement des Produits de Curage des Réseaux	28		
9.11. Les traitements tertiaires et autres	29		
9.11.1. L'azote et le phosphore	29		



ATTENTION
Machine à alimentation
automatique

Nez de travail
en marche

LE MOT DU PRÉSIDENT

Nul ne peut ignorer que la protection et la préservation de l'environnement sont devenues progressivement un des enjeux principaux de notre génération et des générations à venir.

L'eau douce disponible pour l'homme ne représente que 3 % du volume d'eau présent sur terre. La préservation des ressources en eau de notre planète est donc devenue au fil du temps un enjeu économique, social et environnemental primordial.

Dans ce cadre notre mission d'assainissement des eaux usées urbaines apparaît comme primordiale en vue de la conservation des masses d'eau.

Cette mission ne peut faire abstraction des préoccupations dues au réchauffement climatique. En temps qu'intercommunale, il est essentiel de fournir un service de qualité qui se soucie des exigences environnementales et économiques du monde externe.

Notre engagement dans la démarche EMAS, nous permet non seulement de démontrer, au travers nos résultats et nos objectifs d'amélioration continue, que l'AIDE contribue non seulement à l'amélioration des masses d'eau mais également se soucie des enjeux économiques de sa mission.

En fin, à l'aube d'un nouveau cycle d'enregistrement, je me permets de féliciter l'adhésion de notre personnel à cette démarche et sa volonté à atteindre les objectifs d'amélioration continue de nos performances.

A. Decerf



- 1 -

L'AIDE : NOTRE MÉTIER : C'EST L'EAU**1.1. Historique****1.1.1. CRÉATION DE L'AIDE :
LE DÉMERGEMENT**

C'est en 1810 qu'ont été accordées les concessions pour l'exploitation charbonnière, dans la région de Liège, elles s'étendent sur une longueur de 23 kilomètres suivant le lit de la Meuse.

Pour des raisons de rentabilité, il n'a pas été procédé au remblayage des veines déhouillées, ce qui a entraîné, petit à petit, l'effondrement des terrains en surface. Les descentes du sol, sur de vastes zones, ont ainsi atteint, selon l'importance des couches exploitées, 2, 4, 6 mètres et même plus.

Le danger réside dans le fait que les affaissements n'affectent pas le lit du fleuve à l'aval de la zone charbonnière. Les plans d'eau correspondant aux divers débits du fleuve sont donc indépendants des descentes du sol. Il en résulte que la plaine s'est abaissée de plusieurs mètres par rapport aux niveaux d'étiage et des crues de la Meuse : les inondations sont devenues toujours plus nombreuses et plus amples.

La crue de 1925-1926 submergea toute la vallée, les dégâts furent considérables, l'activité industrielle et commerciale en fut paralysée pendant de nombreux mois. L'Etat entreprit alors d'endiguer le fleuve et d'en régulariser le cours. Mais ces travaux seraient restés inefficaces si une solution n'avait pas été apportée au danger d'inondations indirectes par reflux des eaux du fleuve vers la plaine à travers les réseaux d'égouts. C'est pour étudier et mettre en œuvre cette solution que fut créée l'A.I.D. en 1928.

1.1.2. LES TRAVAUX DE DÉMERGEMENT

Les travaux de démergement ont pour objet d'évacuer dans le fleuve la totalité des eaux de ruissellement, usées et d'infiltration dans les sous-sols des immeubles, du bassin hydrographique touché par les affaissements miniers. Les solutions mises en œuvre tendent à limiter au strict nécessaire l'importance et la fréquence des pompages. Les eaux des collines par exemple, sont envoyées en Meuse au moyen d'exutoires étanches dans la traversée de la plaine, fonctionnant par simple gravité.

La construction de la plupart de ces ouvrages s'est faite alors que les affaissements miniers se développaient, ce qui a nécessité des études très spécialisées en vue de mettre au point des solutions offrant toute sécurité de fonctionnement des installations. Le dispositif de démergement n'est pas entièrement terminé et sa réalisation se poursuit en fonction des programmes d'investissements de la S.P.G.E.

**1.1.3. DÉVELOPPEMENT DE L'AIDE :
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET
L'ÉGOUTTAGE**

Grâce au savoir-faire acquis dans le cadre du démergement, l'A.I.D. alors devenue A.I.D.E., à la fin des années '70, se voit confier la mission de traitement des eaux usées. La mission d'épuration consiste à procéder aux études préparatoires, aux études de projets, à la direction et à la surveillance de la réalisation, à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages nécessaires, à savoir notamment collecteurs, stations de relevage et stations d'épuration, en vue de traiter les eaux usées domestiques et industrielles rejetées dans les égouts publics. Cette mission couvre le territoire de la Province de Liège soit 84 communes d'une superficie totale de 3.876 km² et comptant plus d'un million d'habitants.

Les implantations des ouvrages font évidemment l'objet d'un choix de caractère économique en fonction de l'importance des collecteurs d'eaux usées à poser, du nombre de stations de relevage à prévoir et des coûts prévisibles d'investissement et d'exploitation des stations de traitement, il s'agit principalement d'un problème d'optimisation des dépenses. La diversité des cas spécifiques fait que l'importance des stations d'épuration se répartit entre 200 et 450.000 équivalent-habitants.

Les processus d'épuration sont adaptés à chaque cas particulier.

L'exécution du programme d'investissement dépend essentiellement de l'importance des financements mis à la disposition de l'A.I.D.E. par la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.).

En 2002, le nouveau mode de financement de l'égouttage décidé par le Gouvernement Wallon a permis le développement de nouveaux services au sein de l'A.I.D.E.

De même, le dégagement d'excédents budgétaires lors des derniers exercices a permis le développement des services rendus aux villes et communes affiliées.

1.1.4. LES SERVICES AUX COMMUNES

De longue date, l'A.I.D.E. met ses compétences au service des villes et communes de la Province de Liège.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a jeté les bases du développement des services rendus par l'A.I.D.E. aux villes et communes de la Province de Liège.

Le plan stratégique adopté résultait d'un processus analytique et décisionnel découlant de la volonté du Conseil d'administration de l'A.I.D.E., en date du 2 mai 2011, « de développer les services rendus aux communes pour lesquels il n'est pas prévu de rémunération. Dans ce type de services, il sera veillé au respect d'un équilibre entre les différents types de communes ».

Les services aux communes sont désormais concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Le service aux communes fonctionne au travers d'un guichet unique qui centralise les demandes et coordonne les réponses.

Les services que l'A.I.D.E. rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous la forme d'un pack de base et de quatre modules qui, en 2015, ont fait l'objet d'une réorganisation et, pour certains, d'une requalification, afin de correspondre à l'évolution et au développement des services rendus aux communes :

- le « pack de base » ;
- le module « gestion patrimoniale de l'égouttage » ;
- le module « missions spécifiques » ;
- le module « aide à l'exploitation » ;
- le module « gestion et traitement des déchets de réseaux ».

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept « in house » et, à ce titre, ne sont pas des services qui relèvent de la législation sur les marchés publics.

L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.



- 2 -

L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE-CONTRAT DE SERVICE

Créée en 1928, l'Intercommunale s'identifie dans le monde économique et social sous la forme d'une société coopérative.

L'Intercommunale compte 84 villes et communes affiliées qui sont concernées par les activités de démergement et d'épuration des eaux usées. Sont également associées la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) et la Province de Liège.

L'Assemblée générale du 2 juin 1997 a décidé la création d'un capital C « Aide à l'égouttage ». Les 84 communes affiliées ont souscrit à ce nouveau capital.

Depuis 2000, l'activité Epuration est intégrée dans la gestion globale du secteur de l'eau en Wallonie. Le décret wallon du 15 avril 1999 a instauré la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.). Ce décret détermine les orientations et les missions de cette société de droit public. Elle est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon en matière de protection des nappes aquifères et d'assainissement des eaux usées.

Le premier contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et la S.P.G.E. a été signé le 29 février 2000. Le contrat de service d'épuration et de collecte entre la S.P.G.E. et l'A.I.D.E. a été signé en date du 29 juin 2000, pour une durée de vingt ans.

Le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé une nouvelle structure de financement de l'égouttage permettant la réduction de la charge financière des communes via les contrats d'agglomération. Ces modalités d'intervention dans la réalisation de égouts communaux ont été précisées le 29 avril 2010 par le Gouvernement wallon qui, en se basant sur l'expérience et les acquis des contrats d'agglomération, a décidé de commuer ces derniers en contrats d'égouttage, désormais uniques par commune mais poursuivant les mêmes finalités.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'A.I.D.E. et la S.P.G.E., le démergement est désormais assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement ».

Les activités de l'A.I.D.E. sont toujours orientées et fixées en dernier ressort par le Gouvernement wallon, en fonction des contingences budgétaires et les obligations régionales, par l'intermédiaire de la S.P.G.E., laquelle détermine les programmes de l'A.I.D.E.

Le Conseil d'administration du 6 mars 2000, en application d'une disposition statutaire, a décidé de souscrire à une prise de participation croisée avec la C.I.L.E. et INTRADEL.

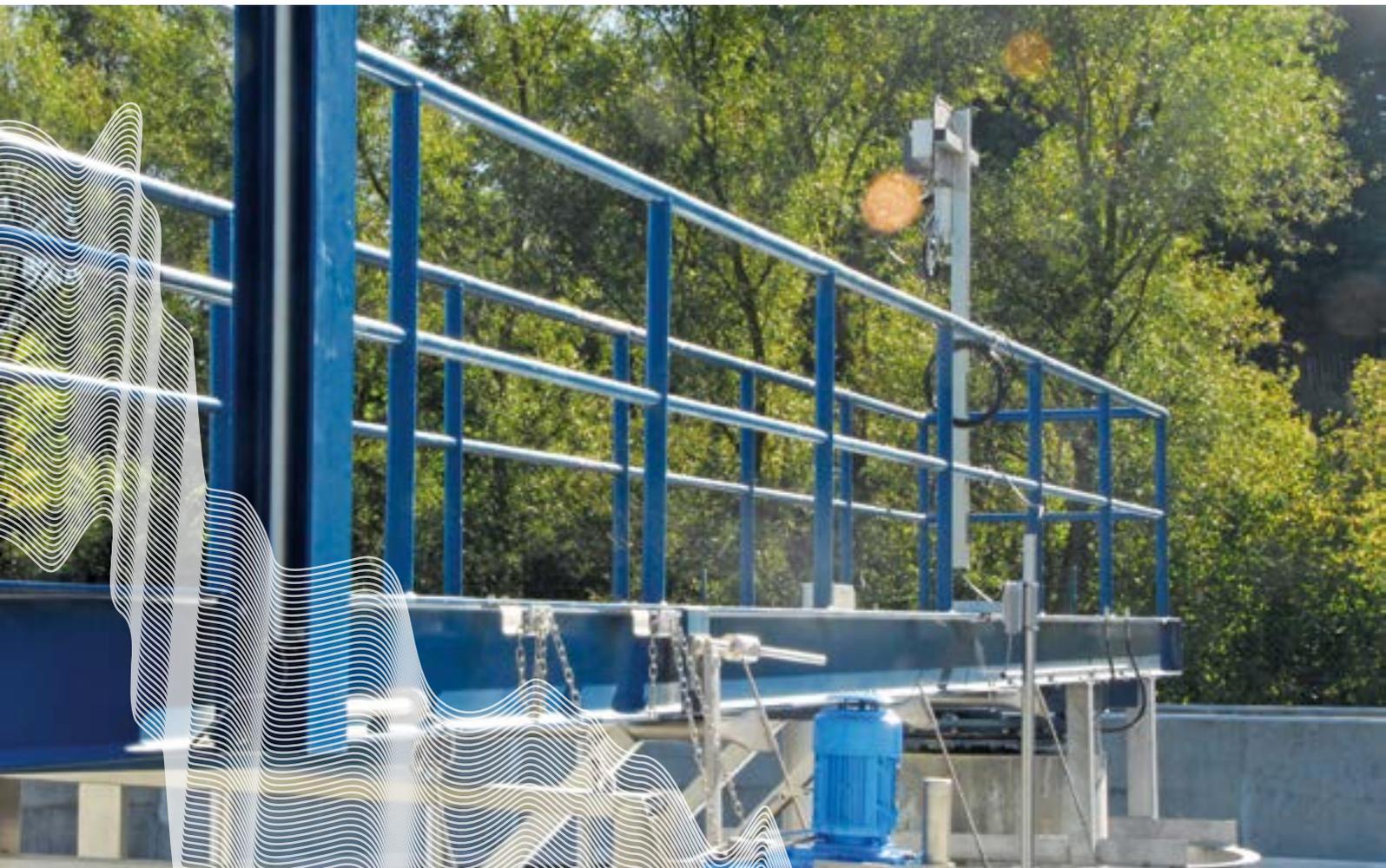
- 3 -

LES PARTENARIATS

L'A.I.D.E. est également présente, directement ou indirectement, dans les organismes suivants :

- AQUAWAL : Association régionale wallonne de l'eau, organe de concertation des opérateurs wallons de l'eau qui détient 24 % du capital de la S.P.G.E.
- A.P.E. : Aqua Publica Europea, association européenne du secteur public de l'eau
- C.I.L.E. : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.
- INTRADEL : Association Intercommunale de traitement des déchets liégeois.
- ECETIA : Société de leasing, de financement et d'économie d'énergie.
- EUREAU : Association européenne du secteur de l'eau.
- A.S.T.E.E. : Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.
- CEBEDEAU : Centre Belge d'Etude et de Documentation de l'Eau.
- BELGAQUA : Fédération belge du secteur de l'Eau.
- CECCOR : Comité Européen d'étude de la corrosion et de la protection des conduites.
- S.P.G.E. : Conseil d'administration et Comité des experts.
- OGEO FUND : Fonds de pension.
- Commission Consultative de l'Eau.
- Commission internationale de la Meuse.
- Contrats de rivière de l'Ambève, de la Dyle-Gette, de la Meuse aval (regroupant actuellement les contrats de rivière du Bas-Geer, de la Berwinne, du Haut-Geer, du Hoyoux, de la Mehaigne.), de l'Our, de l'Ourthe et de la Vesdre.

Signalons également la convention cadre de coopération entre l'A.I.D.E., la C.I.L.E et la S.P.I. qui vise à formaliser la coopération entre les acteurs publics actifs en Province de Liège, aux activités et expertises complémentaires et non redondantes, et s'exprime au travers de conventions particulières liés à des coopérations spécifiques.





- 4 -

L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

La réalisation des infrastructures et leur utilisation ont engendré la création et le développement progressif des services d'exploitation. Ces services comprenant ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés, assurent l'entretien et la surveillance des ouvrages des deux branches d'activités :

- les bassins d'orage, les exutoires, les collecteurs et les stations de pompage de démergement, dont le fonctionnement permanent est essentiel à la sécurité de la population liégeoise;
- les collecteurs, les stations de relevage des eaux usées et les stations d'épuration. Toutes les installations, en démergement et en épuration, sont réalisées de manière à conduire aux frais d'exploitation minima, en agissant tant sur la conception des ouvrages eux-mêmes que sur l'organisation optimale des services.

- 5 -

L'ENREGISTREMENT EMAS

L'enregistrement EMAS de l'AIDE concerne uniquement l'exploitation des stations d'épuration et du centre de chaulage de Lantin dont la liste se trouve ci-dessous.

N°	INSTALLATION	ADRESSE	CAPACITÉ EH	TYPE	MISE EN SERVICE
1	SE Aubel	Route de Val Dieu, 86 à 4880 Aubel	8000	Boues activées	1989
2	SE Avernas-le-Bauduin	Rue des Prés, 9 à 4280 Avernas-le-Bauduin	9200	Boues activées	2001
3	SE Awans	Rue de Jemine, 27 à 4340 Awans	9600	Boues activées	2000
4	SE Aywaille	Avenue François Cornesse, 134 à 4920 Aywaille	9050	Boues activées	2014
5	SE Bola	Route de Nessonvaux à 4861 Soiron (Pepinster)	2300	Boues activées	1996
6	SE Braunlauf	Weg Nach Crombach à 4790 Burg-Reuland	250	Boues activées	1999
7	SE Bullange	Rue de Rocherath à 4760 Bullingen/Bullange	1500	Biodisques	1991
8	SE Butgenbach	Monschauerstrasse à 4750 Butgenbach	3200	Boues activées	2000
9	SE Chawresse	Rue Large Voie, 8 à 4130 Esneux (Tilff)	2100	Biodisques	2002
10	SE Coe	Sentier Vicinal n°137 à 4970 Stavelot	1400	Biodisques	2013
11	SE Crenwick	Fond de Villereau à 4257 Berloz	300	Biodisques	2001
12	SE Deigné	Fond de Deigné à 4920 Aywaille	300	Boues activées	2001
13	SE Embourg	Prés des Damselles à 4053 Embourg	27000	Boues activées	1996
14	SE Engis	Route du Zoning Industriel d'Engis à 4480 Engis	21600	Boues activées	2005
15	SE Esneux	Rue de l'Athénée à 4130 Esneux	7500	Boues activées	2005
16	SE Ferrières (Malacord)	Chemin des Vœux, 1 à 4190 Ferrières	600	Boues activées	1988
17	SE Ferrières (Saint-Roch)	Allée Bernardfagne, 7 à 4190 Ferrières	600	Boues activées	1991
18	SE Fooz	Rue J. Calcôve, 39 à 4340 Fooz	3000	Boues activées	1977
19	SE Francorchamps	Route du Circuit, 39 à 4970 Francorchamps	500	Boues activées	1998
20	SE Freloux	Rue du Village à 4347 Fexhe-Haut-Clocher	3000	Boues activées	1977
21	SE Goffontaine	Route de Goffontaine à 4860 Pepinster	30000	Boues activées	2004
22	SE Grosses Battes	Rue du Canal de l'Ourthe à 4031 Angleur	59040	Boues activées	2003
23	SE Hamoir	Quai du Baty à 4180 Hamoir	2700	Boues activées	1980
24	SE Henri-Chapelle	Chaussée de Ruyff, 325 à 4840 Welkenraedt	1800	Boues activées	1990
25	SE La Brouck	Rue la Brouck Campagne à 4870 Trooz	1000	Boues activées	2009
26	SE La Falize*	Rue d'Odumont à 1990 Lierneux	2500	Biodisques	2015
27	SE La Mule	Rue Fontaine-Carlot à 4270 Berloz	2850	Boues activées	2009
28	SE La Waltnine	Rue des Grosses Pierres, 22 à 4050 Chaudfontaine	1500	Boues activées	1992
29	SE Lantin chaulage	Rue de la Berwinne à 4450 Lantin	/	/	/
30	SE Lantremange	Rue du Roua, 116 à 4300 Lantremange (Waremmé)	4 500	Boues activées	1993
31	SE Liège-Dupeye	Rue Voie de Liège, 40 à 4681 Hermalle sous Argenteau	446500	Boues activées	2007
32	SE Lontzen	Chemin du Moulin à 4710 Lontzen	4700	Boues activées	2011
33	SE Louveigné	Rue de Liège à 4141 Louveigné	5 130	Lagunage aéré	1991
34	SE Malmedy	Avenue de Norvège, 40 à 4960 Malmedy	30 000	Lagunage aéré	1993
35	SE Manderfeld	Chemin de Manderfeld vers Krewinkel à 4760 Bullange	500	Boues activées	1999
36	SE Marchin (Lilot)	Rue Fourneau à 4570 Marchin	2 500	Boues activées	1982
37	SE Membach	Rue du Moulin, 4 à 4837 Membach (Baelen)	24 600	Boues activées	1998
38	SE Momalle	Chemin des Etourneaux à 4350 Remicourt (Momalle)	3 000	Boues activées	1979

N°	INSTALLATION	ADRESSE	CAPACITÉ EH	TYPE	MISE EN SERVICE
39	SE Neupré (Butay)	Au lieu dit Butay à 4120 Neupré	2 000	Boues activées	1982
40	SE Nonceveux	Rue du Fond, 6 à 4920 Aywaille	500	Boues activées	1999
41	SE Oreye	Rue des Prés, 12 à 4360 Oreye	3 500	Boues activées	1992
42	SE Othée	Chemin de remembrement, 13 à 4340 Awans	500	Boues activées	2001
43	SE Ouffet	Rue du Bout à 4590 Ouffet	1 500	Boues activées	1992
44	SE Plombières	Rue Gérardbroisch à 4850 Plombières	24 750	Boues activées	1998
45	SE Retinne	Rue du Six Août, 64 à 4621 Retinne (Fléron)	9 000	Boues activées	1985
46	SE Robertville	Rue du Lac à 4898 Robertville	800	Boues activées	1999
47	SE Rosoux	Rue Désiré Lismonde, 65 à 4257 Berloz	600	Biodisques	2001
48	SE Saint Remy	Voie de Feneur à 4670 Blegny	6200	Boues activées	2004
49	SE Saint-Georges	Drève du Château de Warfusée à 4470 Saint-Georges	1 000	Boues activées	1975
50	SE Saint-Vith	Wiesenbachstrasse à 4780 Saint-Vith	7 100	Boues activées	1988
51	SE Soumagne	Chaussée de Wégimont à 4630 Soumagne	9 850	Boues activées	2004
52	SE Stavelot	Rue des Neuf Moulins à 4970 Stavelot	8 400	Boues activées	2002
53	SE Sy	Rue de Luins à 4190 Sy	500	Boues activées	1999
54	SE Thier de Huy	Rue Thier de Huy à 4570 Marchin	1 000	Biodisques	2002
55	SE Thommen	Schokelbergweg à 4790 Burg-Reuland	250	Boues activées	1999
56	SE Wansin*	Rue de Orp, 2 à 4280 Wansin	5000	Boues activées	
57	SE Waremme	Rue de l'Épervier, 11 à 4300 Waremme	10 000	Fossé d'oxydation	1957
58	SE Wegnez	Rue de Vovegnez, 47 à 4860 Pepinster (Wegnez)	170 000	Boues activées	2001
59	SE Wihogne	La Niestrée, 21 à 4452 Wihogne	9 200	Boues activées	1995
60	SE Yerne	Rue de Hodeige à 4360 Oreye	9 100	Lit bactérien	1993

*La station introduite dans le scope EMAS en 2017

REMARQUES

Il a été décidé de retirer la station d'épuration de **Paifve** de l'enregistrement EMAS. En effet, cette station construite en 1974 va être désaffectée, les eaux usées seront alors acheminées vers la nouvelle station d'épuration « Fond de Couvenaille » dont la reprise en exploitation est prévue le 1^{er} mars 2018. Pour cette raison et vu son état de vétusté, les investissements nécessaires au maintien de la station dans l'enregistrement étaient trop conséquents. Néanmoins, l'A.I.D.E. va continuer à l'exploiter de manière professionnelle tout en veillant au respect des normes de rejet jusqu'à sa mise à l'arrêt définitive.

La station de **Lantin** est momentanément retirée du scope pour une non-conformité liée au permis d'environnement.

Plan d'action : Introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement pour le 31/12/2017.

-6-

LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2017



Politique environnementale.

L'A.I.D.E. est un Service Public qui assure notamment, via le Contrat de Gestion signé avec la S.P.G.E., l'exploitation de manière optimale des ouvrages d'assainissement qui lui sont confiés.

Ainsi, consciente de ses responsabilités environnementales et que son développement ne pourra se promouvoir sans une attitude responsable vis-à-vis de l'environnement, l'A.I.D.E. s'est engagée dans la mise en place et le suivi d'un système de management environnemental. Cet engagement s'est traduit dès l'année 2005 par l'enregistrement EMAS sous le numéro BE-RW-000077.

Afin de rencontrer cet engagement, la Direction de l'A.I.D.E. a défini des priorités environnementales qui sont les suivantes :

- Prendre en compte et protéger l'environnement à tous les niveaux de ses activités.
- Former et sensibiliser le personnel à l'environnement.
- Identifier et respecter l'ensemble de ses obligations qu'elles soient légales ou issues de ses partenaires ou des parties intéressées.
- Adopter les principes de l'amélioration continue de son organisation, de ses performances environnementales et de prévention des risques de pollutions.
- Contrôler et optimiser les consommations énergétiques et ressources utilisées.
- Rechercher les opportunités d'utiliser les sources d'énergie renouvelables.
- Prendre part au développement de la biodiversité.
- Favoriser le tri de ses déchets et rechercher les filières de valorisation et d'élimination les plus respectueuses de l'environnement.
- Sensibiliser la population et les professionnels aux impacts de leur comportement sur la gestion des eaux usées.
- Améliorer de manière continue la communication vis-à-vis de son personnel et du public.

Il va de soi qu'une telle démarche ne peut réussir sans l'adhésion et la participation active du personnel de l'A.I.D.E.

La réalisation des objectifs environnementaux issus des priorités environnementales permettra à l'A.I.D.E. non seulement de répondre favorablement aux attentes de ses partenaires et parties intéressées mais également de préserver un environnement de qualité.

Le Directeur Exploitation

J. Gribyn

Le Directeur Général

C. Tellings

- 7 - LA COMMUNICATION ET LA FORMATION

L'A.I.D.E. souhaite répondre concrètement à la nécessité d'information des citoyens. A cette fin, elle est systématiquement présente à toutes les manifestations sur le thème de l'eau.

L'A.I.D.E. participe à diverses manifestations telles que :

- les Journées wallonnes de l'Eau.
- la Journée des Intercommunales.
- les diverses réunions d'information organisées par les communes.

Cette politique de communication s'est traduite en outre par :

- des articles d'information dans diverses revues.
- des exposés divers.
- la fourniture de documentations.
- de nombreuses visites guidées de stations d'épuration en service et principalement de la station de Liège-Oupeye qui dispose d'un centre didactique.
- des visites de chantiers à l'intention d'étudiants, de mandataires politiques, du Polygone de l'Eau, du GIMPE, etc.
- la participation au site portail des Intercommunales liégeoises.
- la participation à différentes expositions organisées par des communes ou des écoles.



SADEX
ATTENTION
ÉLOIGNEZ-VOUS
DES CHARGES

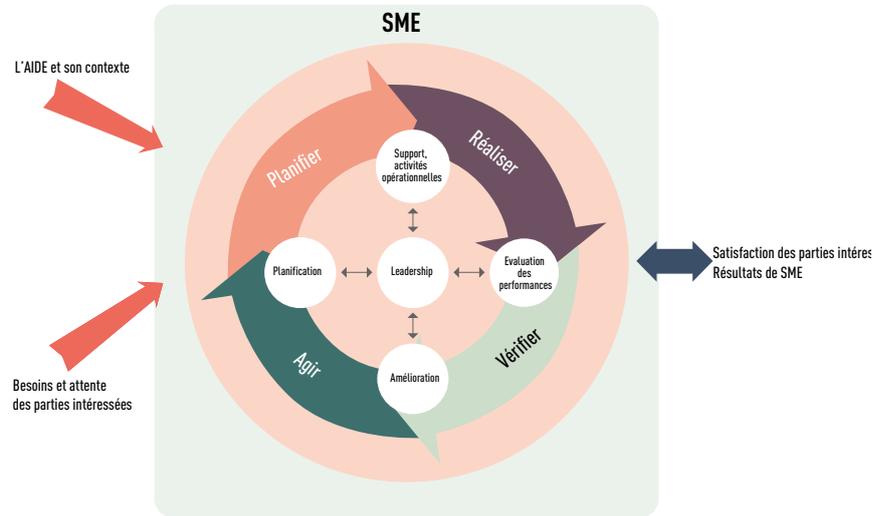


- 8 -

LE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

C'est la structure mise en place afin de maîtriser la conduite du programme environnemental et d'atteindre les objectifs.

Cette structure comprend les procédures nécessaires au bon fonctionnement du système et des activités de l'A.I.D.E. ainsi qu'à leur contrôle, définit les responsabilités environnementales de chacun, prévoit la formation et la sensibilisation du personnel, ...



8.1. L'analyse environnementale

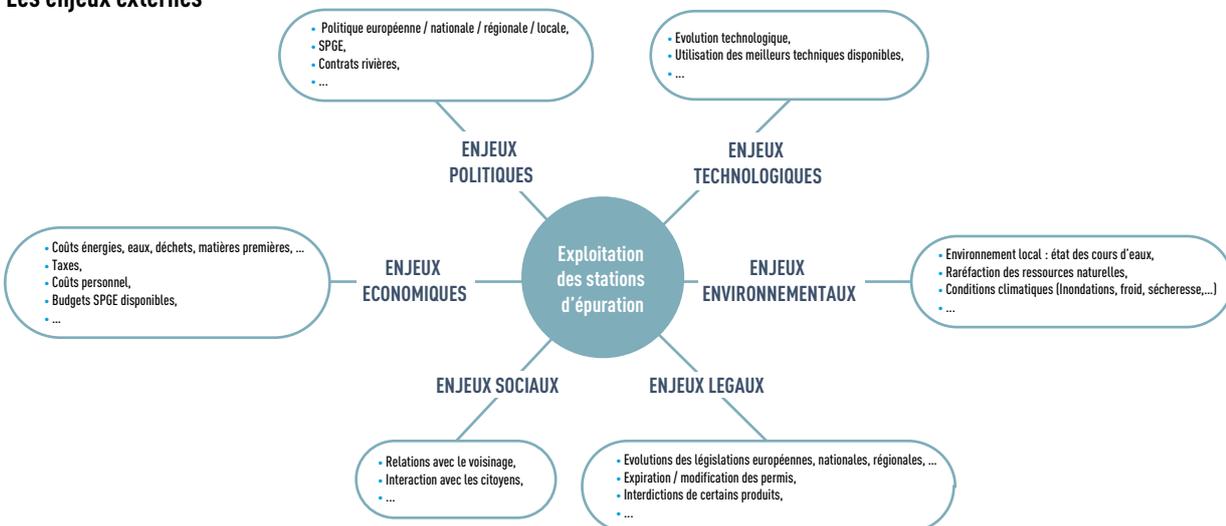
C'est en quelque sorte une photographie de notre situation vis à vis de l'environnement. Elle consiste à identifier, pour chaque site, l'ensemble de ses impacts environnementaux. Elle permet également de mettre en évidence les plus significatifs d'entre eux et de définir les priorités.

8.2. Le contexte

8.2.1. L'A.I.D.E ET SON CONTEXTE

Cette partie de l'étude environnementale consiste à analyser les enjeux externes et internes de l'A.I.D.E., c'est-à-dire tout ce qui peut d'une manière ou d'une autre influencer sur la finalité, la performance environnementale et l'orientation stratégique de l'A.I.D.E.

Les enjeux externes



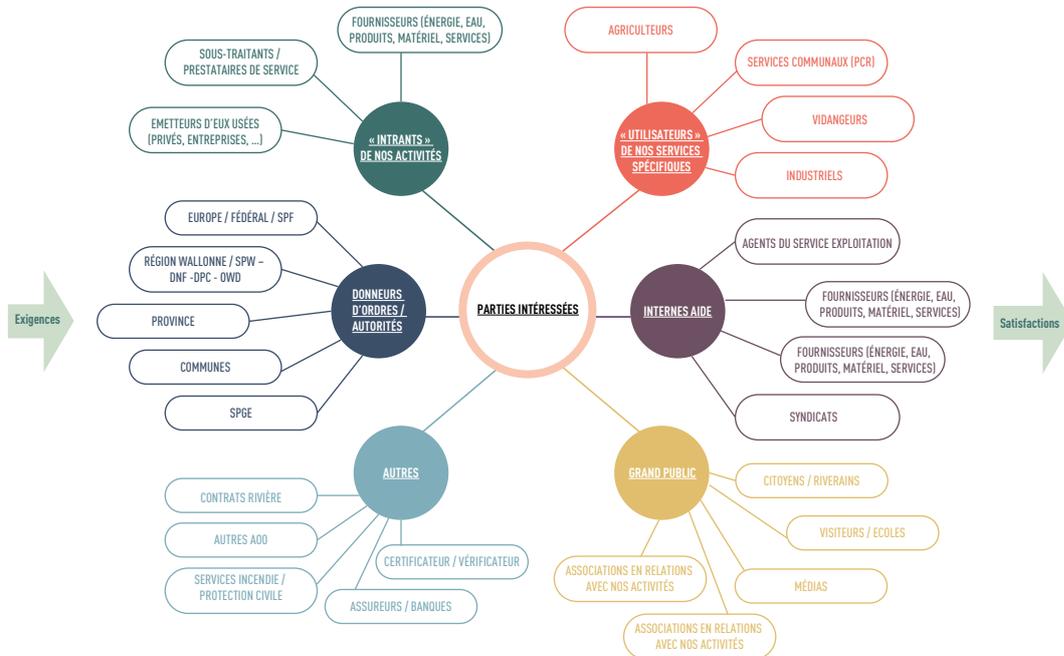
Les enjeux internes

Parmi les enjeux internes principaux, nous citerons :

- Les moyens financiers,
- les compétences et la formation du personnel,
- l'existence des consignes de travail,
- le mesurage des données essentielles,
- l'âge du parc des installations / équipements,
-

8.2.2. LES PARTIES INTÉRESSÉES

De nombreuses institutions s'intéressent à la manière dont nous gérons l'environnement. Cette partie de l'étude consiste à lister leurs exigences tout en mettant en évidence nos obligations de conformité environnementales vis-à-vis des parties intéressées.



8.3. La politique environnementale

Elle est le reflet de la volonté de la Direction de s'engager dans la démarche environnementale. Elle établit les axes prioritaires d'actions en matière d'environnement et les objectifs poursuivis tout en tenant compte du contexte et des exigences des parties intéressées. La politique est tenue à jour, présente sur tous les sites enregistrés et disponible vis-à-vis des parties intéressées.

8.4. Les objectifs et programme environnementaux

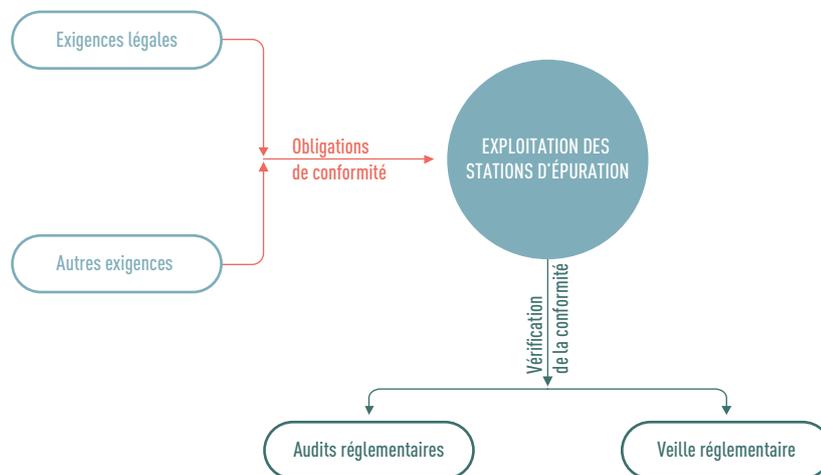
Afin de mettre en œuvre la Politique environnementale, tout en tenant compte de nos aspects environnementaux significatifs et de nos obligations de conformité légales vis-à-vis des parties prenantes et des risques et opportunités, des objectifs environnementaux sont définis.

8.5. La réglementation et autres exigences

La législation applicable à nos activités est identifiée via une veille réglementaire. Cela nous permet d'assurer la conformité de nos installations mais également d'anticiper les législations futures. L'ensemble des textes légaux applicables à nos activités est compilé dans un registre réglementaire.

Nous disposons pour l'ensemble des sites des permis d'exploiter, autorisations de déversement et permis d'environnement. Une évaluation annuelle de la conformité légale de l'ensemble des sites est également réalisée.

D'autres exigences provenant des parties intéressées ont été également analysées afin de déterminer si elles débouchaient ou non sur une obligation de conformité.



8.6. Les audits internes

Éléments de contrôle de notre système, ils sont réalisés par des membres du personnel ayant reçu une formation spécifique pour la réalisation d'audit.

Ils permettent de vérifier :

- que le SME couvre toutes les exigences de la norme,
- que le SME couvre les exigences des parties intéressées débouchant sur une obligation de conformité,
- la mise en œuvre de la Politique environnementale,
- le bon fonctionnement du système c'est à dire que les procédures sont adaptées et collent à la réalité,
- le respect de la législation,
- les résultats obtenus en matière d'environnement.

8.7. La Revue de Direction

Elle permet de jauger l'évolution du système au travers des éléments importants tels que résultats des audits internes, état d'avancement des objectifs environnementaux, évolution des exigences des parties intéressées, évolution du contexte, ...



- 9 -

LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'analyse environnementale dans sa globalité a pour but d'inventorier et d'évaluer l'ensemble des impacts environnementaux de tous les sites enregistrés. Ces impacts sont en fait toutes les interactions positives ou négatives de nos activités sur l'environnement.

On distingue deux types d'impacts à savoir :

- les impacts environnementaux directs c'est-à-dire les impacts pour lesquels l'AIDE dispose d'une maîtrise opérationnelle,
- les impacts environnementaux indirects c'est-à-dire les impacts pour lesquels l'AIDE ne dispose pas d'une maîtrise totale mais dont les conséquences s'expriment sur nos activités.

Pour en déterminer le caractère significatif ou non, chaque impact inventorié est évalué suivant sa gravité, son occurrence et la maîtrise de l'AIDE sur ce dernier.

Pour réaliser l'analyse environnementale des stations, nous les avons découpés en unités opérationnelles reprises ci-après.

9.1. Les ouvrages d'entrée et le prétraitement

9.1.1. LA RÉCEPTION DES EAUX USÉES

Les eaux usées sont acheminées vers les stations d'épuration via les réseaux d'égouttage. Ces derniers ne sont pas repris dans l'enregistrement EMAS.

IMPACT SIGNIFICATIF			
MODE DE FONCTIONNEMENT : Accidentel			
ASPECTS	IMPACT	SITES CONCERNÉS	ACTIONS
Réception d'une pollution par un produit illicite	Indirect : dégradation du milieu naturel	SE Crenwick, SE Rosoux, SE Waremme et SE Wegnez	Inspection du réseau d'égouttage.
Réception d'une charge trop importante	Indirect : dégradation du milieu naturel	SE Rosoux et SE Waremme	Inspection du réseau et programme de remise à niveau
Lessivage des bassins dû à la réception d'eau claire	Indirect : dégradation du milieu naturel	SE Butay	Le mauvais état du réseau d'égouttage communal est à l'origine de la réception de ces eaux claires. La réception de ce dernier est à la charge de la commune.
Réception d'une eau trop peu chargée : eau claire	Indirect : dégradation du milieu naturel	SE Butay, SE Bullange, SE Manderfeld, SE Rosoux	Collaboration avec les administrations communales propriétaires des réseaux d'égouttage.

9.1.2. LE RELEVAGE

Les eaux usées sont acheminées via le réseau de collecte à l'entrée des stations d'épuration pour y être traitées. Suivant l'implantation de celles-ci, les eaux peuvent arriver à un niveau inférieur au niveau du rejet, il est par conséquent nécessaire de les relever. Dans le cas contraire, elles poursuivent leur chemin gravitairement vers le traitement.

IMPACT SIGNIFICATIF			
MODE DE FONCTIONNEMENT : Normal			
ASPECTS	IMPACT	SITES CONCERNÉS	ACTIONS
Consommation électrique excessive des pompes	Diminution des ressources naturelles	SE Sy	Objectif n° 183 en cours d'évaluation

9.1.3. LE PRÉTRAITEMENT

Sous ce nom, nous retrouvons trois opérations : le dégrillage, le dessablage et le déshuilage.

L'étude environnementale n'a pas mis en évidence d'impacts significatifs pour le prétraitement des eaux.

Le dégrillage

Afin d'éliminer les déchets les plus grossiers, les eaux brutes passent à travers une grille métallique dont l'écartement des barreaux dépend de l'efficacité voulue. Généralement un dispositif mécanique nettoie ces grilles pour acheminer les déchets vers le conteneur de stockage. Sur certaines stations, une première grille à nettoyage manuel, dont l'écartement entre les barreaux est plus important que celui du dégrilleur mécanique, récupère les déchets plus grossiers.

Le dessablage

L'opération de dessablage consiste à récupérer, par décantation, les matières dont la granulométrie est supérieure à 200 microns. Les différentes techniques utilisées sur le parc des ouvrages d'assainissement sont :

- des chenaux longitudinaux permettent la décantation des sables et graviers. Ils sont nettoyés manuellement par le personnel d'exploitation lors des visites des ouvrages,
- un dessableur-déshuileur automatique relève les sables, après décantation, dans un classificateur à sables où ils sont lavés. Les sables sont stockés dans des conteneurs qui leur sont exclusivement réservés.

Le déshuilage

L'injection d'air dans les dessableurs-déshuileurs permet la flottation des graisses et huiles. Elles sont alors récupérées par un racleur et stockées dans une fosse qui leur est dédiée.

Tous les déchets du prétraitement sont alors évacués vers des centres de traitement agréé pour y être traités selon la législation.

9.2. Le traitement biologique

Le but de ce traitement est de dégrader les matières organiques contenues dans les eaux usées en utilisant l'activité des bactéries présentes dans ces eaux. Ces bactéries sont sélectionnées naturellement par les conditions qui leurs sont imposées dans les bassins.

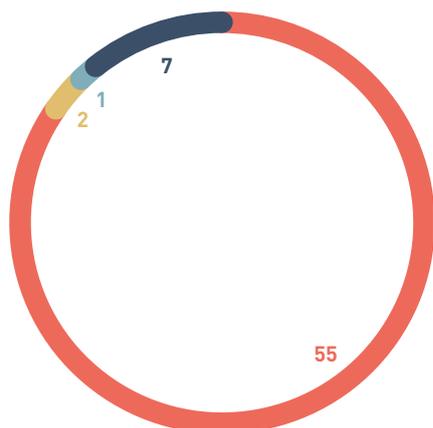
IMPACT SIGNIFICATIF			
MODE DE FONCTIONNEMENT : Normal			
ASPECTS	IMPACT	SITES CONCERNÉS	ACTIONS
Fonctionnement : consommation électrique	Diminution des ressources naturelles	SE Liège-Oupeye	Vu sa taille, la station de Liège-Oupeye a une consommation électrique importante. Afin de la maîtriser, nous avons établi de nombreux objectifs à savoir : les objectifs clôturés 97, 145, 157, 159 et l'objectif 170 en cours de réalisation
Fonctionnement : Propagation d'odeurs dans le voisinage	Pollution olfactive	SE Fooz	Respect des consignes de travail, placement de plaques anti-odeurs lors de la période estivale
Fonctionnement	Amélioration du milieu naturel par le rejet des eaux épurées et effet positif sur la biodiversité	Ensemble des sites	Ensemble des actions réalisées par le personnel de l'AIDE ainsi que l'enregistrement EMAS contribue à l'amélioration du milieu récepteur de nos rejets d'eaux épurées
MODE DE FONCTIONNEMENT : Accidentel			
ASPECTS	IMPACT	SITES CONCERNÉS	ACTIONS
Rejet d'une eau ne respectant pas les normes de rejet	Dégradation du milieu naturel	SE Lantin SE Momalle SE Lantremange	Objectifs clôturés : 186 et 187 Respect des consignes de travail et recherche sur site
Casse du biosdisque	Dégradation du milieu naturel	SE La Falize	Réparation et adaptation du matériel existant aux contraintes de fonctionnement de la station



9.2.1. LES TYPES DE TRAITEMENT

Dans le parc des ouvrages d'assainissement exploités par l'AIDE, il existe différents types de traitement biologique dont vous trouverez la répartition ci-dessous :

● Boues activées ● Lagunages ● Lits bactériens ● Biodisques



Les boues activées

Comme le montre le graphe ci-dessus, le traitement des eaux usées par boues activées est le plus répandu au sein du parc de l'AIDE. Ce traitement met en œuvre les mêmes mécanismes que les mécanismes d'auto-épuration des rivières. La multiplication des bactéries dans les bassins est assurée par un apport en oxygène via diffuseurs, turbine de surface, ...

Les biodisques

Des tambours semi immergés tournant autour d'un axe jouent le rôle de support pour les bactéries épuratrices. Ce mouvement de rotation assure également l'apport en oxygène nécessaire au bon développement de ces bactéries.

Les lits bactériens

Dans ce procédé, un bassin circulaire est rempli de matériaux sur lesquels les bactéries viennent se fixer. Les eaux usées sont réparties au-dessus du filtre et s'écoulent par gravité au travers de ces matériaux tout en s'épurant au contact des bactéries.

Le lagunage

Dans ce procédé, les eaux sont épurées dans de grandes lagunes où le système d'aération crée un mouvement lent de la masse liquide, les bactéries se déposent alors dans le fond des lagunes.

9.2.2. LA CLARIFICATION DES EAUX

Ce traitement consiste à séparer, à la fin du traitement, l'eau épurée et les boues. Cette opération se réalise par décantation dans des ouvrages le plus souvent circulaires appelés décanteurs.

Les boues récupérées par décantation sont soit renvoyées dans les bassins d'aération dans le but de les réensemencer soit vers la ligne de traitement des boues.

L'étude environnementale n'a pas mis en évidence d'impacts significatifs pour la clarification des eaux.

9.2.3. LES DÉBIT-MÈTRES

La législation nous impose de mesurer et d'enregistrer le débit des eaux rejetées dans le milieu naturel. Sur l'ensemble des stations, il existe plusieurs types de débitmètres tels que débitmètres électromagnétiques, lame venturi, ...

L'étude environnementale n'a pas mis en évidence d'impacts significatifs pour les mesures de débits.



9.3. Le bassin d'emmagasinement

Les stations d'épuration ont été dimensionnées pour traiter un débit maximum. Afin d'éviter le phénomène de lessivage des bassins (fuites des bactéries vers le milieu naturel) suite à l'arrivée d'une trop grande quantité d'eau, il est nécessaire de placer en tête de station (avant ou après les ouvrages de prétraitement) des dispositifs de limitation du débit.

Présents sur certaines stations, les bassins d'emmagasinement ont pour but de récupérer les premières eaux de pluie généralement les plus chargées suite au phénomène d'auto-curage du réseau de collecte. Ces eaux décantent dans le bassin et sont envoyées vers le traitement lors des périodes de moindres charges.

L'étude environnementale n'a pas mis en évidence d'impacts significatifs pour le bassin d'emmagasinement.

9.4. Le traitement des boues

Peu importe le mode d'épuration des eaux, les boues se présentent sous forme liquide avec une forte charge en matière organique hautement fermentescible. Quelle que soit la filière d'élimination ou de valorisation de ces boues, ces caractéristiques gênantes imposent la mise en place de traitements préliminaires de ces dernières.

IMPACT SIGNIFICATIF			
MODE DE FONCTIONNEMENT : Normal			
ASPECTS	IMPACT	SITES CONCERNÉS	ACTIONS
Respect de la qualité des boues valorisées en agriculture	Enrichissement naturel du sol	SE Aubel, SE Averno, SE Awans, SE Butgenbach, SE La Waltinne, SE Foz, SE Freloux, SE Grosses-Battes, SE Hamoir, SE Henri-Chapelle, SE La Mule, SE Lantin, SE Lantremange, SE Marchin, SE Membach, SE Momalle, SE Butay, SE Oreye, SE Ouffet, SE Paifve, SE Saint-Remy, SE Soumagne, SE Wanzin, SE Waremme, SE Wihogne, SE Yerne	La valorisation des boues est confiée, via contrat, à une société spécialisée qui est chargée entre autre de réaliser les analyses en vue de vérifier le respect des paramètres agronomiques des boues.
Utilisation de l'eau de distribution pour la dilution du polymère et le rinçage de la centrifugeuse	Diminution des ressources naturelles	SE Waremme	Utilisation de l'eau industrielle pour ces opérations.
MODE DE FONCTIONNEMENT : Accidentel			
ASPECTS	IMPACT	SITES CONCERNÉS	ACTIONS
Non-respect des paramètres agronomiques lors de la valorisation des boues	Pollution du milieu naturel	SE Aubel, SE Averno, SE Awans, SE Butgenbach, SE La Waltinne, SE Foz, SE Freloux, SE Grosses-Battes, SE Hamoir, SE Henri-Chapelle, SE La Mule, SE Lantin, SE Lantremange, SE Marchin, SE Membach, SE Momalle, SE Butay, SE Oreye, SE Ouffet, SE Paifve, SE Saint-Remy, SE Soumagne, SE Wanzin, SE Waremme, SE Wihogne, SE Yerne	La valorisation des boues est confiée, via contrat, à une société spécialisée qui est chargée entre autre de réaliser les analyses en vue de vérifier le respect des paramètres agronomiques des boues.
Panne de la pompe de recirculation	Rejet d'une eau ne respectant pas les normes	SE Momalle	Objectif clôturé n°202 : Acquisition d'une pompe de réserve (clôturé).

9.4.1. LES TRAITEMENTS.

La réduction de teneur en eau des boues

L'épaississement des boues : vise principalement à augmenter la teneur en matières sèches des boues sans en modifier le caractère liquide. Il se réalise par voie gravitaire dans un ouvrage cylindrique appelé épaisseur.

La déshydratation : vise à augmenter fortement la teneur en matières sèches des boues qui passent d'un état liquide à un état pâteux. Les deux techniques utilisées sur nos sites sont la déshydratation sur filtre à bande et la déshydratation par centrifugation.

Le séchage des boues : vise à augmenter la teneur en matières sèches par évaporation naturelle ou thermique de l'eau. Nous réalisons le séchage des boues sur lits de séchage, technique qui combine l'évaporation naturelle de l'eau et le drainage de l'eau libre à travers une couche filtrante de sable.



9.4.2. LE CHAULAGE DES BOUES.

Les certificats de valorisation agricole des boues nous imposent de réaliser un chaulage avant leur évacuation vers les parcelles agricoles.

L'ajout de chaux magnésienne aux boues d'épuration présente de nombreux avantages :

- l'augmentation de la siccité des boues traitées grâce à l'apport de matières sèches et une réaction exothermique de la chaux au contact avec les boues,
- la tenue en tas des boues chaulées est améliorée, ce qui en permet le stockage en bord de champs en dehors des périodes de fertilisation des terres agricoles,
- la chaux complète la stabilisation des boues, éliminant ainsi les risques de fermentation et de dégagement d'odeurs lors du stockage et de l'épandage sur champs,
- par l'augmentation du pH des boues, les organismes pathogènes éventuellement encore présents dans les boues sont détruits, les boues chaulées sont ainsi hygiénisées,
- la teneur en Ca(OH)_2 des boues chaulées augmente leurs valeurs agronomiques et économique.

L'A.I.D.E possède son propre centre de chaulage situé sur le site de la station d'épuration de Lantin. A l'exception des stations d'épuration de Membach et des Grosses-Battes où le chaulage s'effectue in situ, l'ensemble des boues valorisables transitent par le centre de chaulage de Lantin.

9.5. Le traitement des gadoues de fosses septiques

Les fosses septiques et autres systèmes d'épuration doivent, afin d'assurer un bon fonctionnement, être périodiquement vidangés. Il est primordial, pour l'environnement, que les boues issues de ces vidanges soient traitées.

C'est dans ce but que l'A.I.D.E met à disposition des vidangeurs agréés 9 sites de vidange de gadoues de fosses septiques. Ces sites sont implantés sur les stations d'épuration d'Amay, d'Avernas-le-Bauduin, d'Aywaille, d'Embourg, de Herve, de Malmedy, de Membach, de Saint-Vith et de Wegnez.

Lors de chaque déversement, les gadoues sont dégrillées, stockées puis injectées dans la station durant les périodes de faible charge (nuit, ...) afin de ne pas perturber le fonctionnement de la station.

Notons que ces centres de traitement ne sont accessibles qu'aux vidangeurs agréés ayant signé une convention avec l'AIDE.

IMPACT SIGNIFICATIF			
MODE DE FONCTIONNEMENT : Normal			
ASPECTS	IMPACT	SITES CONCERNÉS	ACTIONS
Saturation de la filière biologique due à l'injection des gadoues	Dégradation du milieu naturel	SE Malmedy, SE Membach	Objectif clôturé n°191

9.6. Les eaux industrielles

Certains industriels ne disposant pas de stations de traitement de leurs eaux usées, ont reçu l'autorisation, après analyses de la charge polluante de leurs eaux, de les déverser dans nos stations.

Ces eaux sont acheminées via camion et déversées dans nos stations en transitant en général par les centres de traitement des gadoues de fosses septiques.

L'étude environnementale n'a pas mis en évidence d'impacts significatifs les eaux industrielles.

9.7. Le site

La présence d'une station induit inévitablement des impacts environnementaux, indépendants du traitement proprement dit, qu'il y a lieu de prendre en considération lors de l'étude environnementale.

MODE DE FONCTIONNEMENT : Normal			
ASPECTS	IMPACT	SITES CONCERNÉS	ACTIONS
Fonctionnement : consommation électrique	Diminution des ressources naturelles	SE Liège-Oupeye	Vu sa taille, la station de Liège-Oupeye a une consommation électrique importante. Afin de la maîtriser, nous avons établi de nombreux objectifs à savoir : les objectifs clôturés : 97, 145, 157, 159 et l'objectif 170 en cours de réalisation.

9.7.1. L'ATELIER ET LE MAGASIN

Afin de garantir le bon fonctionnement des ouvrages, le personnel d'exploitation effectue les diverses opérations d'entretien et de remise en état du matériel. Afin de faciliter ces opérations, certaines stations sont équipées d'un atelier ainsi que d'un magasin de pièces de rechange et de consommables.

L'étude environnementale n'a pas mis en évidence d'impacts significatifs pour l'atelier et le magasin des eaux.

9.7.2. LE LABORATOIRE

Dans le cadre de l'exploitation courante des stations d'épuration, le personnel d'exploitation est amené à réaliser certaines mesures nécessitant du matériel de laboratoire. C'est à cet effet, que certaines stations sont dotées d'un petit laboratoire où sont entre autres réalisés les tests de sédimentation des boues, les mesures de matières en suspension dans les bassins d'aération et les analyses rapides des paramètres de l'eau de sortie tels DCO, Azote et autres.

L'étude environnementale n'a pas mis en évidence d'impacts significatifs pour le laboratoire.

9.7.3. LES LOCAUX ADMINISTRATIFS

Les locaux administratifs reprennent les locaux techniques, bureaux et réfectoires des stations.

L'étude environnementale n'a pas mis en évidence d'impacts significatifs pour les locaux administratifs.

9.8. Le traitement des odeurs

Vu les obligations de leur permis, l'implantation et la proximité de riverains, certaines stations sont équipées de système de désodorisation de l'air vicié. Le principe est de capter l'air des unités les plus propices aux nuisances olfactives (les ouvrages d'entrée et le prétraitement, les traitements des boues, le traitement des gadoues,...) et de le traiter dans l'unité de traitement des odeurs. L'air ainsi traité est renvoyé dans le milieu naturel. On distingue deux types de traitement :

- le traitement des odeurs par des tours de lavage acido-basique,
- le traitement des odeurs sur charbon actif : l'air vicié passe au travers un lit de charbon actif où les composés nocifs sont captés via le phénomène d'adsorption.

MODE DE FONCTIONNEMENT : Normal			
ASPECTS	IMPACT	SITES CONCERNÉS	ACTIONS
Fonctionnement	Pollution olfactive pouvant gêner le voisinage	SE Wegnez	Vu la configuration du site (cuvette), il est important de respecter les consignes de travail, les fréquences d'entretiens du matériel et d'étalonnages des sondes.

9.9. Le traitement des Huiles Graisses Flottants

Les huiles, graisses et autres flottants (HGF) collectés dans les déshuileurs, en surface des dégazeurs et des clarificateurs ou amenés de l'extérieur sont prétraités dans une installation entièrement couverte. Les matières extérieures sont dégrillées. Les matières, diluées avec de l'eau de service, sont conditionnées chimiquement avant de subir une longue période de traitement biologique. La liqueur obtenue est ensuite envoyée par pompage en entrée de station pour pouvoir être épurée biologiquement avec les eaux usées.

L'étude environnementale n'a pas mis en évidence d'impacts significatifs pour le traitement des HGF.

9.10. Le traitement des Produits de Curage des Réseaux

Vu la taille et la localisation géographique favorable de la station de Liège-Oupeye, un atelier spécifique réceptionne et traite les produits de curage de réseaux d'assainissement (PCR) provenant du nettoyage des réseaux d'égouttage, des avaloirs de voirie, des puisards de stations de pompage ou des dessableurs de stations d'épuration. Ce centre est enregistré comme centre de traitement de déchets non-dangereux.

Les produits de curage sont déversés dans deux fosses de réception qui assurent une première décantation des produits. Ceux-ci sont ensuite repris par un grappin automatique dont la capacité et la cadence donnent la capacité de traitement de l'atelier. Le grappin déverse les matières dans un trommel, sorte de tambour horizontal aux parois perforées qui retient les déchets bruts contenus dans les produits de curage. Ces déchets sont chargés dans un conteneur, on parle de « petit fumier », et évacués en centre d'enfouissement technique.

Les sables et graviers sont ensuite lavés dans un laveur à sable de manière à les débarrasser des résidus organiques qui s'y attachent. Les sables et graviers lavés sont chargés dans un second conteneur.

Depuis mai 2014, nous sommes enregistrés comme « valorisateur » de nos sables ainsi, ils sont acheminés vers un entrepreneur également enregistré comme « valorisateur » des sables. La quantité de sables évacuée dans cette filière est reprise, dans le graphique suivant, sous l'intitulé « Valorisation ».

Suite aux demandes de certaines administrations visant à limiter les déplacements de leur charroi et les volumes transportés (présence d'eau), l'A.I.D.E a décidé de définir des centres délocalisés de regroupement de ces PCR. Pour pouvoir déverser dans ces centres, les administrations doivent préalablement signer une convention de prise en charge de leur PCR par l'A.I.D.E.

Dans ces centres, les PCR sont déversés sur des lits de séchage. Les eaux de percolation sont évacuées en tête de station tandis que le résidu solide est envoyé au centre de traitement des PCR de la station de Liège-Oupeye.

Fin 2016, trois stations d'épuration sont enregistrées comme centre de regroupement des curures d'avaloirs, à savoir les stations d'épuration de l'Yerne, Membach et Engis.

L'étude environnementale n'a pas mis en évidence d'impacts significatifs pour le traitement des PCR.

9.11. Les traitements tertiaires et autres

9.11.1. L'AZOTE ET LE PHOSPHORE

Certaines de nos stations ont des impositions légales sur les rejets en azote et phosphore. Afin de les respecter, nous avons installé :

- pour le traitement de l'azote : des programmes d'alternance de phase d'aération dans les bassins biologiques,
- pour le traitement du phosphore : des bassins fonctionnant en anaérobie complétés par des unités d'injection de chlorure ferrique ou de sels d'alumines.

IMPACT SIGNIFICATIF			
MODE DE FONCTIONNEMENT : Normal			
ASPECTS	IMPACT	SITES CONCERNÉS	ACTIONS
Fonctionnement	Amélioration du milieu naturel par le rejet des eaux épurées et effet positif sur la biodiversité.	SE Robertville, SE Butgenbach, SE Lontzen, SE Retinne, SE Aywaille, SE Averno, SE Awans, SE Soumagne, SE Waremmme, SE La Brouck, SE Malmedy, SE Engis, SE Plombières, SE Embourg, SE Membach, SE Goffontaine, SE Lantin, SE Grosses-Battes, SE Liège-Oupeye.	Ensemble des actions réalisées par le personnel de l'AIDE ainsi que l'enregistrement EMAS contribue à l'amélioration du milieu récepteur de nos rejets d'eaux épurées.

9.11.2. LA DÉSINFECTION

Les stations se trouvant en zone de baignade doivent respecter durant la période estivale des normes bactériologiques. Ainsi, il est nécessaire de désinfecter les eaux avant leur rejet dans le milieu. Ces stations sont par conséquent équipées d'une unité de désinfection aux U.V.

IMPACT SIGNIFICATIF			
MODE DE FONCTIONNEMENT : Normal			
ASPECTS	IMPACT	SITES CONCERNÉS	ACTIONS
Fonctionnement	Maintien de la qualité des eaux de baignade pendant la saison estivale.	SE Robertville, SE Stavelot	Ensemble des actions réalisées par le personnel de l'AIDE ainsi que l'enregistrement EMAS contribue à l'amélioration du milieu récepteur de nos rejets d'eaux épurées.



- 10 - LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

10.1. Amélioration de la fiabilité des installations

OBJECTIFS EN COURS

Numéro de l'objectif : 154 – Site concerné : SE Wegnez

Pourquoi ?

Les bétons des voiles des décanteurs sont dégradés suite à l'action des cycles gel et dégel. Pour assurer la pérennité et conserver l'accessibilité aux ouvrages, il y a lieu de les réparer.

Cible

Réalisation des travaux

Etat d'avancement :

Initialement prévus en 2016, la SPGE nous a demandé de les reporter. Ils seront intégrés dans le programme des DIHEC 2017.

Nouveau délai : Septembre 2018

Numéro de l'objectif : 161 – Site concerné : SE Lontzen

Pourquoi ?

Afin de respecter la norme de rejet en N, nous devons injecter de l'éthylène glycol en tête de station. Cet éthylène glycol est stocké dans des bidons de 200 litres. Afin de limiter les risques de fuites dues au stockage, et à la manutention des fûts, nous allons placer une cuve de stockage

Cible

Placement d'une cuve de stockage spécifique pour les produits dangereux

Etat d'avancement

La demande de suppression de la norme a été refusée. Lors des dernières analyses, la station respectait les normes sans ajout d'éthylène glycol. Si cela se confirme, nous pourrions supprimer le système d'injection.

Nouveau délai : Septembre 2017

Numéro de l'objectif : 166 Site concerné : SE Thommen

Pourquoi ?

L'influent de la station est tellement dilué qu'il respecte les normes. Dès lors le fonctionnement de l'aération peut être supprimé. Afin d'assurer d'éviter d'éventuelles fuites en MES, nous allons étudier la possibilité de placer un filtre type « tapis japonais » à la sortie.

Cible

Diminuer la consommation électrique de la station de +/- 80 %

Etat d'avancement

Suite à un essai de filtration en laboratoire, des essais à grande échelle doivent être programmés.

Nouveau délai : Janvier 2018

Numéro de l'objectif : 171 – Site concerné : SE Waremme

Pourquoi ?

Les flottants de la station de Waremme sont actuellement recirculés vers le traitement biologique. L'accumulation de ces flottants provoque à la longue des difficultés d'exploitation. Afin d'améliorer la gestion des flottants, nous allons réaliser deux essais :

- un essai de séchage des flottants sur les lits de séchage,
- un essai de traitement des flottants vers la centrifugeuse

Cible

Suppression de la recirculation des flottants vers le traitement biologique

Etat d'avancement

Une étude va être effectuée sur les différentes possibilités d'évacuation et de traitement des HGF. Les conclusions de cette étude permettront probablement de mieux maîtriser le traitement des HGF.

Nouveau délai : Septembre 2017

Numéro de l'objectif : 173 – Site concerné : SE Retinne

Pourquoi ?

Lors de certains événements pluvieux, on constate le lessivage du bassin d'aération. La cause de ce lessivage est l'augmentation de la vitesse de l'eau dans le canal d'entrée du fait de l'acceptation d'un débit trop important.

Cible

Installer une régulation de la hauteur de la lame déversante en fonction de la mesure du débit entrant ou sortant.

Etat d'avancement

Les modifications ont été programmées dans le cadre des travaux de remise à niveau de la station d'épuration. Ces derniers ont débuté fin 2016 et devraient être terminés fin du premier semestre 2017.

Nouveau délai : Septembre 2017

Numéro de l'objectif : 196 – Site concerné : SE Bola

Pourquoi ?

Lors du soutirage des boues sur les lits de séchage, nous avons constaté que l'eau s'évacuant par les bois de fermeture était reprise dans le réseau d'égouttage des eaux pluviales et par conséquent retournait dans le milieu naturel.

Cible

Reprendre ces eaux dans le réseau des eaux de drainage des lits de séchage afin de les envoyer en tête de station.

Etat d'avancement

Inscription des travaux dans le programme des travaux à réaliser.

Nouveau délai : Décembre 2017

Numéro de l'objectif : 197 – Site concerné : SE Neupré-Butay

Pourquoi ?

La forte dilution de l'influent de la station du Butay est à l'origine des difficultés d'exploiter la station et provoque occasionnellement des rejets d'eau ne respectant pas les normes de rejet.

Cible

Etudier le fonctionnement de la station (analyses eaux, comportement des boues, ...). Suivant ces résultats définir une concentration en MES à maintenir dans les bassins.

Etat d'avancement

L'étude de la station est réalisée et nous sommes en phase de test d'injection de Pax de manière à alourdir le floc et éviter des fuites de MES.

Nouveau délai : Septembre 2017

OBJECTIFS CLÔTURÉS

Numéro de l'objectif : 66 – Site concerné : SE Liège-Oupeye

Pourquoi ?

Afin de réduire les risques liés à la manutention des cubitainers de polymère, l'objectif est de placer une cuve double paroi pour permettre la livraison en vrac du polymère. Cette cuve va également permettre de réduire les déchets (cubitainers).

Cible

Placement de la cuve et livraison en vrac du polymère

Résultats

La cuve est fonctionnelle et le polymère est livré en vrac.

Numéro de l'objectif : 153 – Site concerné : SE Membach

Pourquoi ?

Les bétons des voiles des décanteurs sont dégradés suite à l'action des cycles gel et dégel. Pour assurer la pérennité des ouvrages, il y a lieu de les réparer.

Cible

Réalisation des travaux

Résultats

Les travaux ont été réalisés et nous n'avons plus constaté d'arrêt des ponts racleurs.

Numéro de l'objectif : 162 – Site concerné : SE Momalle**Pourquoi ?**

La station de Momalle produit beaucoup de flottants qui peuvent être à l'origine de fuites en MES au niveau du rejet. Afin de rabattre une partie de ces flottants, nous allons placer un système d'aspersion au niveau du clarificateur.

Cible

Placement du système d'aspersion

Résultats

Le système est placé et fonctionne.

Numéro de l'objectif : 175 – Site concerné : SE Malmedy**Pourquoi ?**

Les lagunes de finition de la station de Malmedy présentent une flore et une faune remarquables qu'il est important de conserver notamment en les protégeant des pollutions aux hydrocarbures.

Cible

Placer un barrage, boudins absorbants d'hydrocarbures, flottants au niveau de l'entrée des eaux usées, dans chacune des deux lagunes primaires.

Résultats

Le barrage est placé.

Numéro de l'objectif : 179 – Site concerné : SE Fooz**Pourquoi ?**

Actuellement, l'approvisionnement en PAX se réalise via des bidons de 25 litres qu'il faut acheminer manuellement au-dessus du module épuratoire. L'injection se réalise via une goutte à goutte qui ne garantit pas une injection régulière.

Cible

Pour sécuriser le stockage du PAX, nous allons placer une citerne double paroi. Pour sécuriser et fiabiliser l'injection, nous allons placer une pompe volumétrique.

Résultats

La cuve et la pompe ont été placées.



10.2. Réduction de la consommation en matières premières des stations

OBJECTIFS EN COURS

Numéro de l'objectif : 145 – Site concerné : SE Liège-Oupeye

Pourquoi ?

Suivant les mesures effectuées par la société Odométric, il apparaît que le flux d'odeurs arrivant à l'unité de désodorisation ne nécessite peut-être pas un lavage chimique de l'air.

Cible

Réaliser une étude détaillée de l'unité de désodorisation du captage au rejet. Elle sera divisée en plusieurs étapes : vérification de la captation des odeurs dans les ouvrages, vérification du fonctionnement des tours de désodorisation, proposition d'autres techniques de traitement.

Etat d'avancement

L'étude a été réalisée et prévoit le placement d'un variateur de vitesse sur le ventilateur de l'installation. Le variateur est placé et il reste à réaliser le programme de commande.

Nouveau délai : Septembre 2017

Numéro de l'objectif : 180 – Site concerné : SE Wegnez

Pourquoi ?

Les boues primaires déshydratées sont trop sèches et les pompes ne sont pas prévues pour évacuer des boues présentant une telle siccité. Dès lors, nous devons diminuer la siccité de ces boues pour pouvoir les pomper.

Cible

Mélanger les boues primaires et secondaires et déshydrater ce mélange sur les centrifugeuses secondaires. La réalisation de cet objectif permettra de diminuer la consommation du polymère, améliorer le fonctionnement des centrifugeuses, éviter l'usure prématurée des pompes de reprise des boues et réduire les heures de fonctionnement des centrifugeuses primaires.

Etat d'avancement

Des essais ont été réalisés et doivent encore être confirmés.

Nouveau délai : Décembre 2017

10.3. Réduction des consommations énergétiques directes et indirectes des stations

OBJECTIFS EN COURS

Numéro de l'objectif : 147 – Site concerné : SE Retinne

Pourquoi ?

L'injection d'oxygène dans les bassins d'aération est réalisée suivant un mode durée-fréquence fixe et par conséquent ne tient pas compte des besoins réels en oxygène de ces derniers. Nous allons remplacer ce mode de fonctionnement par une régulation de l'injection d'oxygène en fonction d'une mesure de l'oxygène dissous dans les bassins

Cible

Adapter l'aération du bassin biologique en fonction de ces besoins en oxygène

Etat d'avancement

Les modifications ont été programmées dans le cadre des travaux de remise à niveau de la station d'épuration. Ces derniers ont débuté fin 2016 et devraient être terminés fin du premier semestre 2017.

Nouveau délai : Septembre 2017

Numéro de l'objectif : 157 – Site concerné : SE Liège-Oupeye

Pourquoi ?

Afin de réduire la consommation électrique des centrifugeuses, le fournisseur nous a proposé de placer, sur une centrifugeuse, un dispositif permettant de récupérer l'énergie cinétique des centras. Une étude comparative de leur fonctionnement sera réalisée afin de déterminer si l'investissement est rentable ou non.

Cible

Réalisation des modifications et d'une étude de rentabilité

Etat d'avancement

Par manque de temps, les essais n'ont pu être réalisés.

Nouveau délai : Décembre 2017

Numéro de l'objectif : 170 – Site concerné : SE Liège-Oupeye

Pourquoi ?

Le moteur du ventilateur de la désodorisation est très énergivore. Le remplacer par un moteur plus économique permettra de diminuer la consommation électrique de ce poste. Le retour sur investissement de ce projet est de moins de 2 ans.

Cible

Réduire la consommation électrique de 25000 kWh/an.

Etat d'avancement

Par manque de temps et de personnel disponible, les essais n'ont pu être réalisés.

Nouveau délai : Décembre 2017

Numéro de l'objectif : 182 – Site concerné : SE Stavelot*Pourquoi ?*

La charge arrivant à la station de Stavelot étant faible, il est particulièrement intéressant de réguler l'aération en fonction cette charge.

Cible

Adapter l'aération du bassin biologique en fonction de ces besoins en oxygène

Etat d'avancement

Le programme de gestion de l'aération est réalisé. Il doit maintenant être injecté dans le programme de gestion de la station.

Nouveau délai : Juin 2017

OBJECTIFS CLÔTURÉS**Numéro de l'objectif : 97 – Site concerné : SE Liège-Oupeye***Pourquoi ?*

L'injection d'oxygène dans les bassins d'aération est réalisée suivant un mode durée-fréquence fixe et par conséquent ne tient pas compte des besoins réels en oxygène de ces derniers. Nous allons remplacer ce mode de fonctionnement par une régulation de l'injection d'oxygène en fonction d'une mesure de l'oxygène dissous dans les bassins.

Cible

Réduire la consommation électrique de la station

Résultats

Suite aux modifications, on constate une réduction de +/- 10 % du temps de fonctionnement des turbosoufflantes.

Numéro de l'objectif : 183 – Site concerné : SE Sy*Pourquoi ?*

Le placement d'une sonde de niveau hydrostatique en remplacement des poires de niveau va permettre une régulation plus précise du démarrage de pompes et compte tenu de la configuration de la station, éviter qu'une partie du débit ne soit pompé plusieurs fois.

Cible

Réduire la consommation électrique de la station

Résultats

La sonde hydrostatique est installée et permet un réglage plus précis.

10.4. Recherche de filières d'évacuation des déchets plus respectueuses de l'environnement

OBJECTIFS EN COURS**Numéro de l'objectif : 198 – Site concerné : SE Stavelot***Pourquoi ?*

Lors de la dernière analyse effectuée sur les boues de la station de Stavelot, seule la teneur en hydrocarbure empêchait la valorisation agricole des boues.

Cible

Réaliser de nouvelles analyses des paramètres agronomiques des boues de la station et le cas échéant envoyer le dossier de demande de valorisation.

Etat d'avancement

Analyse en cours

Nouveau délai : Décembre 2017

10.5. Mise en conformité légale.

Numéro de l'objectif : 169 – Site concerné : Ensemble des sites*Pourquoi ?*

L'arrêté du Gouvernement Wallon du 05 mars 2015 instaurant une obligation de tri des déchets nous oblige à trier certains déchets pour le 01 janvier 2017.

Cible

Vérifier et mettre en place le tri des déchets prévu pour le 01 janvier 2017. Les déchets concernés sont : les déchets végétaux provenant de l'entretien des espaces verts et jardins, les déchets de textiles non souillés et les déchets de bois.

Résultats

Nous effectuons le tri des déchets concernés par cet arrêté.

10.6. Objectif second semestre 2016 – année 2017

OBJECTIFS EN COURS

Numéro de l'objectif 189 : Réduction des consommations en matières premières – Site concerné : SE Grosses Battes

Pourquoi ?

Le diagnostic approfondi de la chaudière a mis en évidence certaines pistes d'amélioration dont notamment :

1. l'isolation thermique des vannes et robinets,
2. couper les circuits des aérothermes lorsqu'il n'y a pas de demande de chaleur,
3. programmer le fonctionnement en fonction des horaires de travail.

Cible

Réduire les consommations électriques et de mazout de la station.

Nouveau délai : Juin 2017

Numéro de l'objectif 192 : Production d'énergie renouvelable Site concerné : SE Grosses Battes

Pourquoi ?

Le site de la station d'épuration des Grosses-Battes est propice au placement de panneaux photovoltaïques. Nous allons installer des panneaux dont la production annuelle devrait avoisiner les 100 000 kWh

Cible

Production de 100 000 kWh d'électricité vert.

Délai : Septembre 2017

Numéro de l'objectif : 199 – Site concerné : Ensemble des sites

Pourquoi ?

Vu l'augmentation du parc de stations d'épuration, il est devenu nécessaire d'améliorer le suivi des paramètres de fonctionnement de ces dernières en permettant un accès rapide à ces paramètres.

Cible

Mettre en place une base de données accessibles sur chaque station et reprenant toutes les informations utiles pour vérifier le fonctionnement des stations.

Délai : Mars 2018

Numéro de l'objectif : 201 – Site concerné : SE Momalle

Pourquoi ?

La station de Momalle ne dispose pas d'une pompe de recirculation de réserve. Dès lors, en cas de panne de cette dernière, nous ne pouvons pas garantir le respect des normes et ce le temps de la réparation de la pompe.

Cible

Acquisition d'une pompe de réserve.

Délai : Septembre 2017

Numéro de l'objectif : 202 – Site concerné : SE Waremme

Pourquoi ?

La siccité des boues issues de la centrifugeuse de la station est trop basse. En adaptant les réglages, nous pouvons augmenter cette siccité avec pour conséquence la réduction du nombre de transport des boues déshydratées.

Cible

Obtenir une siccité des boues de l'ordre de 20 %

Délai : Août 2017

Numéro de l'objectif : 20 – Site concerné : Ensemble des sites

Pourquoi ?

Vu les faibles volumes de graisses récoltés sur nos stations, leur traitement sur les centres HGF d'Engis et de Liège-Oupeye ne sont pas efficaces. Dès lors, nous allons centraliser le traitement de l'ensemble de nos graisses sur le centre de Liège-Oupeye. Ce dernier devra être adapté afin qu'il soit plus efficace. Par contre, le centre HGF sera quant à lui utilisé en réserve.

Cible

Traitement de l'ensemble des graisses au centre HGF de Liège-Oupeye.

Délai : Décembre 2017

Numéro de l'objectif : 204 – Site concerné : Ensemble des sites

Pourquoi ?

Les flottants récoltés sur nos stations sont actuellement traités sur nos centres HGF ou déversés en tête de certaines stations. Ces derniers traitements ne sont pas efficaces (volumes trop faibles) et ne permettent pas de retirer entièrement les flottants du circuit de traitement de l'eau. Par conséquent, l'ensemble des flottants sera traité à la station de Wegnez : injection dans l'épaississeur puis centrifugation avec les boues d'épuration. Pour éviter les bouchons des canalisations, un broyeur sera placé avant l'incorporation des flottants dans l'épaississeur.

Cible

Traitement de l'ensemble des flottants sur la station de Wegnez.

Délai : Septembre 2017

Numéro de l'objectif : 205 – Site concerné : SE Saint-Vith

Pourquoi ?

La station d'épuration de Saint-Vith a été mise en service en 1988. Actuellement, le dispositif de chargement des boues déshydratées utilise 3 bennes Marrel de 7 m³. En vue de réduire le nombre et les coûts de transports des boues déshydratées de l'ouvrage, il est proposé de réaliser les travaux d'adaptation nécessaires (installation de convoyeurs à vis, adaptation des auvents des conteneurs, etc.) pour pouvoir utiliser 2 conteneurs à boues de 20 m³ en lieu et place des 3 bennes Marrel existantes.

Cible

Utilisation de conteneurs de 20 m³.

Délai : Décembre 2018

Numéro de l'objectif : 206 – Site concerné : SE Lantremange

Pourquoi ?

La station d'épuration de Lantremange a été mise en service en 1993. Il a été constaté sur les charpentes ainsi que sur les accessoires métalliques que les peintures étaient fortement dégradées mettant à nu certains éléments métalliques qui présentent actuellement un état de corrosion avancé. Il est à noter que cet ouvrage n'a jamais fait l'objet d'un travail de remise en état générale des peintures. Par ailleurs, les panneaux en amiante-ciment de la toiture des lits de séchage sont fissurés et n'assurent plus leur fonction. Par conséquent, il est proposé d'effectuer d'une part les travaux de remise en état des peintures des charpentes, des poteaux d'éclairages, du silo métallique, des corps et des commandes des vannes, etc. et d'autre part les travaux de remplacement de la totalité de la couverture de la toiture des lits de séchage.

Cible

Réalisation des travaux.

Délai : Décembre 2018

Numéro de l'objectif : 207 – Site concerné : SE La Waltinne

Pourquoi ?

La station d'épuration de La Waltinne a été mise en service en 1993. Il est constaté des dégradations importantes du chemin de roulement du décanteur (mise à nu des armatures suite à des éclatements des enrobages du chemin), provoquées d'une part, par le passage du pont racleur et d'autre part par les intempéries (cycles gel-dégel). De même, les façades du bâtiment technique sont recouvertes de mousse fragilisant ainsi les rejointoyages des murs de parement. Par conséquent, il est proposé de réaliser les travaux de réfection du chemin de roulement du décanteur, de procéder au démoussage et à l'application d'un hydrofuge sur les façades du bâtiment technique, y compris la remise à niveau des piétonniers autour des ouvrages.

Cible

Réalisation des travaux.

Délai : Décembre 2018

OBJECTIFS CLÔTURÉS

Numéro de l'objectif 184 : Réduction de la consommation électrique – Site concerné : SE La Mule

Pourquoi ?

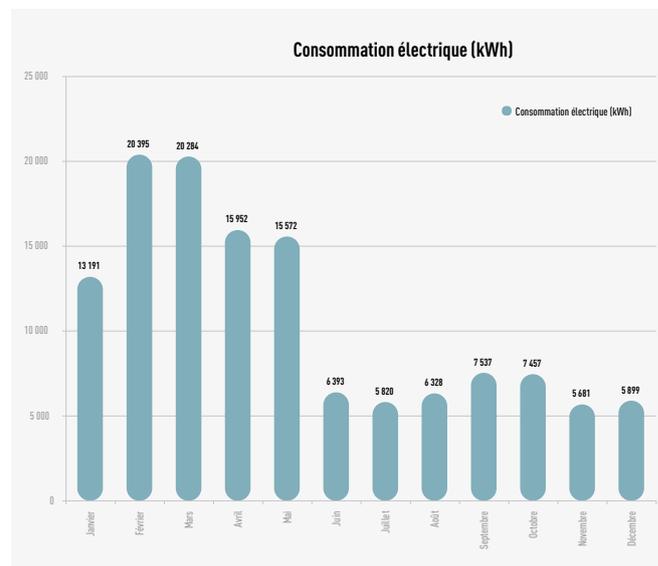
Le programme de gestion de la station prévoyait le fonctionnement des agitateurs dès que les surpresseurs d'aération cessaient de fonctionner. Hors ces agitateurs ne sont pas nécessaires au bon fonctionnement de la station.

Cible

Arrêter le fonctionnement des agitateurs et par conséquent réduire la consommation électrique de la station.

Résultats

Le graphe ci-dessous illustre bien la réduction de la consommation électrique totale de la station. L'arrêt des agitateurs a été réalisé en juin 2016.



Le tableau ci-dessous résume la réduction de la consommation de la station

	Avant modification	Après modification	Réduction
Consommation moyenne totale de la station (kWh)	17 079	6445	62 %
Consommation moyenne par m ³ traité (kWh / m ³)	0,76	0,48	37 %

Numéro de l'objectif 185 : Réduction de la consommation électrique – Site concerné : SE Wansin

Pourquoi ?

Le programme de gestion de la station prévoyait le fonctionnement des agitateurs dès que les surpresseurs d'aération cessaient de fonctionner. Or ces agitateurs ne sont pas nécessaires au bon fonctionnement de la station.

Cible

Arrêter le fonctionnement des agitateurs et par conséquent réduire la consommation électrique de la station.

Résultats

Suite à la réalisation de cet objectif ; la consommation moyenne par m³ traité est passée de 0,51 kWh / m³ traité à 0,35 kWh / m³ traité soit une réduction de **32 %**. En considérant que la station traite annuellement 500 000 m³, cela représente une réduction de la consommation électrique de la station de l'ordre de **80 000 kWh**.

Numéro de l'objectif 186 : Fiabilisation des installations – Site concerné : SE Lantremange

Pourquoi ?

La couche de flottants sur le diapaç provoque par moment des rejets d'eau non-conforme. On constate également des problèmes de bouchon des tuyauteries d'évacuation des sables. Les purges de boues et de sables sont effectuées manuellement. L'automatisation permettra une meilleure gestion de ces dernières.

Cible

Réalisation des purges automatiques.

Résultats

Suite à la réalisation de cet objectif, les dernières analyses effectuées sur les rejets de la station respectent les normes de rejet.

Date de l'analyse	DBO _{out}	Norme	DCO _{out}	Norme	MES _{Out}	Norme	Conformité
27/02/2017	14 mg/l	25 mg/l	92 mg/l	125 mg/l	15,8 mg/l	35 mg/l	Conforme
03/04/2017	11 mg/l	25 mg/l	47 mg/l	125 mg/l	22,9 mg/l	35 mg/l	Conforme
25/04/2017	8,05 mg/l	25 mg/l	47 mg/l	125 mg/l	28 mg/l	35 mg/l	Conforme

Numéro de l'objectif 187 : Fiabilisation des installations – Site concerné : SE Lantremange

Pourquoi ?

Lorsque la hauteur d'eau dans le puisard d'entrée est importante, nous avons constaté que le débit relevé par les pompes est supérieur au 3 Q18. Cela peut provoquer des fuites de MES au niveau du rejet.

Cible

Asservir les pompes de relevage au débit de sortie de manière à limiter le débit maximum relevé à 3 Q18.

Résultats

Suite à ces modifications, le débit max relevé ne dépasse plus les 3 Q18.

Numéro de l'objectif 191 : Fiabilisation des installations – Sites concernés : SE Malmedy et SE Membach

Pourquoi ?

Les stations de Malmedy et Membach sont en surcharge dont une partie est due à l'injection des gadoues de fosses septiques. Le but est de limiter les réceptions de gadoues sur ces deux sites.

Cible

Envoyer un courrier aux vidangeurs habituels de ces deux centres les invitant à utiliser les autres centres de déversements.

Résultats

Le courrier a été envoyé 21/11/2016.

Numéro de l'objectif 193 : Maîtrise de la consommation des matières premières – Site concerné : SE Awans

Pourquoi ?

La réalisation du diagnostic approfondi de la chaudière a mis en évidence que le programmeur de la chaudière ne permettait plus une régulation efficace du chauffage : diminution de la consigne durant les périodes où le personnel n'est pas présent sur le site.

Cible

Remplacement du programmeur et programmation du nouveau en fonction des heures de présence du personnel.

Résultats

Le programmeur est remplacé et le nouveau programmé.

Numéro de l'objectif 194 : Satisfaction des parties prenantes – Sites concernés : SE Engis, SE Membach et SE Yerne

Pourquoi ?

Afin de réduire les déplacements du charroi vers le centre de traitement des PCR de la station de Liège-Oupeye, certaines administrations avaient demandé à l'AIDE d'étudier la possibilité de créer des centres de regroupement des PCR.

Cible

Création de centre de regroupement des PCR sur les stations d'Engis, de Membach et Yerne.

Résultats

Les trois stations ont été enregistrées en tant que centres de regroupement des PCR. Les premières livraisons ont été effectuées.

**Numéro de l'objectif 200 : Fiabilisation des installations –
Sites concernés : SE Aywaille, SE Grosses-battes, SE Membach**

Pourquoi ?

Les boues valorisées en agriculture doivent être chaulées. Afin de d'effectuer un contrôle systématique de la qualité de ce chaulage, nous avons instauré une mesure du pH des boues chaulées, ceci afin de rectifier plus rapidement la quantité de chaux ajoutées aux boues.

Cible

Fournir sur les installations de chaulage un pH-mètre adapté à la prise de pH dans les boues chaulées et instaurer un contrôle systématique du pH de ces boues.

Résultats

Vérification de la mesure du pH mise en application et pas de boues déclarées non-conformes par défaut de chaulage.





- 11 - LES RÉSULTATS

11.1. Les indicateurs

Le règlement EMAS n°1221/2009 du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009 impose de déterminer des indicateurs dits de base et ce pour tous les types d'organisation. Ils sont axés sur les performances dans les domaines essentiels suivants : efficacité énergétique, utilisation rationnelle des matières, eau, déchets, biodiversité et émissions.

Ces indicateurs se composent des éléments suivants :

- Un chiffre A correspondant à l'apport/incidence annuel(le) total(e) ;
- Un chiffre B correspondant à la production annuelle totale de l'organisation ;
- Un chiffre R représentant le ratio A/B.

11.1.1. L'INDICATEUR DE BASE

Au regard de notre activité d'épuration des eaux, il nous est apparu opportun de définir comme indicateur de base pour les stations l'efficacité énergétique représentée par le ratio de la consommation électrique sur la pollution entrant.

Indicateur de base = Consommation électrique en kWh / EH_{polluants}

Le calcul de ces EH polluants se réalise sur base des résultats des analyses légales effectuées sur l'influent de chaque station. Dans ce calcul, nous considérons qu'un EH représente la charge organique biodégradable ayant une demande biologique en oxygène en cinq jours de 60g par jour.

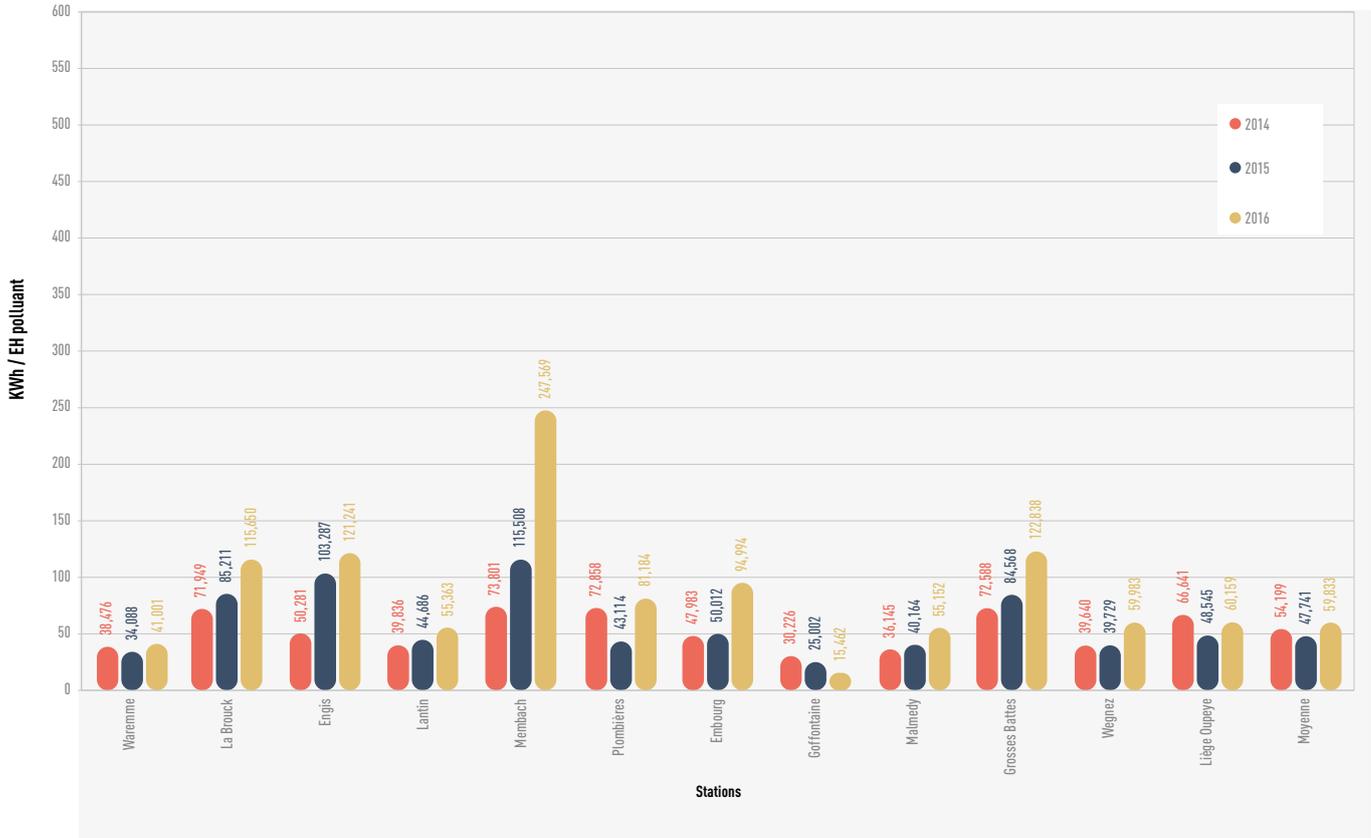
Notons que plusieurs facteurs peuvent influencer la précision de cet indicateur dont entre autres :

- Le nombre d'analyses réalisées sur les sites : plus ce dernier est élevé plus la précision du calcul des EH_{polluants} sera précis,
- La pluviométrie lors des prélèvements : le calcul de la charge est basé sur le débit réceptionné et la concentration en DBO₅ de l'échantillon 24 heures.

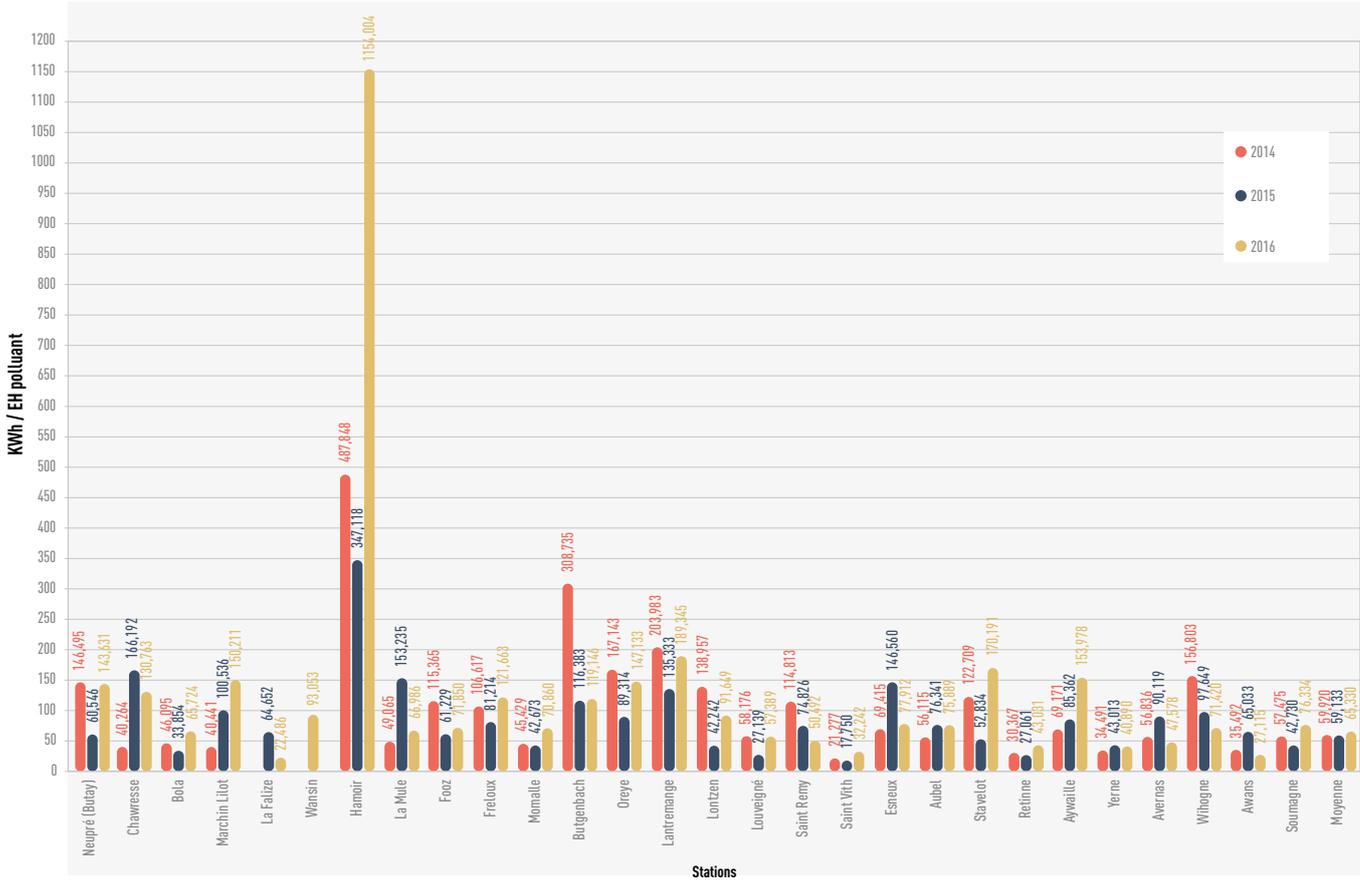
C'est pourquoi, selon les conditions de prélèvements, l'indicateur de base peut fortement varier d'une année à l'autre pour une même station et ce sans qu'aucune modification significative n'ait été apportée au fonctionnement de cet ouvrage.

Pour présenter l'indicateur de base, nous avons regroupé les stations d'épuration en trois catégories selon leur capacité nominale à savoir : les stations dont la capacité nominale est supérieure à 10 000 EH, les stations dont la capacité est comprise entre 2 000 EH et 10 000 EH et en fin les stations dont la capacité est inférieure à 2 000 EH.

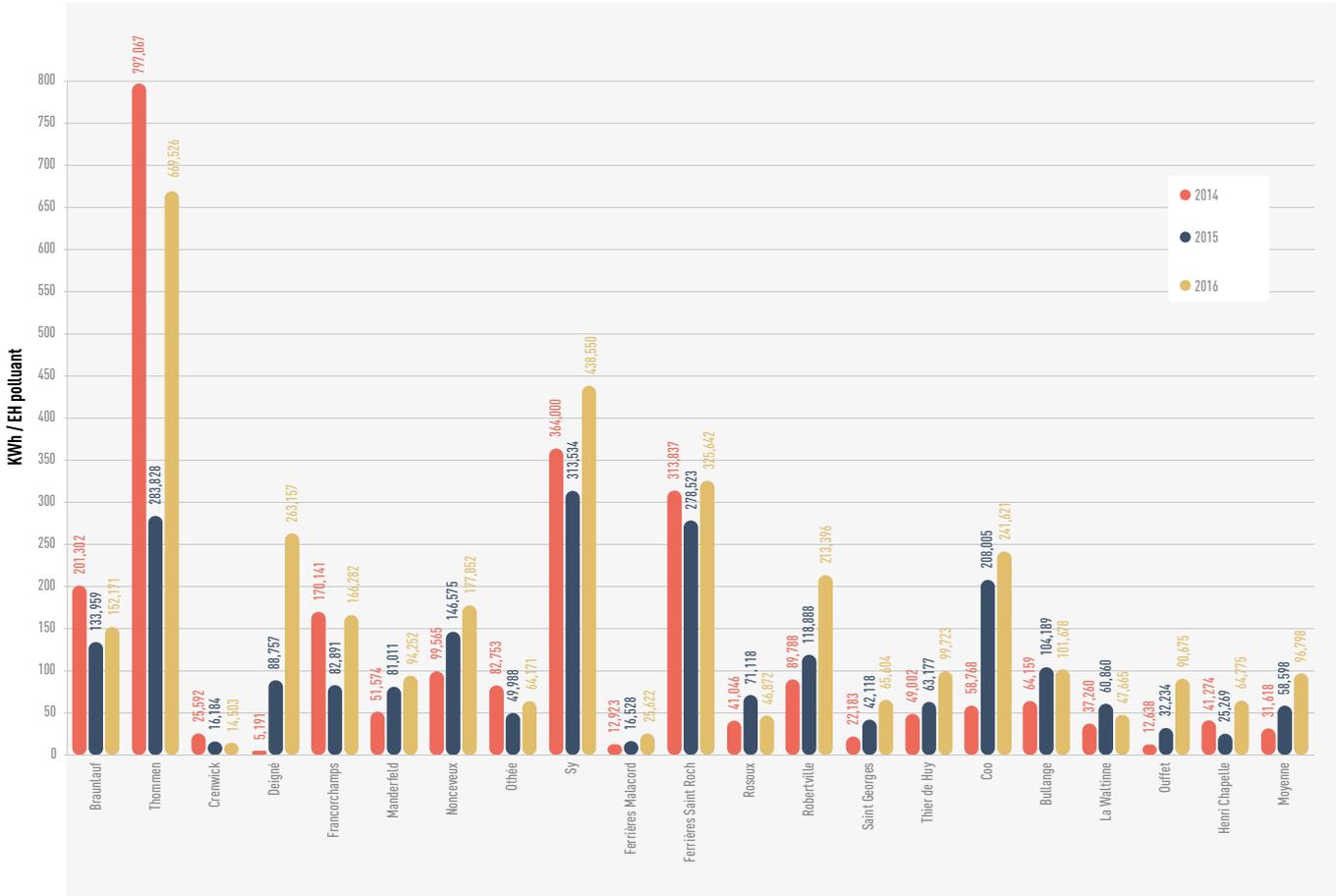
STATIONS DE CAPACITÉ > 10 000 EH



STATIONS DE CAPACITÉ COMPRISE ENTRE 2 000 ET 10 000 EH



STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



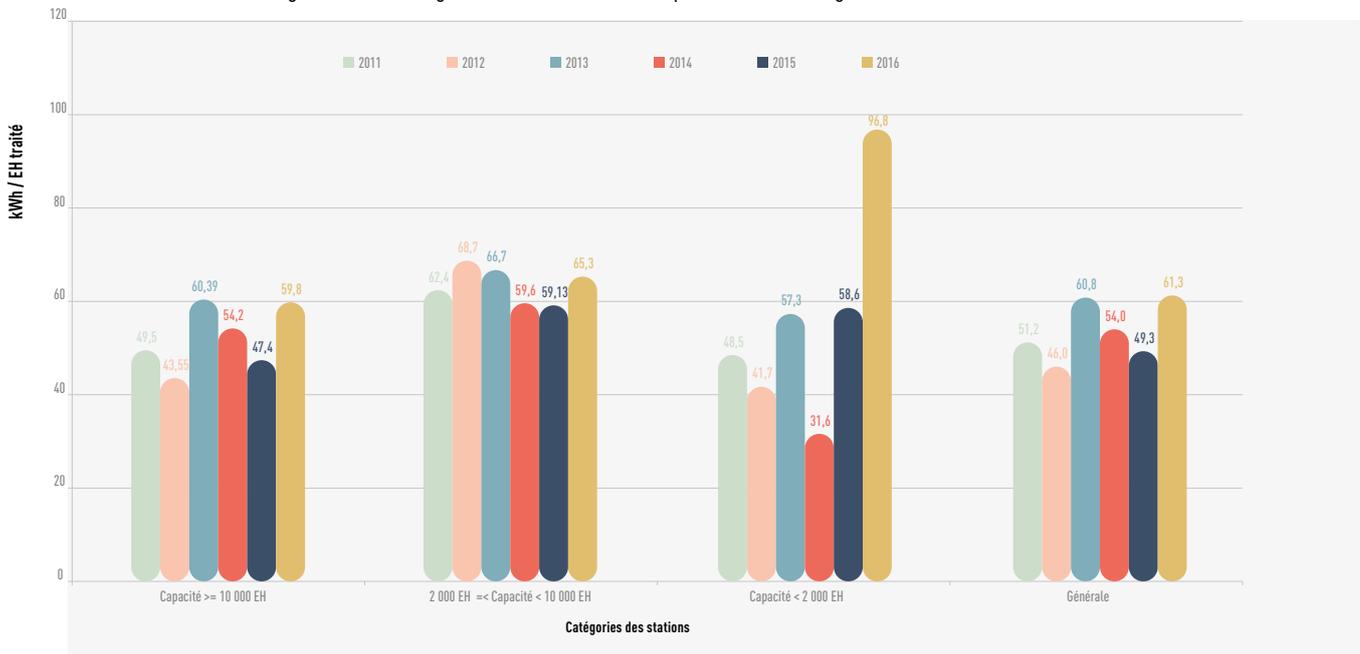
L'année 2016 est caractérisée par une nette diminution de la DBO₅ moyenne de l'influent, en effet elle passe de 233,5 mg/l en 2015 à 169 mg/l 2016. La conséquence principale est une augmentation de la valeur de l'indicateur de base pour de nombreux sites.

Par contre l'indicateur consommation électrique par m³ traité (point ci-après) reste relativement stable.



11.1.2. EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE : ÉVOLUTION GLOBALE

Le graphe ci-dessous présente l'évolution annuelle de l'efficacité énergétique moyenne des stations selon leur capacité. Pour 2016, on constate également une augmentation de l'indicateur pour les trois catégories due à la faible concentration de l'influent.

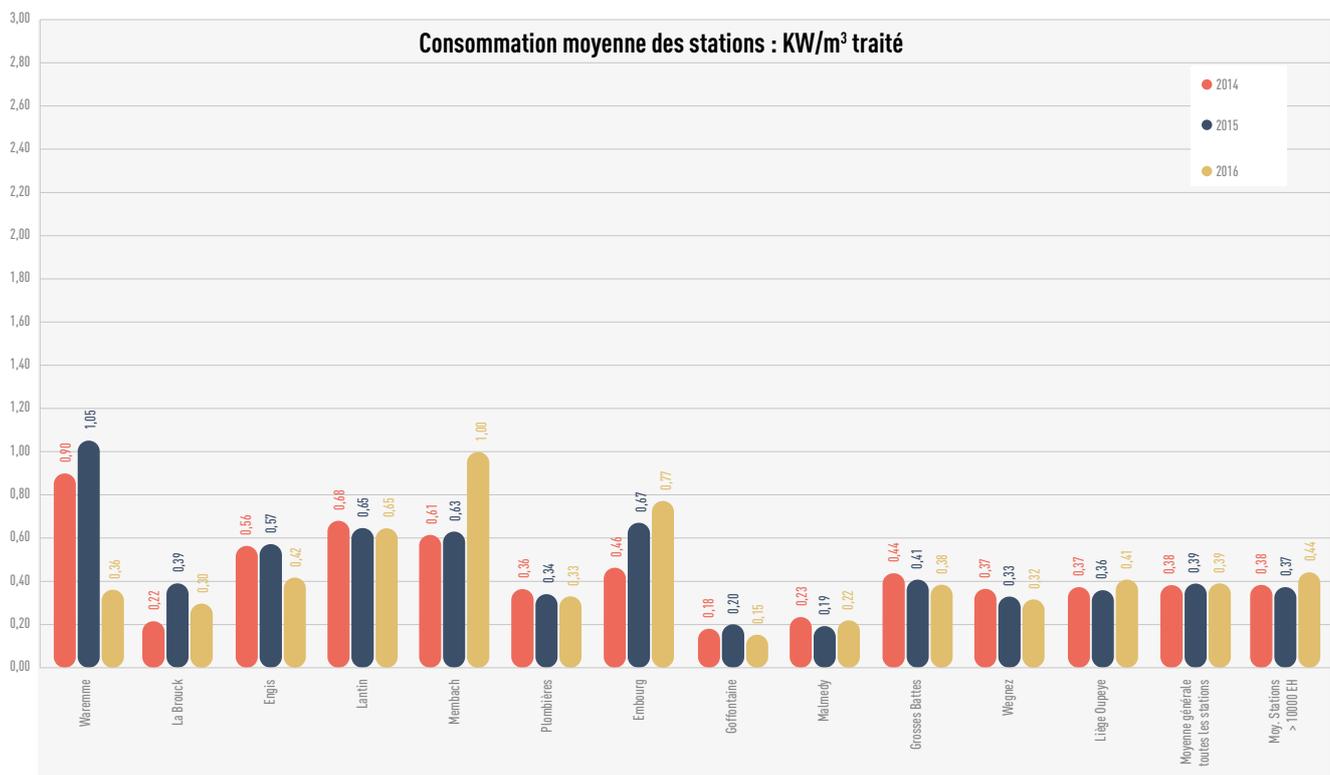


11.1.3. AUTRES INDICATEURS

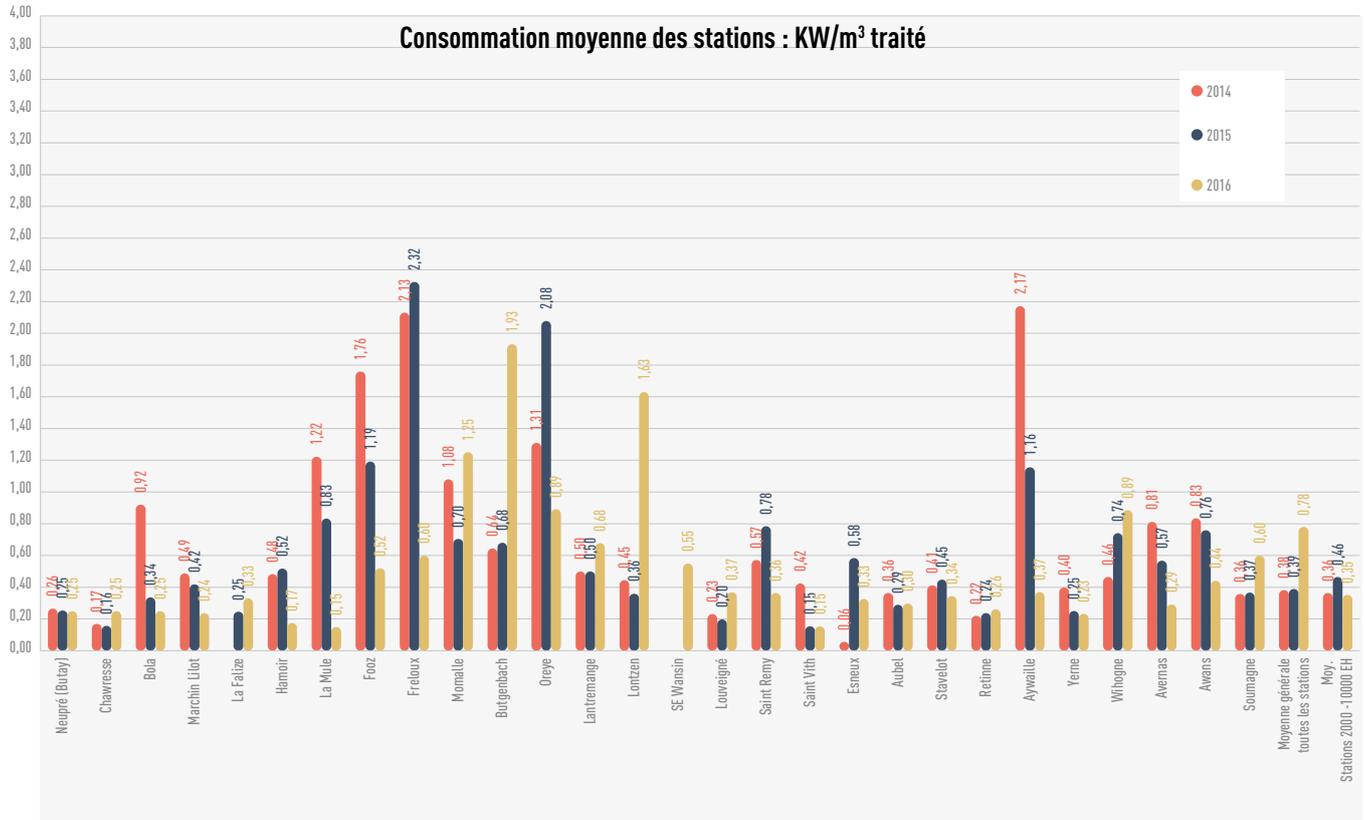
11.1.3.1. La consommation par m³ traité

La consommation par m³ traité sur les différents sites est un indicateur pertinent illustré par les graphes suivants.

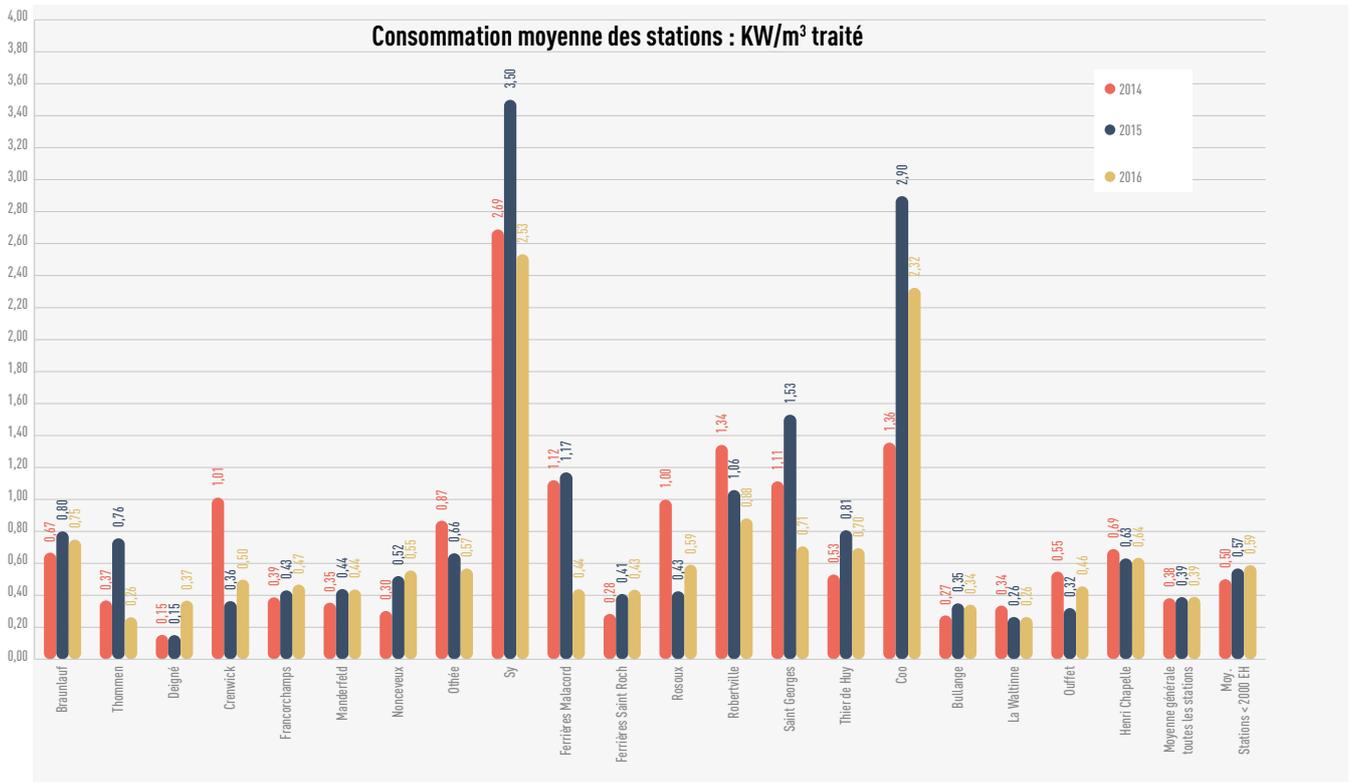
STATIONS DE CAPACITÉ > 10 000 EH



STATIONS DE CAPACITÉ COMPRISE ENTRE 2 000 ET 10 000 EH

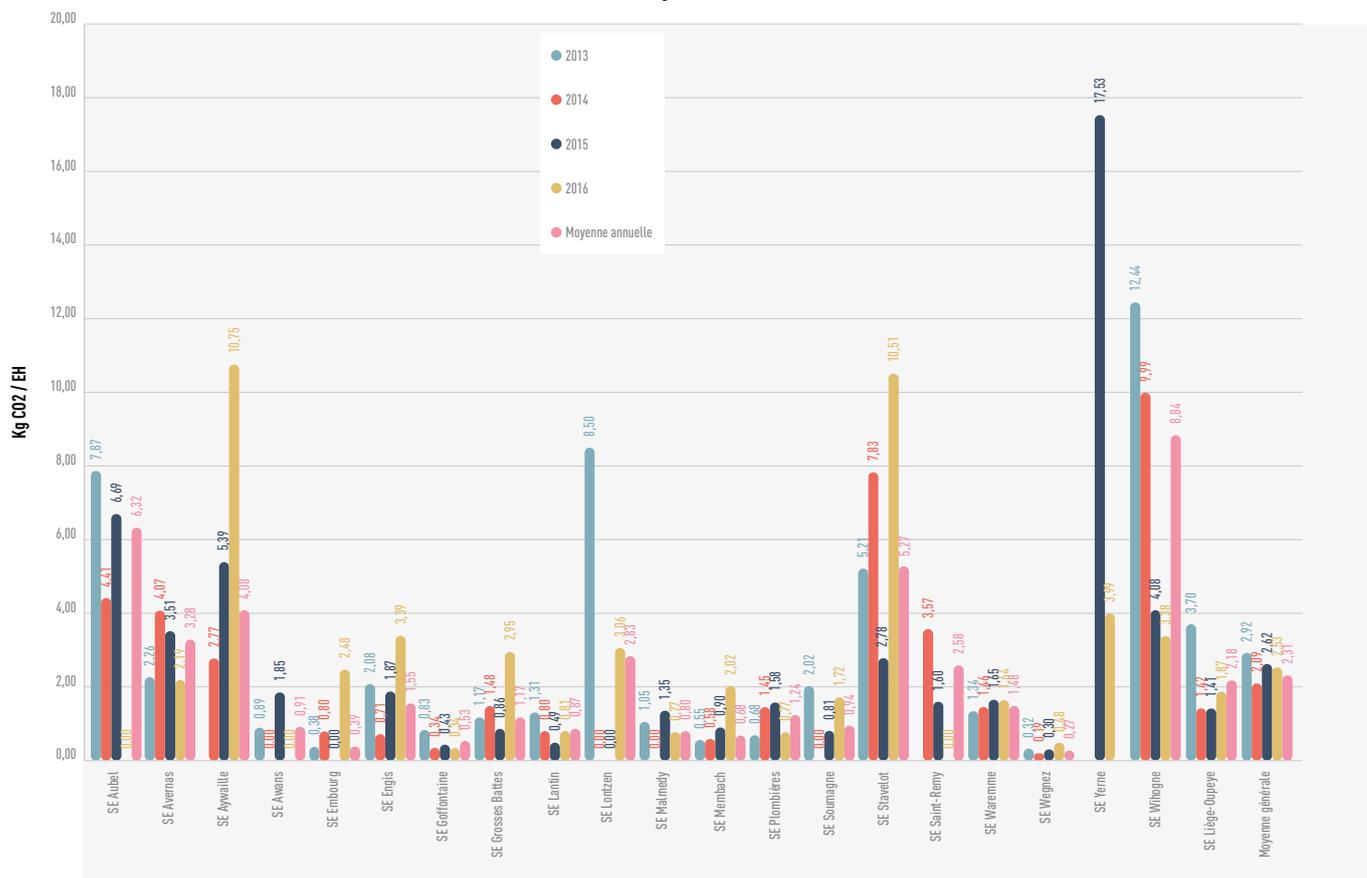


STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



11.1.3.2. Les émissions de CO₂

Le graphe suivant illustre les émissions de CO₂, rapportées à l'EH traité, dues aux installations de chauffage alimentées au gasoil ou gaz naturel. Ces données sont obtenues sur base des livraisons annuelles de gasoil sur les différents sites.



11.2. Les exigences, performances et résultats

11.2.1. LES ANALYSES LÉGALES

11.2.1.1. Le nombre d'analyses

Via leur permis d'environnement et autres autorisations de déversement et permis d'exploiter, les stations sont soumises au respect de normes de rejet.

Afin de vérifier le bon fonctionnement des stations et par conséquent le respect des normes, la législation nous oblige à réaliser un nombre minimum d'analyses, « dites légales » sur chaque station et ce en fonction de la capacité de ces dernières. La législation prévoit également qu'un certain nombre d'échantillons peut ne pas respecter les normes. Le tableau ci-dessous illustre cette disposition.

Nombre d'échantillons prélevés au cours de l'année	4-7	8-16	17-28	29-40	41-53
Nombre maximal d'échantillons pouvant ne pas être conforme	1	2	3	4	5

LE NOMBRE D'ANALYSES RÉALISÉES

Le tableau ci-dessous a pour but de vérifier la conformité de chaque station du point de vue « nombre d'analyses réalisées » et « nombre d'analyses non-conformes ».

Station d'épuration	Nombre d'échantillons prévus par la législation	Nombre d'échantillons prélevés en 2016	Nombre d'échantillons non-conformes autorisés	Nombre d'échantillons prélevés non-conformes en 2016	Etat de la station C = conforme NC = Non conforme
SE Aubel	4	11	2	1	C
SE Avernas	4	10	2	0	C
SE Awans	4	9	2	0	C
SE Bola	4	12	2	1	C
SE Braunlauf	4	11	2	2	C
SE Bullange	4	10	2	2	C
SE Butay (Neupré)	4	12	2	2	C
SE Butgenbach	4	11	2	0	C
SE Chawresse	4	12	2	1	C
SE Coo	4	12	2	0	C
SE Crenwick	4	11	2	2	C
SE Deigné	4	11	2	1	C
SE Embourg	12	12	2	0	C
SE Engis	12	12	2	1	C
SE Esneux	4	12	2	0	C
SE Ferrières Malacord	4	12	2	1	C
SE Ferrières Saint-Roch	4	12	2	1	C
SE Fooz	4	10	2	2	C
SE Francorchamps	4	12	2	0	C
SE Freloux	4	9	2	2	C
SE Goffontaine	12	12	2	0	C
SE Grosses Battes	24	25	3	1	C
SE Hamoir	4	10	2	0	C
SE Henri-Chapelle	4	12	2	0	C
SE La Brouck	12	12	2	0	C

Station d'épuration	Nombre d'échantillons prévus par la législation	Nombre d'échantillons prélevés en 2016	Nombre d'échantillons non-conformes autorisés	Nombre d'échantillons prélevés non-conformes en 2016	Etat de la station C = conforme NC = Non conforme
SE La Falize	4	6	1	1	C
SE La Mule	12	12	2	0	C
SE La Waltnne	4	11	2	0	C
SE Lantin	12	16	2	3	NC
SE Lantremange	4	5	1	3	NC
SE Liège-Oupeye	24	25	3	1	C
SE Lontzen	4	12	2	1	C
SE Louveigné	4	11	2	1	C
SE Malmedy	12	12	2	0	C
SE Manderfeld	4	12	2	2	C
SE Marchin (Lilot)	4	11	2	2	C
SE Membach	12	12	2	1	C
SE Momalle	4	8	2	3	NC
SE Nonceveux	4	9	2	2	C
SE Oreye	4	12	2	0	C
SE Othée	4	11	2	2	C
SE Ouffet	4	9	2	0	C
SE Plombières	12	12	2	0	C
SE Retinne	4	12	2	0	C
SE Robertville	4	13	2	1	C
SE Rosoux	4	7	2	1	C
SE Saint Remy	4	12	2	0	C
SE Saint-Georges	4	8	2	1	C
SE Saint-Vith	4	10	2	1	C
SE Soumagne	4	12	2	0	C
SE Stavelot	4	12	2	1	C
SE Sy	4	10	2	1	C
SE Thier de Huy	12	9	2	1	C
SE Thommen	4	11	2	0	C
SE Wansin	4	10	2	0	C
SE Waremme	12	14	2	2	C
SE Wegnez	24	25	3	0	C
SE Wihogne	4	12	2	1	C
SE Yerne	12	17	3	3	C

En 2016, nous avons réalisé, sur les stations enregistrées EMAS, 694 contrôles dont 639 étaient conformes pour les paramètres DBO₅, DCO et MES soit 92 %.

LES STATIONS NON-CONFORMES

SE Lantremange

En 2016, nous avons fait face à des problèmes de fonctionnement de la station engendrant un non-respect des normes de rejet pour les paramètres MES et DBO₅.

Afin de résoudre ces problèmes, nous avons défini les objectifs environnementaux suivants :

- Objectif 186 visant à éviter le lessivage des bassins par un débit relevé supérieur à 3Q18 : objectif clôturé.
- Objectif 187 visant à automatiser les purges de boues jusque-là effectuées manuellement : voir état d'avancement au point 10.9 de ce document.

Parallèlement, début février, nous avons procédé à la vidange des bassins de manière à vérifier l'état de l'aération.

Le tableau montre que les analyses effectuées après la réalisation des objectifs sont conformes.

Date de l'analyse	DBO _{out}	Norme	DCO _{out}	Norme	MES _{out}	Norme	Conformité
27/02/2017	14 mg/l	25 mg/l	92 mg/l	125 mg/l	15,8 mg/l	35 mg/l	Conforme
03/04/2017	11 mg/l	25 mg/l	47 mg/l	125 mg/l	22,9 mg/l	35 mg/l	Conforme
25/04/2017	8,05 mg/l	25 mg/l	47 mg/l	125 mg/l	28 mg/l	35 mg/l	Conforme

SE Lantin

Suite aux non-conformités constatées en 2016, nous avons décidé de :

- placer une sonde de voile de boues afin de limiter le débit lorsque par temps de pluie prolongé, nous constatons une remontée du niveau de boues dans les clarificateurs,
- de vider et nettoyer un bassin d'aération.

Le tableau ci-dessous montre que, suite à ces actions, l'ensemble des analyses réalisées en 2017 est conforme.

Date de l'analyse	DBO _{out}	Norme	DCO _{out}	Norme	MES _{out}	Norme	Conformité
30/01/2017	8,1 mg/l	25 mg/l	44 mg/l	125 mg/l	12 mg/l	35 mg/l	Conforme
27/02/2017	11 mg/l	25 mg/l	46 mg/l	125 mg/l	13 mg/l	35 mg/l	Conforme
03/04/2017	3 mg/l	25 mg/l	50 mg/l	125 mg/l	14 mg/l	35 mg/l	Conforme

SE Momalle

La station d'épuration de Momalle est non-conforme pour 2016.

Lors de la revue de Direction du 27 juin 2017, il a été décidé :

- de maintenir la station dans le scope de l'enregistrement,
- de mettre en œuvre de nouvelles actions qui devraient permettre, à court terme, de respecter à nouveau les normes de rejet.

Comme l'atteste le tableau ci-dessous, suite à mise en œuvre des nouvelles actions, les 4 dernières analyses respectent les normes de rejet de la station.

Date de l'analyse	DBO _{out}	Norme	DCO _{out}	Norme	MES _{out}	Norme	Conformité
22/05/2017	12 mg/l	25 mg/l	104 mg/l	125 mg/l	33 mg/l	35 mg/l	Conforme
16/06/2017	8,2 mg/l	25 mg/l	88 mg/l	125 mg/l	14,9 mg/l	35 mg/l	Conforme
17/07/2017	12 mg/l	25 mg/l	95 mg/l	125 mg/l	24,2 mg/l	35 mg/l	Conforme
24/07/2017	21 mg/l	25 mg/l	121 mg/l	125 mg/l	31 mg/l	35 mg/l	Conforme

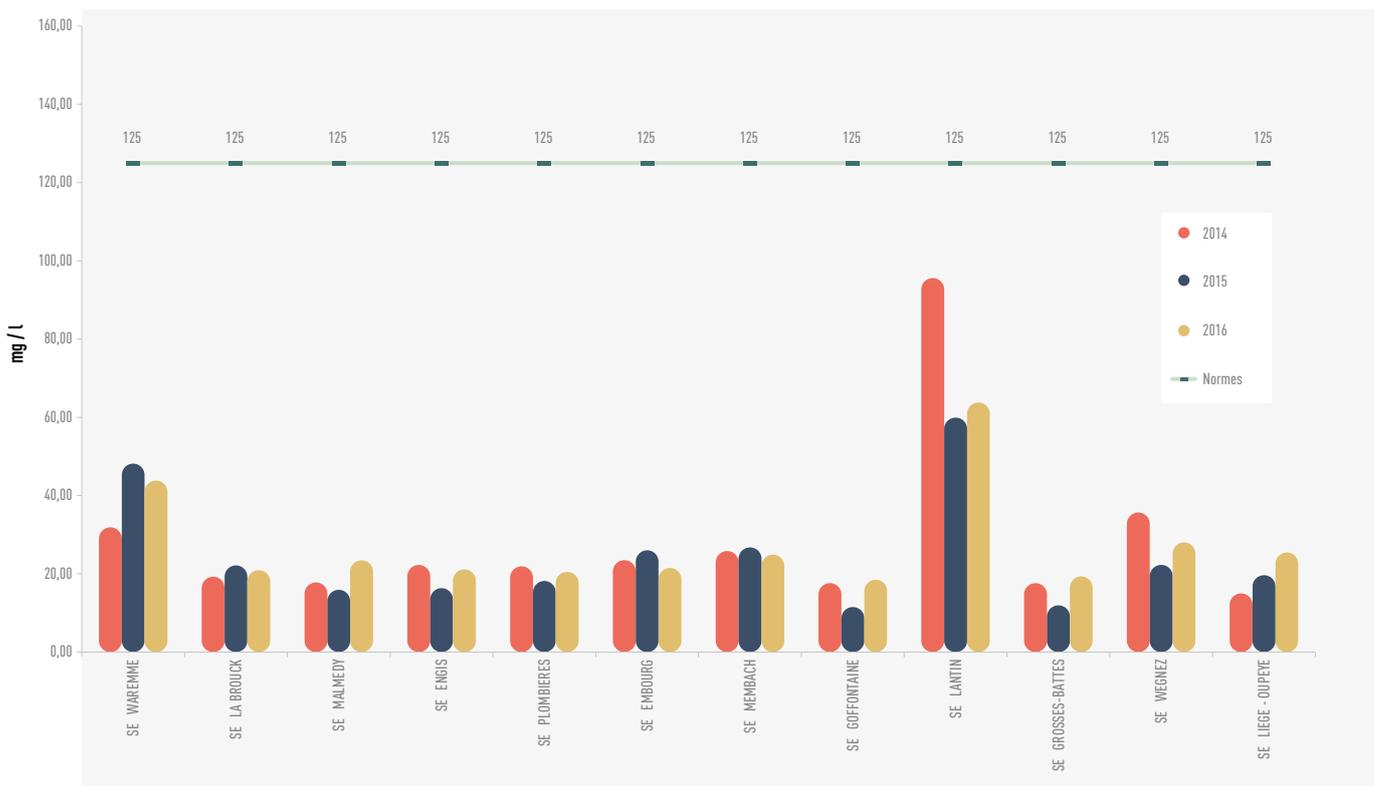
11.2.1.2. Le respect des normes

Les paramètres contrôlés lors des analyses légales sont la DCO, la DBO5, les MES et pour certaines stations, l'azote et le phosphore en plus. C'est sur base des résultats des analyses de ces paramètres que nous allons étudier les performances des stations.

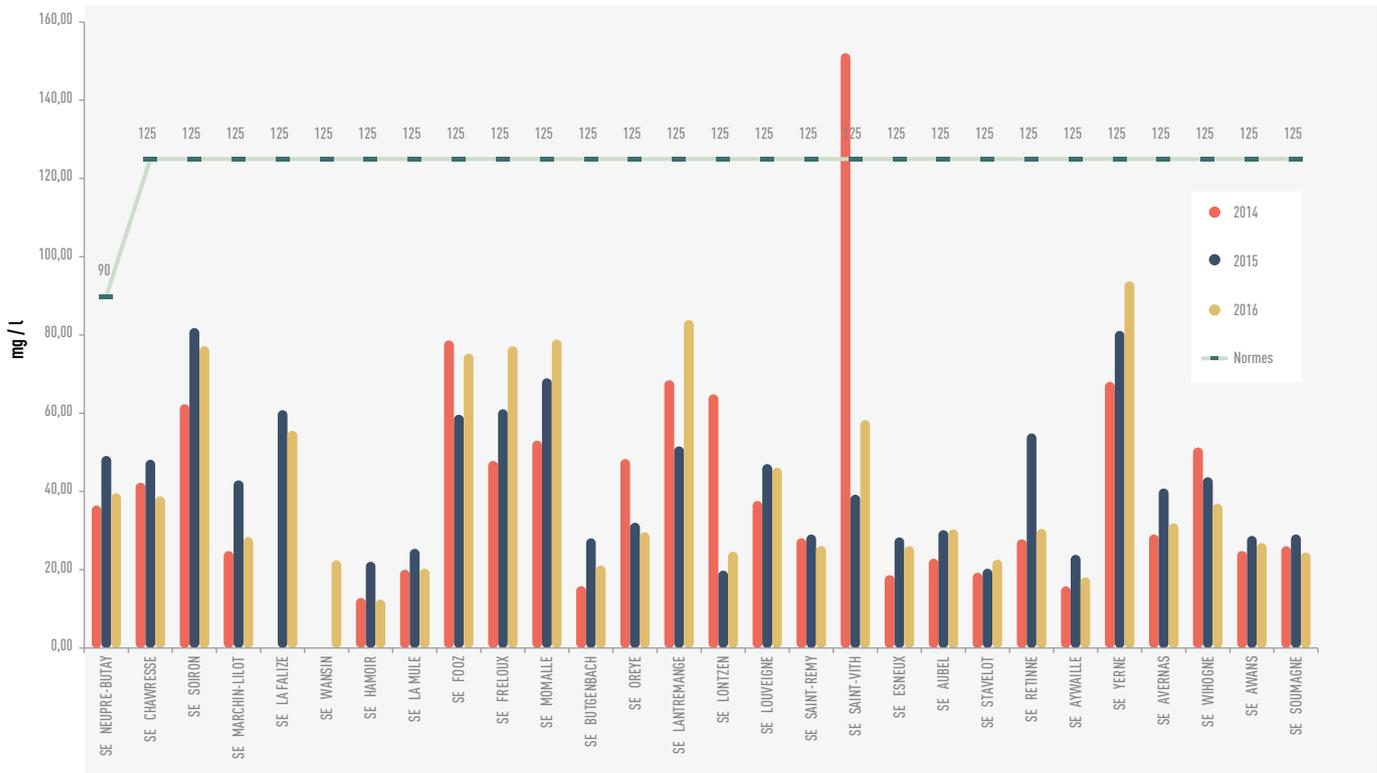
LA DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGÈNE (DCO)

Elle représente la quantité d'oxygène consommée par l'oxydation chimique de l'ensemble des matières organiques et minérales présent dans les eaux.

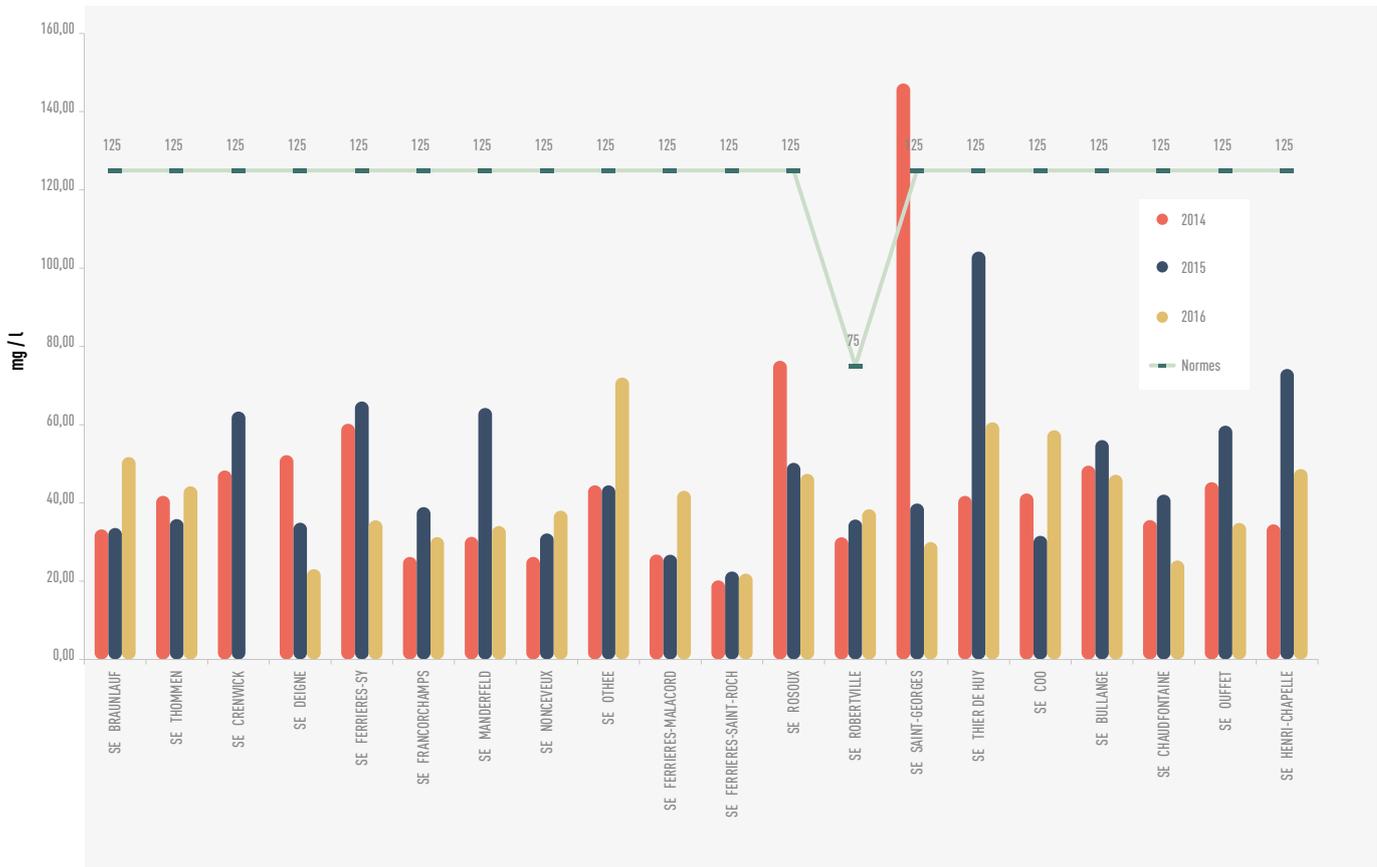
STATIONS DE CAPACITÉ SUPÉRIEURE À 10 000 EH



STATIONS DONT LA CAPACITÉ EST COMPRISE ENTRE 2 000 EH ET 10 000 EH



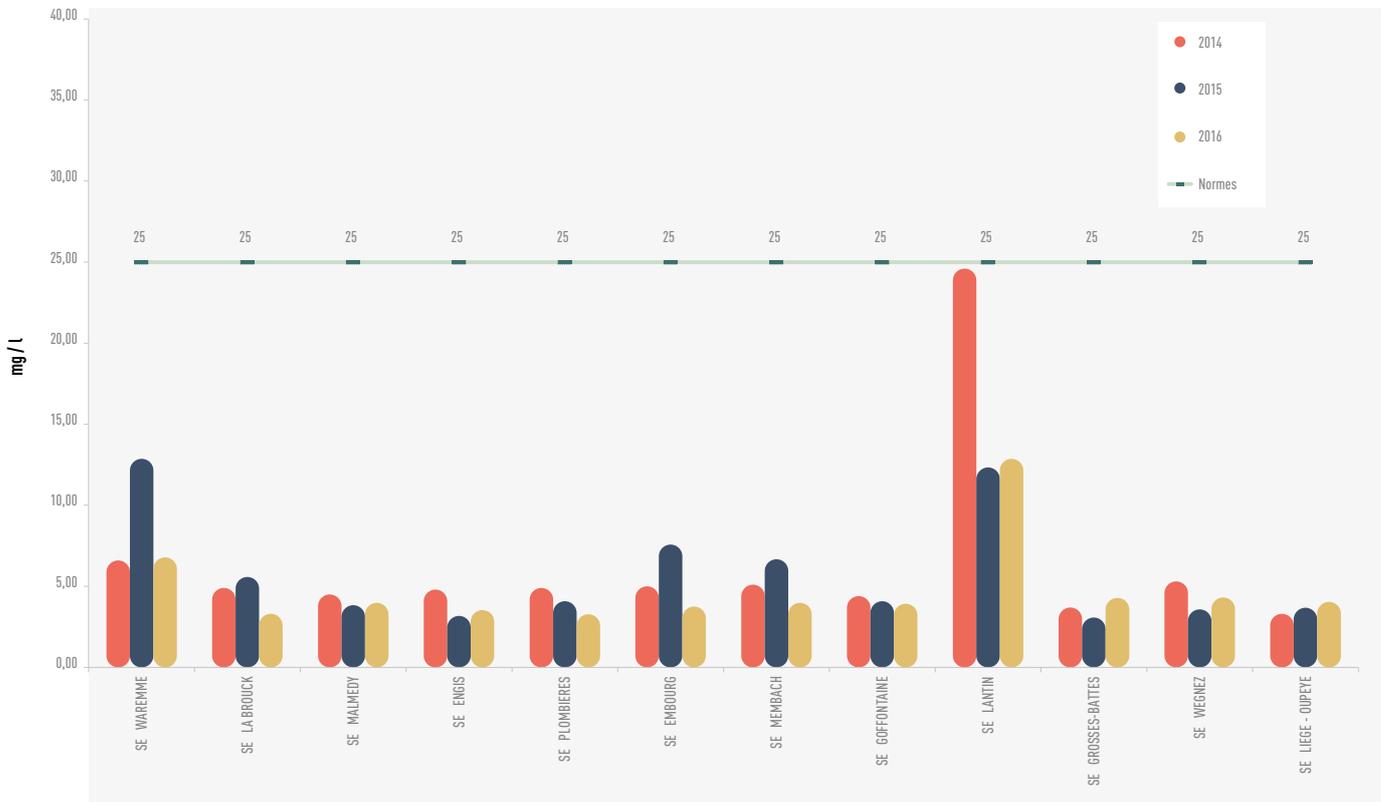
STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



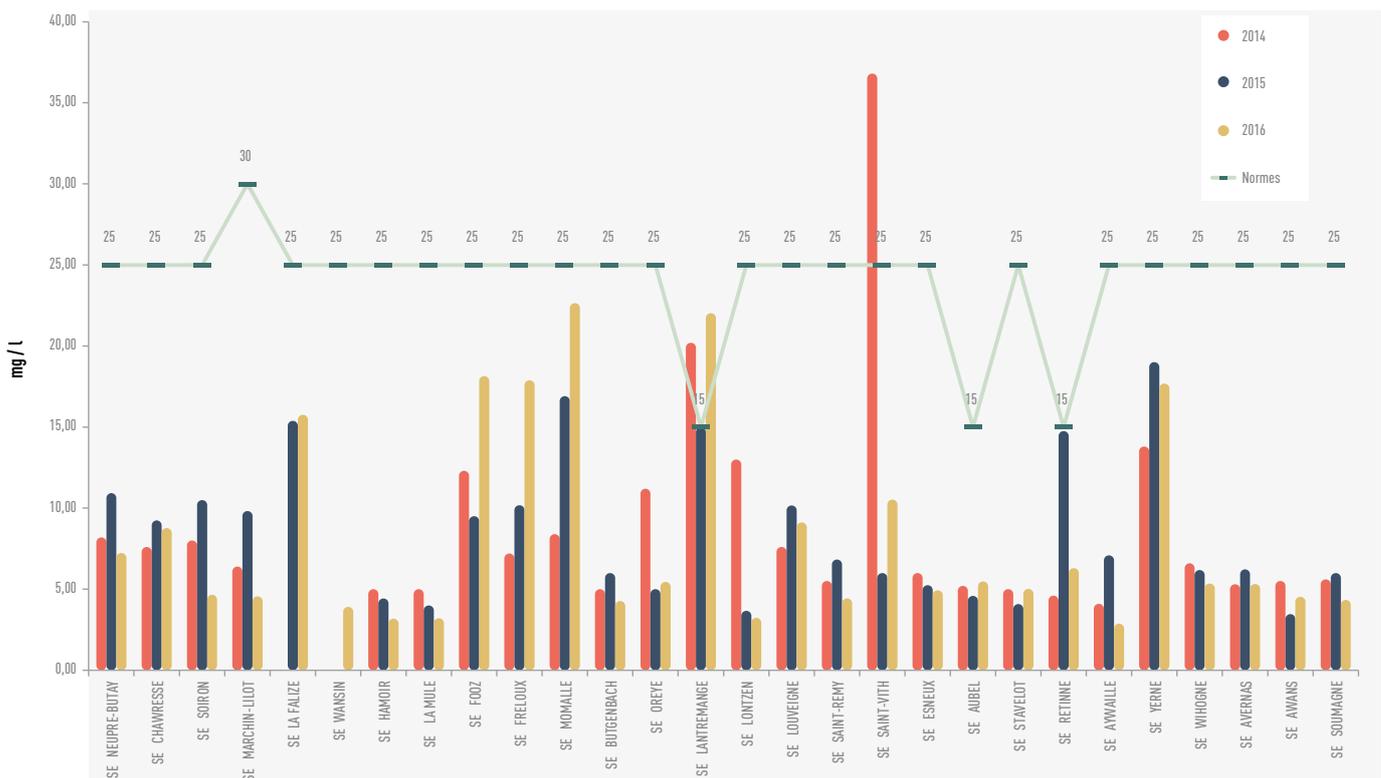
LA DEMANDE BIOLOGIQUE EN OXYGÈNE (DBO₅) À 5 JOURS

Elle représente la quantité d'oxygène consommée, sur 5 jours, par les micro-organismes pour la dégradation d'une partie de la pollution organique contenue dans les eaux.

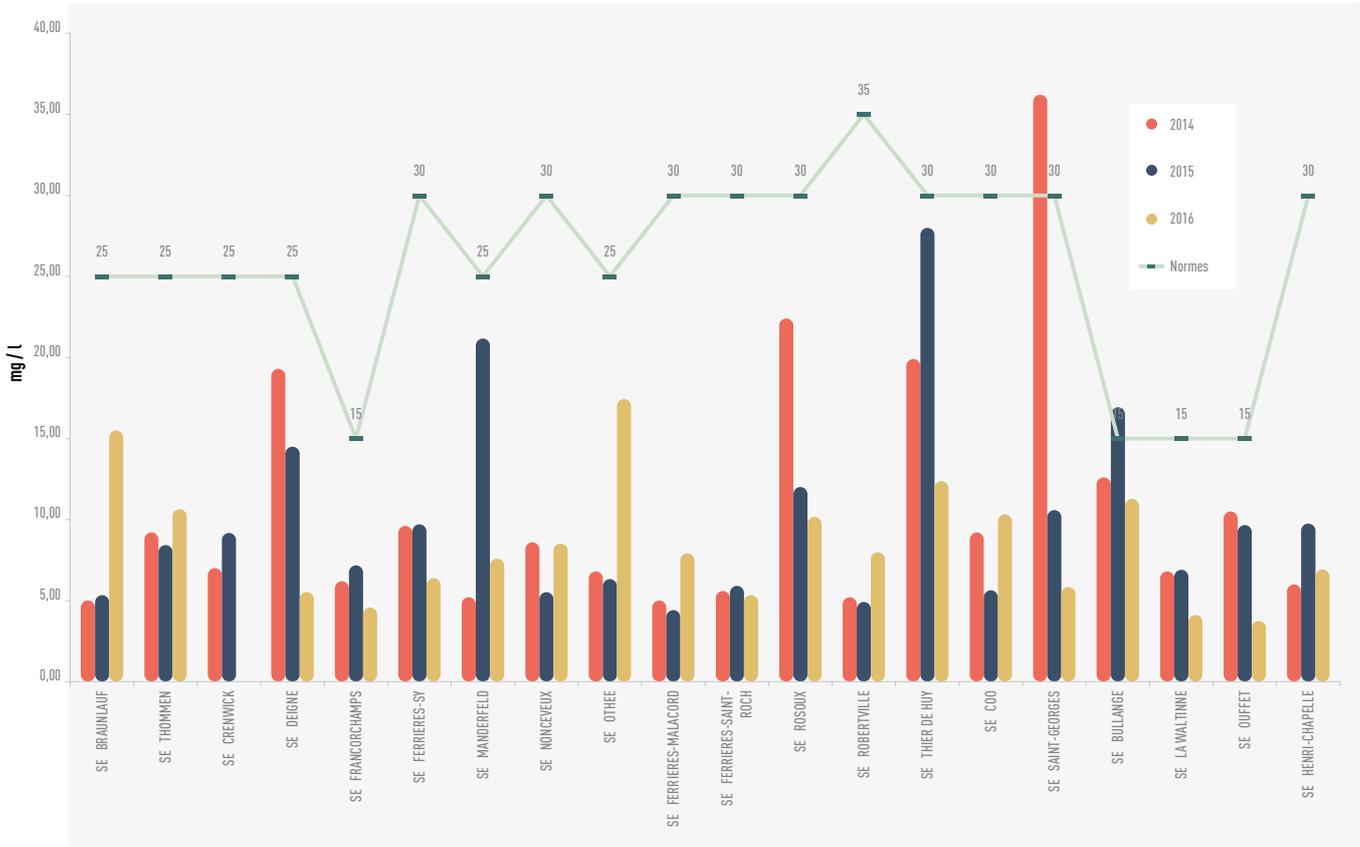
STATIONS DE CAPACITÉ SUPÉRIEURE À 10 000 EH



STATIONS DONT LA CAPACITÉ EST COMPRISE ENTRE 2 000 EH ET 10 000 EH



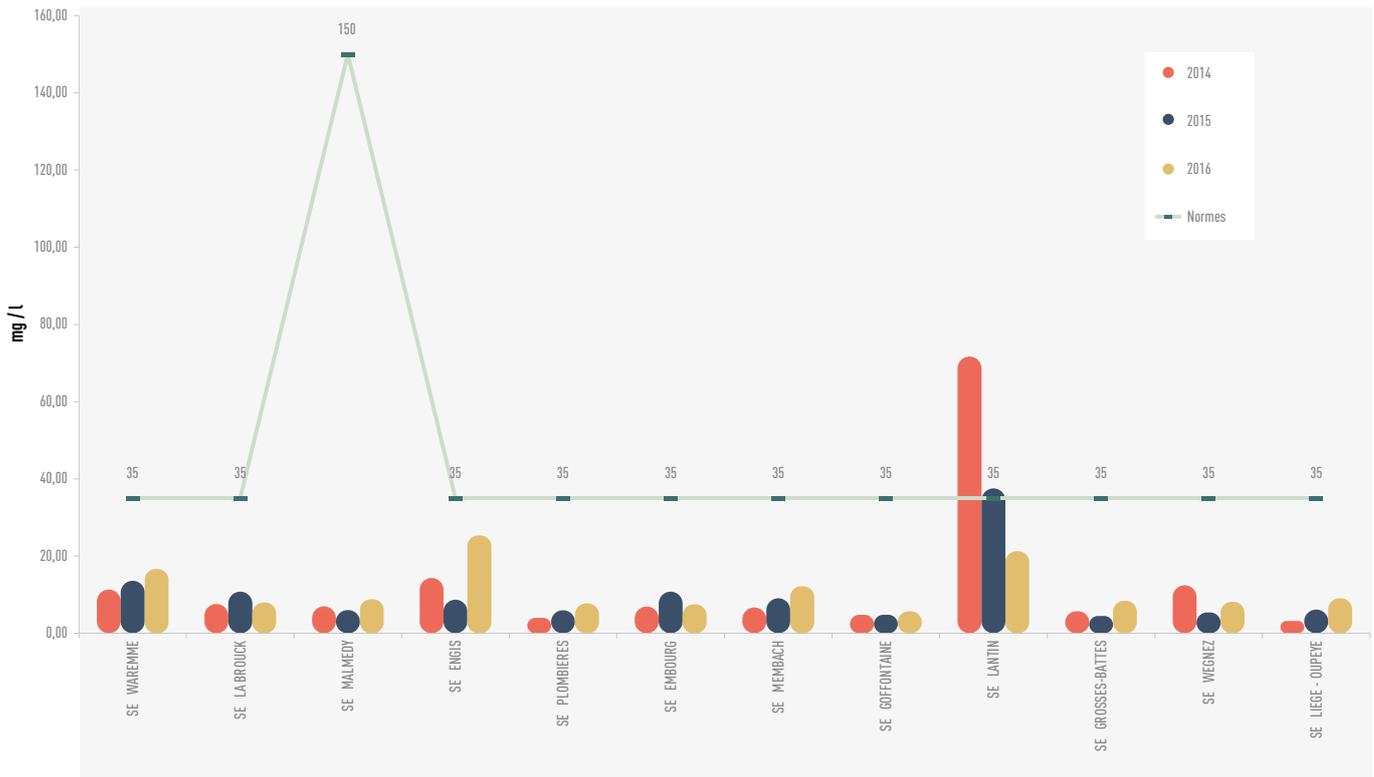
STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



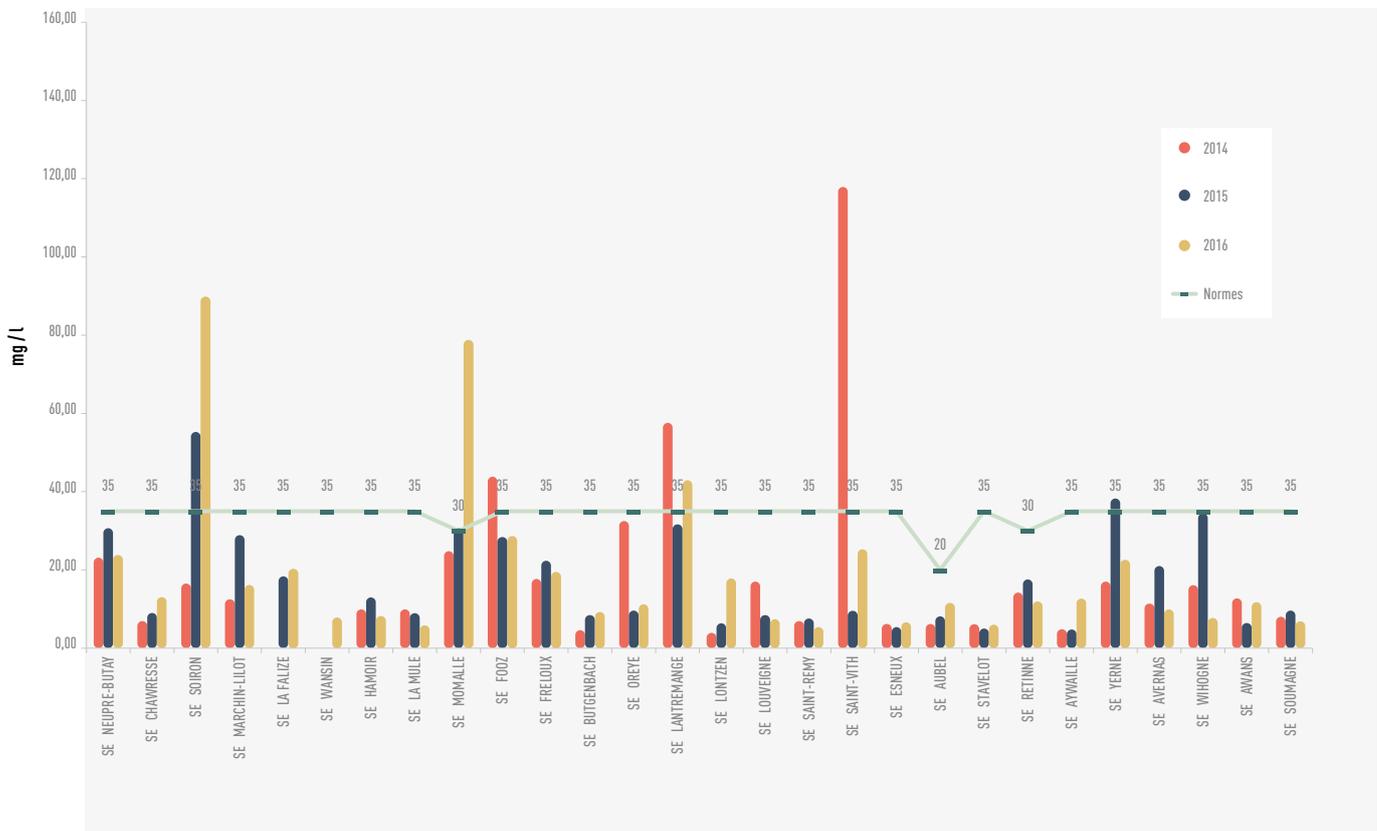
LES MATIÈRES EN SUSPENSION

Elles représentent les éléments minéraux et organiques d'une certaine taille qui se trouvent en suspension dans les eaux.

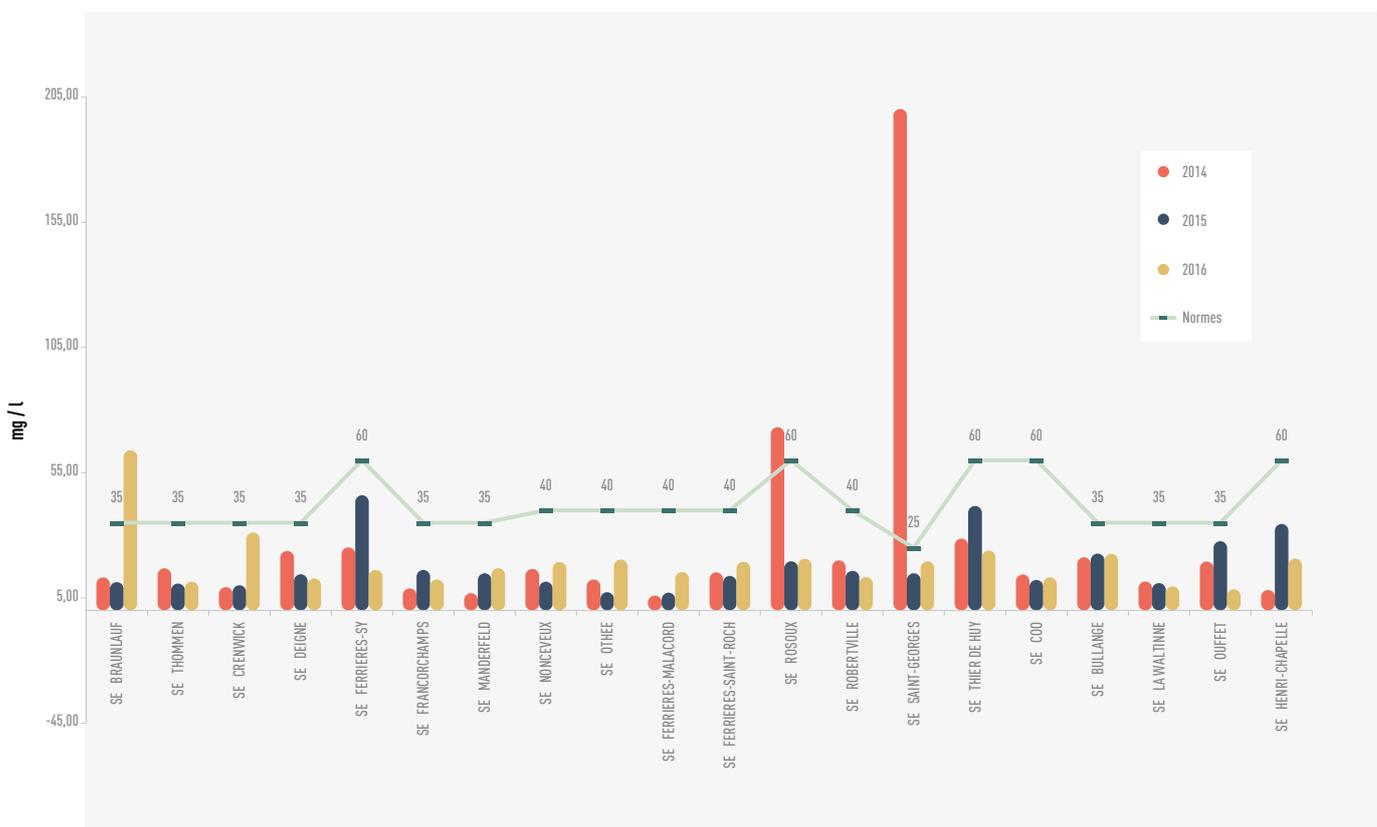
STATIONS DE CAPACITÉ SUPÉRIEURE À 10 000 EH



STATIONS DONT LA CAPACITÉ EST COMPRISE ENTRE 2 000 EH ET 10 000 EH

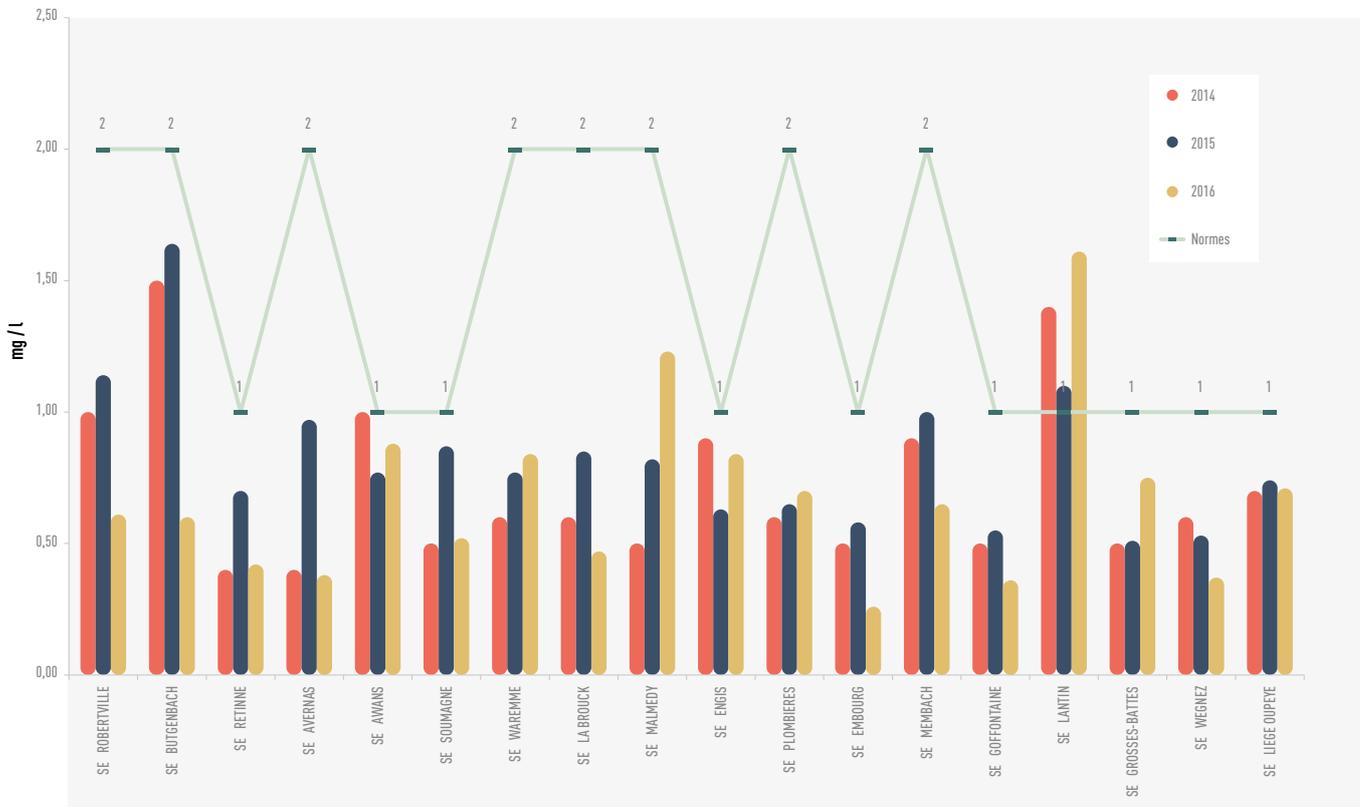


STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



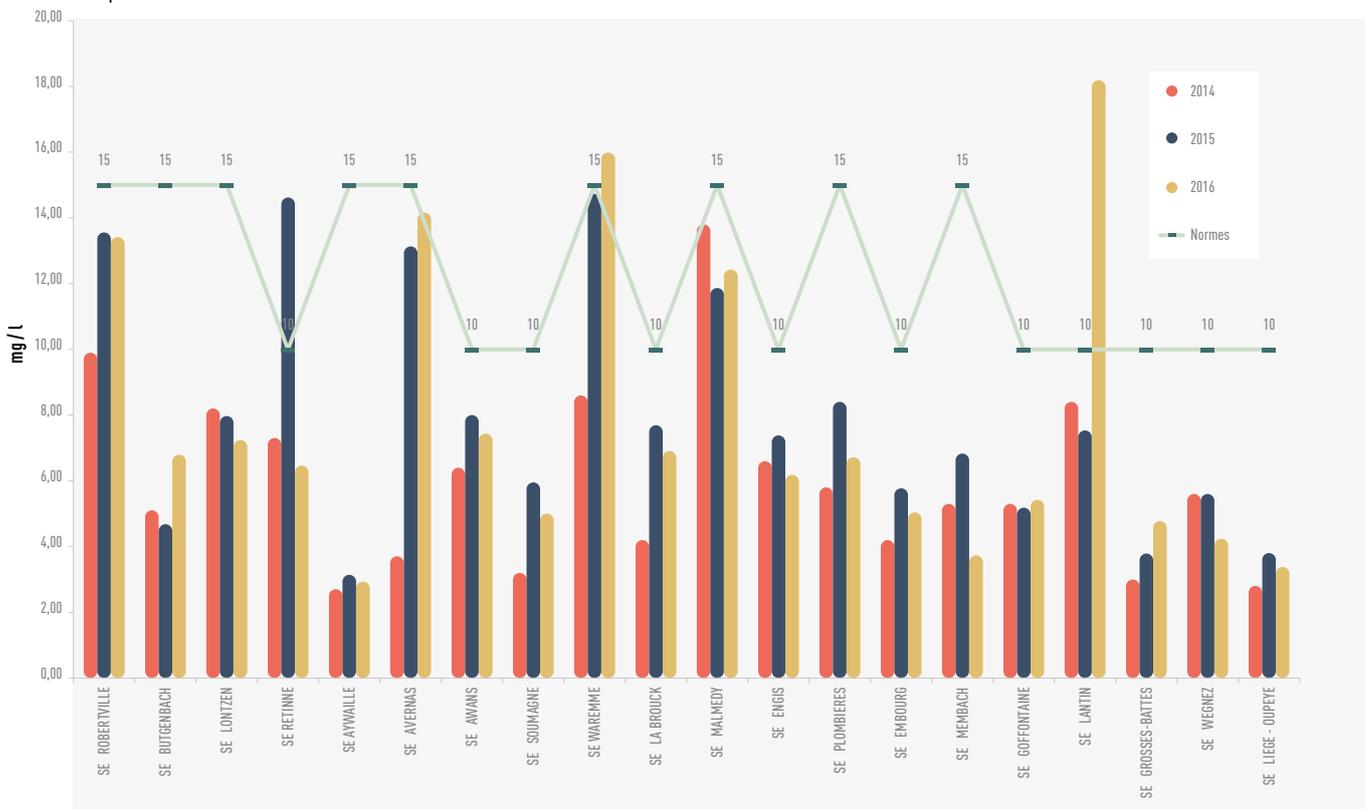
LE PHOSPHORE

Il représente la concentration totale du phosphore, sous ses différentes formes, contenue dans les eaux.



L'AZOTE (N)

Il représente la concentration totale d'azote, sous ses différentes formes, contenue dans les eaux.



Commentaires :

La station de Soiron : cette station est conforme pour l'année 2016 en effet sur les 12 analyses réalisées, une seule était non-conforme. Cette non-conformité était la résultante d'un effluent fortement dilué et d'une surcharge hydraulique. Le résultat en MES de cette non-conformité fait monter la moyenne des analyses en MES au dessus de 35 mg/l.

Les stations de Lantremange et de Momalle et de Lantin : voir point 11.2.1 de ce même document.

La station de Braunlauf : cette station est conforme pour 2016 en effet sur les 11 analyses réalisées, deux étaient non-conforme. Ce sont les concentrations en MES de ces deux analyses non-conformes qui provoquent une moyenne annuelle des rejets en MES au dessus de 35 mg/l.

La station de Waremme : cette station n'est pas prévue pour le traitement de l'azote et par conséquent, nous ne pouvons garantir le respect de la norme de rejet en N.

Les analyses bactériologiques

Les stations de Robertville et Stavelot situées à proximité des zones de baignades doivent respecter au niveau des eaux rejetées des impositions bactériologiques pendant la période de baignade (15 juin au 15 septembre). Afin de respecter ces impositions, ces deux stations sont dotées de tubes ultra-violetts assurant la désinfection des eaux de sortie.

RÉSULTATS DES ANALYSES STATION DE ROBERTVILLE

Date du contrôle		17/06/2016	13/07/2016	10/08/2016	24/08/2016
Paramètres contrôlés	Norme				
(unités/100 ml)	unités/100 ml				
Escherichia coli	2.000	58	56	56	56
Entérocoques intestinaux	1.000	58	56	56	56

RÉSULTATS DES ANALYSES STATION DE STAVELOT

Date du contrôle		17/06/2016	13/07/2016	10/08/2016	24/08/2016
Paramètres contrôlés	Norme				
(unités/100 ml)	unités/100 ml				
Escherichia coli	2.000	58	1.168	58	58
Entérocoques intestinaux	1.000	58	255	56	56

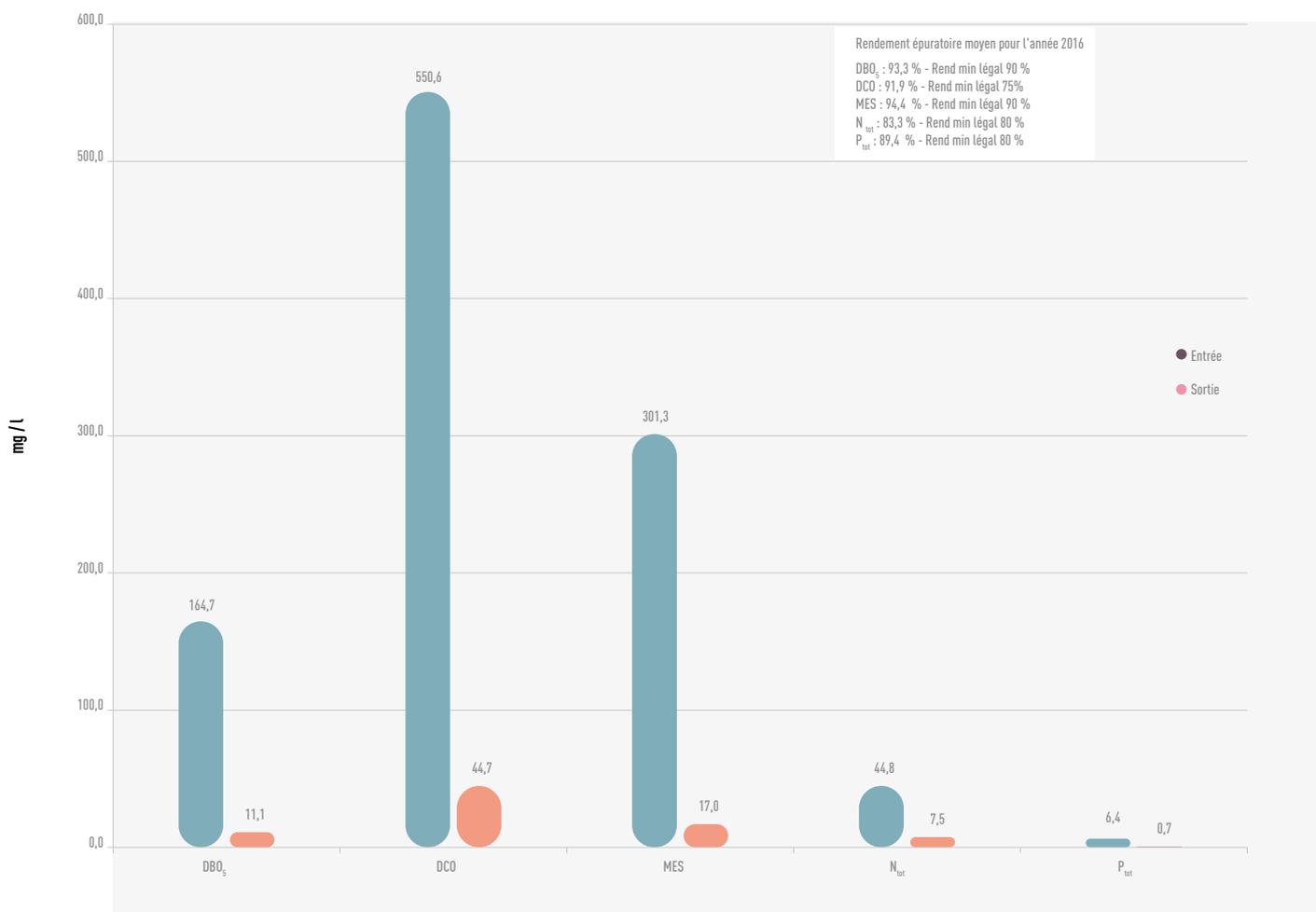
11.3. Les rendements épuratoires globaux

Les caractéristiques des eaux d'entrée (influent) dépendent du réseau d'égouttage de chaque station : entrée d'eau claire, présence d'industrie sur le réseau, ...

Pour caractériser ces eaux, nous utilisons généralement les paramètres repris dans les autorisations de déversement délivrées pour chaque station.

Le graphe ci-dessous illustre :

- les caractéristiques moyennes des eaux d'entrée (influent) et de sortie (effluent) de nos stations d'épuration au cours de l'année 2016 ;
- les rendements épuratoires moyens de nos stations : il est constaté que ceux-ci sont remarquablement élevés et largement supérieurs aux rendements minimums légaux.



11.4. Les plaintes environnementales

Toutes les plaintes antérieures à 2016 ont été résolues. Depuis nous avons réceptionné les plaintes suivantes :

PL 01/2016 : en cours

Date : 15/04/2016 – *Plaignant* : Contrat rivière du Geer – *Site concerné* : SE Waremme

Motif : Présence sur le Geer de mousse blanche provenant de la station

- Des travaux de rénovation et de mise à niveau de la station de Waremme sont repris dans le programme d'investissement de la SPGE.
- Envoi d'un courrier aux instances expliquant que l'augmentation significative du nombre d'habitants reliés au réseau d'égouttage et l'expansion du zoning industriel de Waremme, provoquent une surcharge de la station tant au niveau de la charge polluante qu'au niveau de la charge hydraulique (voir tableau ci-dessous) :

	Plaignant	Site(s) concerné(s)	Motif
EH traités	14 433	14 719	17 025
Taux de charge	144 %	147 %	170 %

PL 02/2016

Date : 13/10/2016 – *Plaignant* : Riverain – *Site concerné* : SE Lantin

Motif : Problèmes d'odeurs désagréables provenant de la station.

Réaction / suivi Réaction / suivi :

Envoi d'un courrier au plaignant expliquant que l'origine de ces odeurs est le curage d'un bassin d'aération rendu nécessaire par le rejet d'eau non-conforme. Ce curage s'est terminé de 17 septembre 2016.

PL 01/2017 : Clôturée

Date : 11/05/2017 – *Plaignant* : Pêcheurs – *Site concerné* : SE Hamoir

Motif : Présence dans l'Ourthe d'une eau brune en provenance de la station d'épuration.

Réaction / suivi :

Envoi d'un courrier aux instances expliquant qu'afin d'effectuer l'entretien préventif des pompes de relevage de la station, nous étions dans l'obligation de vidanger le puisard d'entrée de la station. Les volumes rejetés lors de cette opération n'étaient pas significatifs et que mis à part leur aspect brunâtre, les eaux vidangées ne représentaient pas un danger pour l'environnement.

PL 02/2017 : Clôturée

Cette plainte concerne un site non encore enregistré EMAS mais émane d'une partie prenante.

Date : 22/05/2017 – *Plaignant* : Voisin – *Site concerné* : SE Liège-Sclessin

Motif : Présence d'odeurs « sûres » provenant de la station d'épuration

Réaction / suivi :

Nous avons procédé immédiatement à la vidange du bassin de traitement des eaux de pluie. Le lendemain, nous avons pris contact avec le plaignant qui nous a confirmé la disparition des odeurs.

PL 03/2017 : En cours

Date : 22/05/2017 – *Plaignant* : Voisin – *Site concerné* : SE Wegnez

Motif : Présence d'odeurs ponctuelles dans le voisinage de la station

Réaction / suivi :

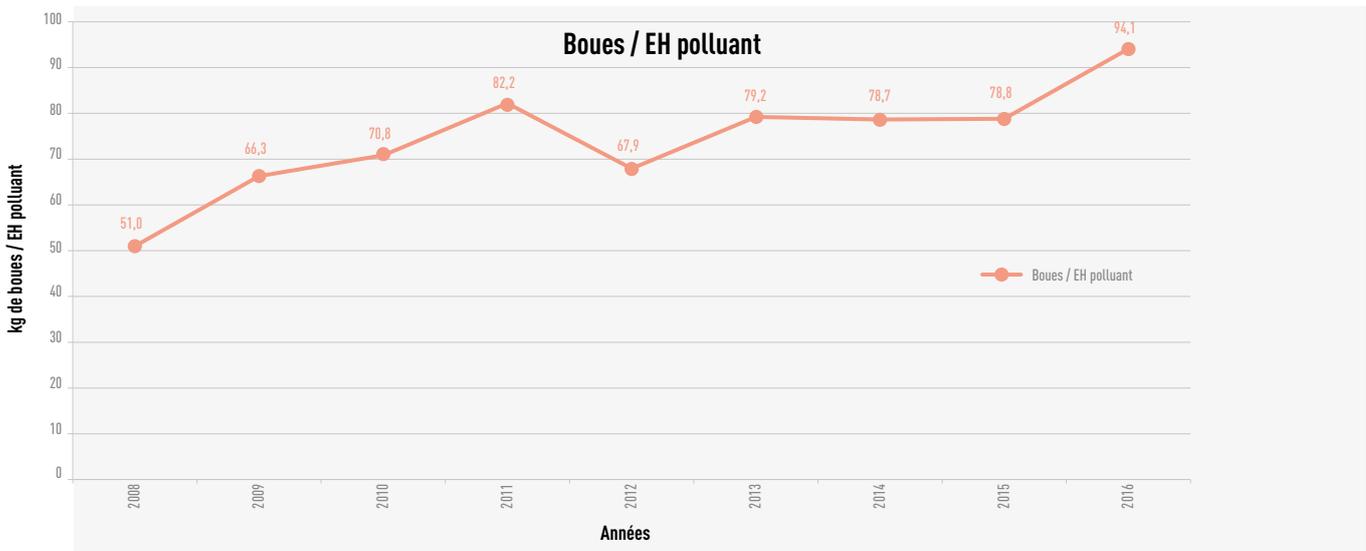
Les odeurs proviennent probablement du stockage des boues en silos. En effet, le prestataire chargé de l'évacuation des boues éprouve des difficultés à remplir correctement son contrat. La conséquence est une augmentation du temps de séjour des boues dans les silos provoquant la fermentation de ces dernières. Nous avons envoyé un mail au prestataire afin qu'il veuille à évacuer en priorité les boues de la station de Wegnez.

11.5. Les boues

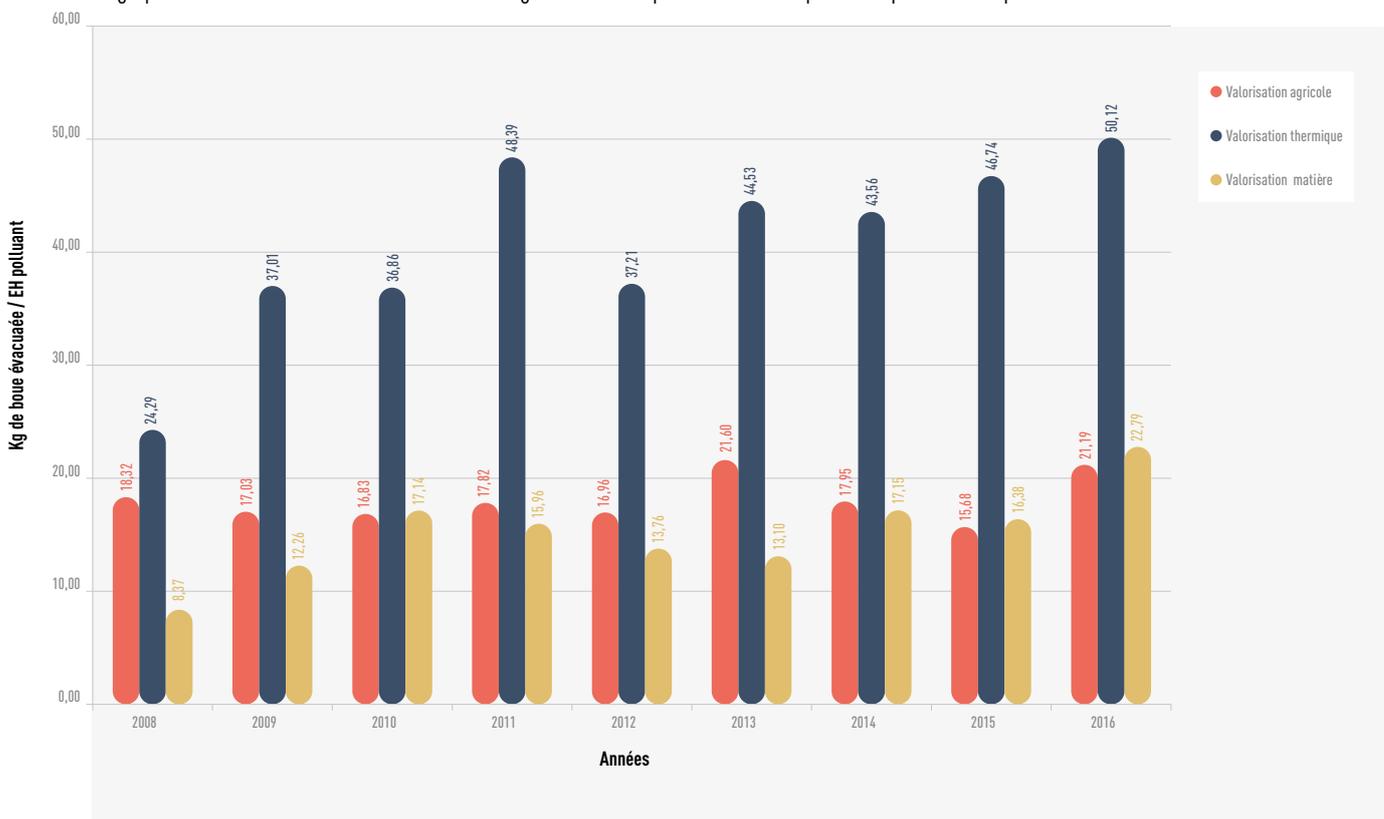
11.5.1. LA QUANTITÉ DE BOUES

Les boues d'épuration sont les principaux résidus du traitement des eaux usées par **les stations d'épuration**. Ces boues sont constituées de matières organiques et minérales. La quantité de boues produites peut nous donner une image de la pollution réellement dégradée dans les stations d'épuration.

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution annuelle générale de la quantité de boues produites par EH traité pour l'ensemble des stations.



Le graphe ci-dessous illustre l'évolution annuelle générale de la quantité de boues produites par EH traité pour l'ensemble des stations.



11.5.2. LA RÉPARTITION DANS LES FILIÈRES

Pour des raisons aussi bien environnementales qu'économiques, parmi toutes les filières de traitement nous donnons priorité à la valorisation agricole des boues produites sur nos stations. Pour ce faire, nous devons posséder, pour chaque site dont les boues sont valorisables en agriculture, un certificat d'utilisation en agriculture. Ce certificat est octroyé par le Département du sol et de Déchets du Service Public de Wallonie.

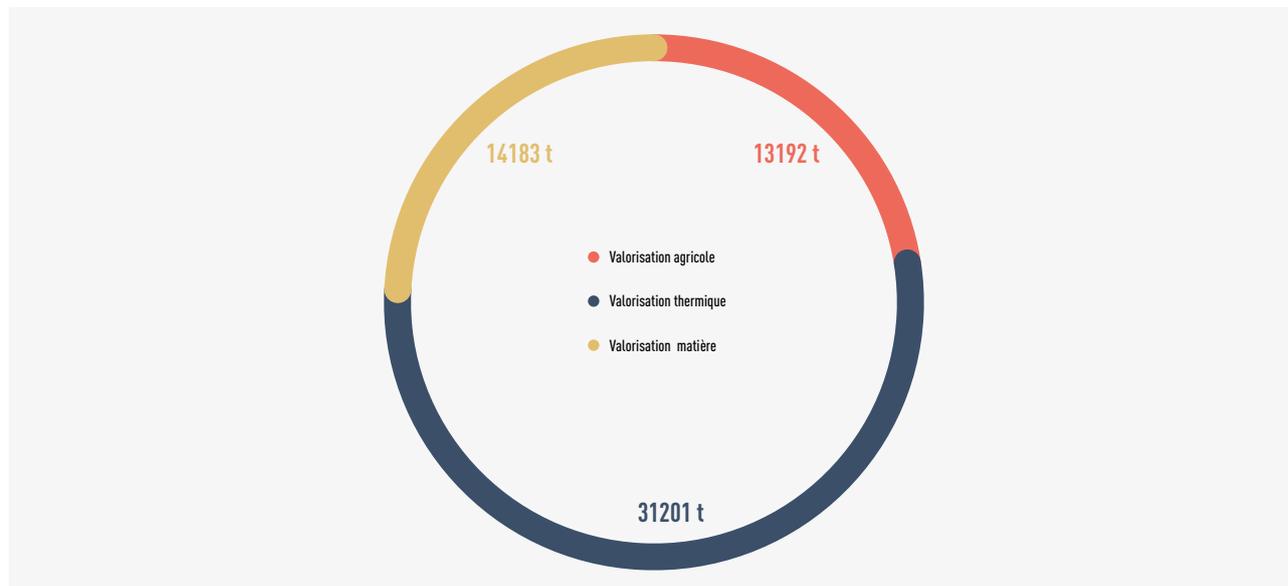
Pour les sites au départ desquels, les boues sont directement acheminées vers les parcelles agricoles, il est obligatoire d'obtenir, en plus, un certificat autorisant la commercialisation et délivré par l'AFSCA.

Fin 2016 nous disposons de 32 certificats de valorisation et de 6 autorisations de commercialisation.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du nombre de certificats détenus pour la valorisation et la commercialisation de nos boues.

Année	Nombre de certificats de valorisation	Nombre de certificats de commercialisation
2013	24	4
2014	25	4
2015	28	4
2016	31	6

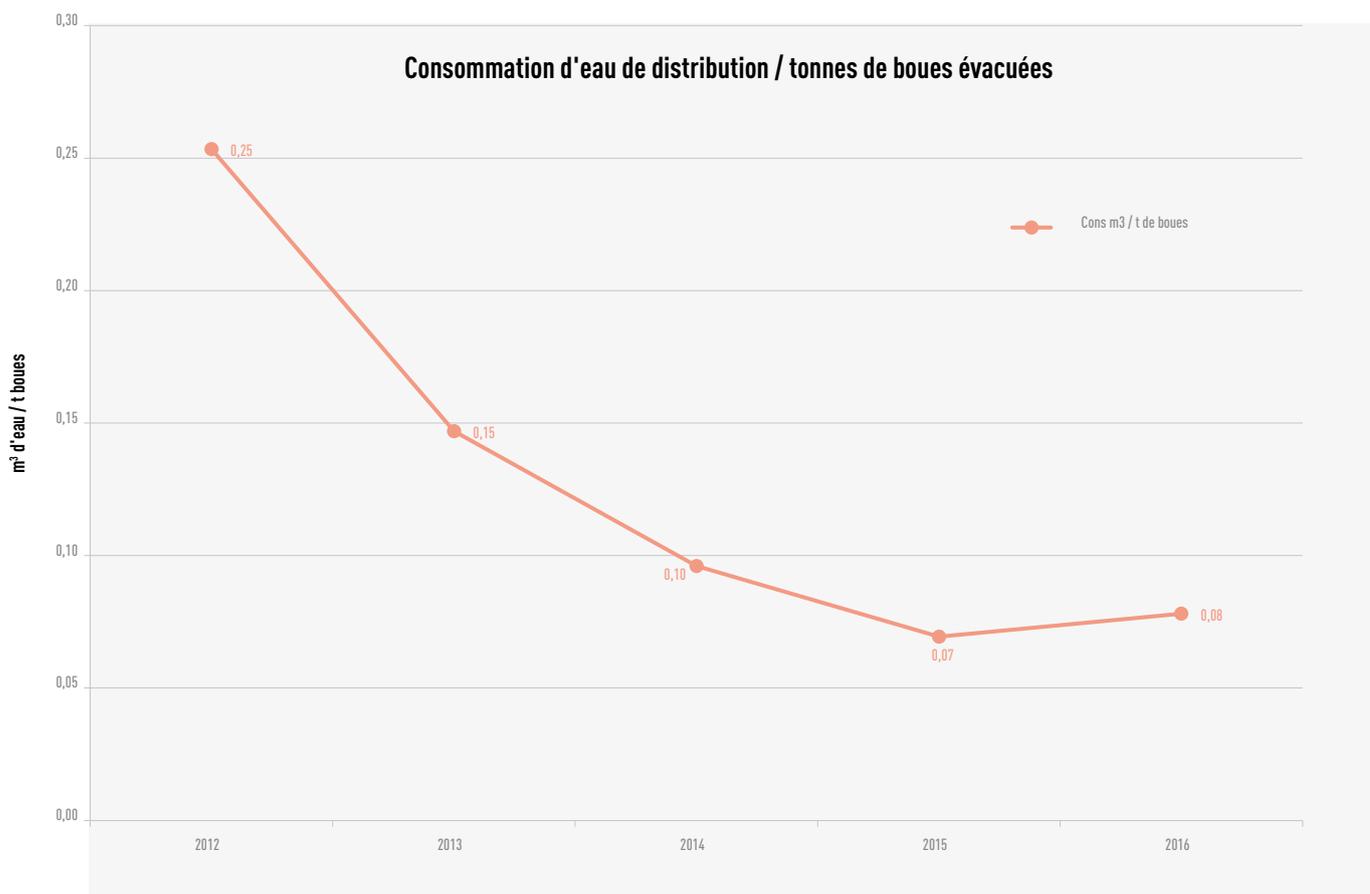
Le graphe ci-après illustre la répartition, en tonne, des boues évacuées en 2016 vers les diverses filières de valorisation.



11.6. La consommation en eau de distribution

Les deux principales sources de consommation d'eau de distribution dans nos stations d'épuration sont la préparation du polymère pour les stations dotées d'une unité de déshydratation des boues ainsi que la déconcentration des tours de désodorisation chimique de l'eau pour les stations de Wegnez et Liège-Oupeye. Afin de maîtriser cette consommation, de nombreux objectifs visant à utiliser l'eau industrielle pour ces sources ont été réalisés.

Le graphe ci-dessous illustre la consommation globale d'eau de distribution par tonne de boues produites pour l'ensemble des stations munies d'une unité de déshydratation. On peut remarquer que la réalisation des objectifs a permis de diminuer cette consommation qui se maintient maintenant entre 0,07 et 0,08 m³ d'eau de distribution par tonnes de boues produites.



11.7. Les déchets

11.7.1. LES REFUS DE DÉGRILLAGE

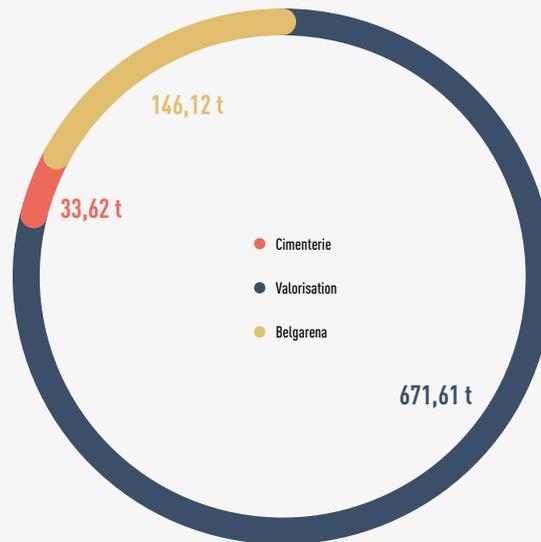
Le tableau ci-dessous illustre l'évolution annuelle des quantités de refus de dégrillage récoltées sur nos stations.

	2014	2015	2016
Refus dans les conteneurs pesés	766 t	713 t	600 t
Conteneurs 1100 litres	521 conteneurs	652 conteneurs	678 conteneurs

11.7.2. LES SABLES

Depuis 2014, nous sommes enregistrés comme « valorisateur » des sables lavés issus du centre de traitement des PCR de Liège-Oupeye. Dès lors, afin d'utiliser au maximum cette filière, nous acheminons les sables issus de nos stations d'épuration vers le centre de traitement des PCR de Liège-Oupeye.

Répartition des évacuations des sables dans les différentes filières



Belgarena : cette société valorise les sables après un traitement adapté.



11.8. Les Produits de Curage des Réseaux

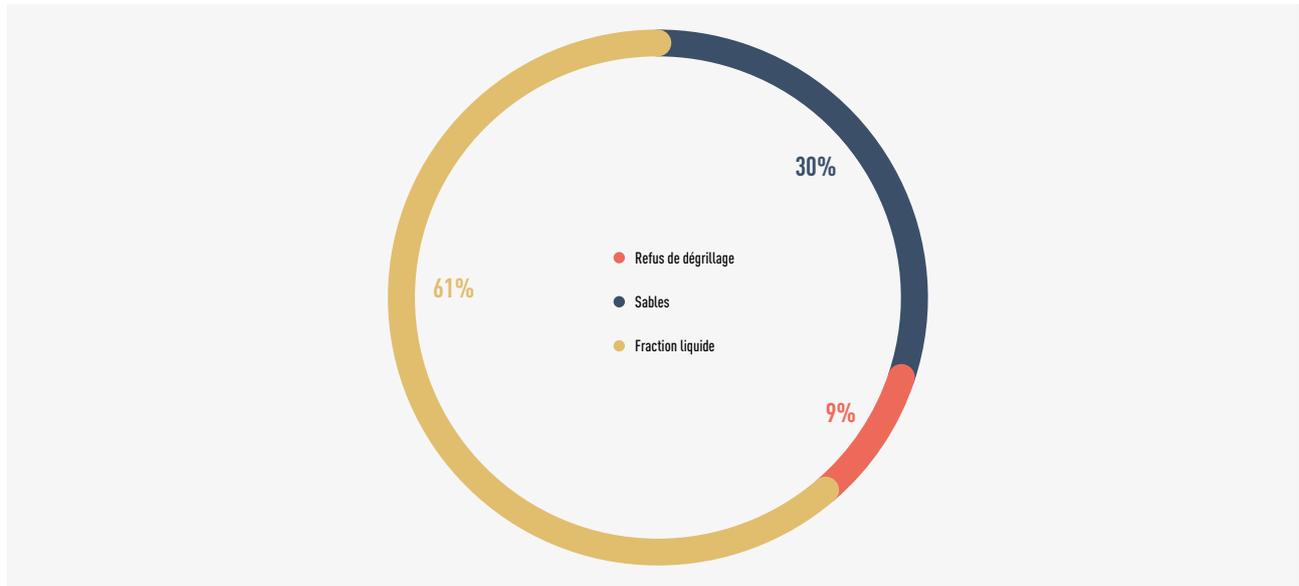
11.8.1. LE CENTRE DE TRAITEMENT DE LIÈGE-OUPEYE

En 2016, nous avons, sur ce centre, dépoté 3288 t. Ces dépotages ont deux origines :

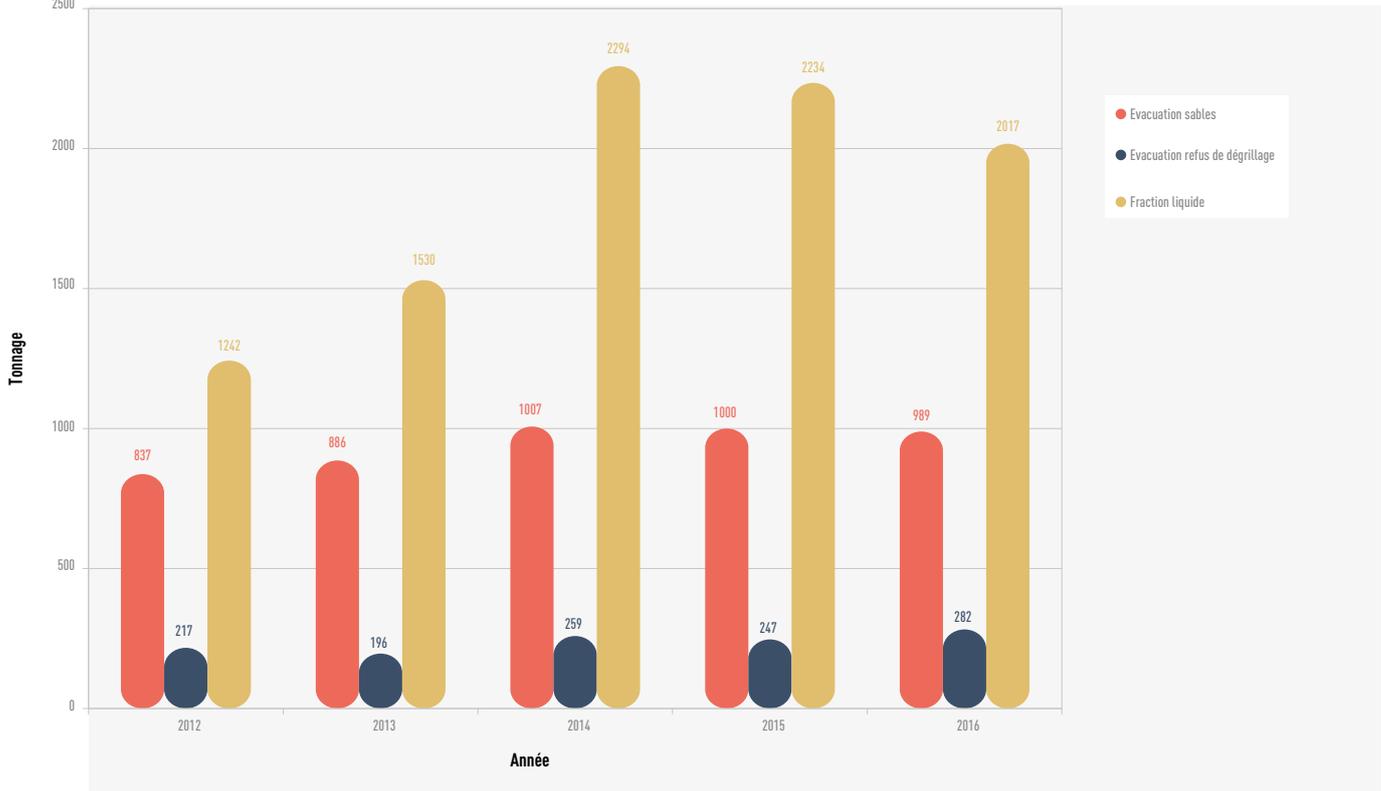
- les sables issus des dessableurs de nos stations d'épuration ;
- les PCR issus de curage des réseaux des communes.

Les graphes ci-dessous illustrent la composition de ces dépotages et l'évolution annuelle des volumes dépotés.

LA COMPOSITION



L'ÉVOLUTION



11.8.2. LES CENTRES DE REGROUPEMENT DES PCR

Le tableau ci-dessous indique les quantités de PCR dépotées en 2016 sur les centres de regroupement des PCR.

	SE Membach	SE Yerne	Total
2016	5,44 t	40,56 t	46,00 t

11.8.3. LES SABLES LAVÉS

Pour les sables lavés, nous avons obtenu l'enregistrement n°2013/919/3 permettant la valorisation de ces derniers. C'est ainsi qu'en 2016, 989 tonnes de sables ont été valorisés par la société Prévot détentrice également d'un même enregistrement.

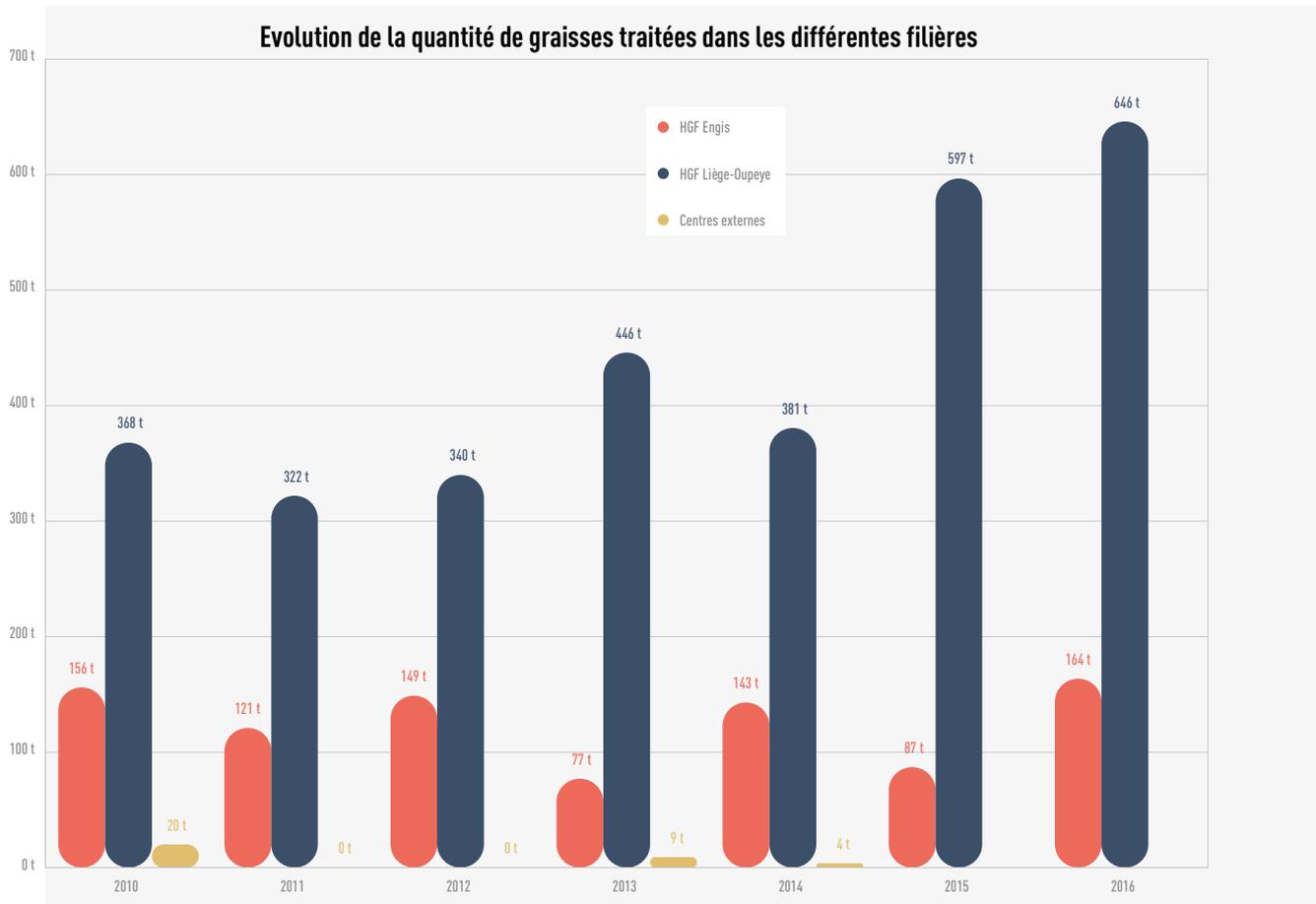
Le graphe ci-dessous illustre l'évolution annuelle du tonnage de sables valorisés.



11.9. Les Huiles Graisses et Flottants

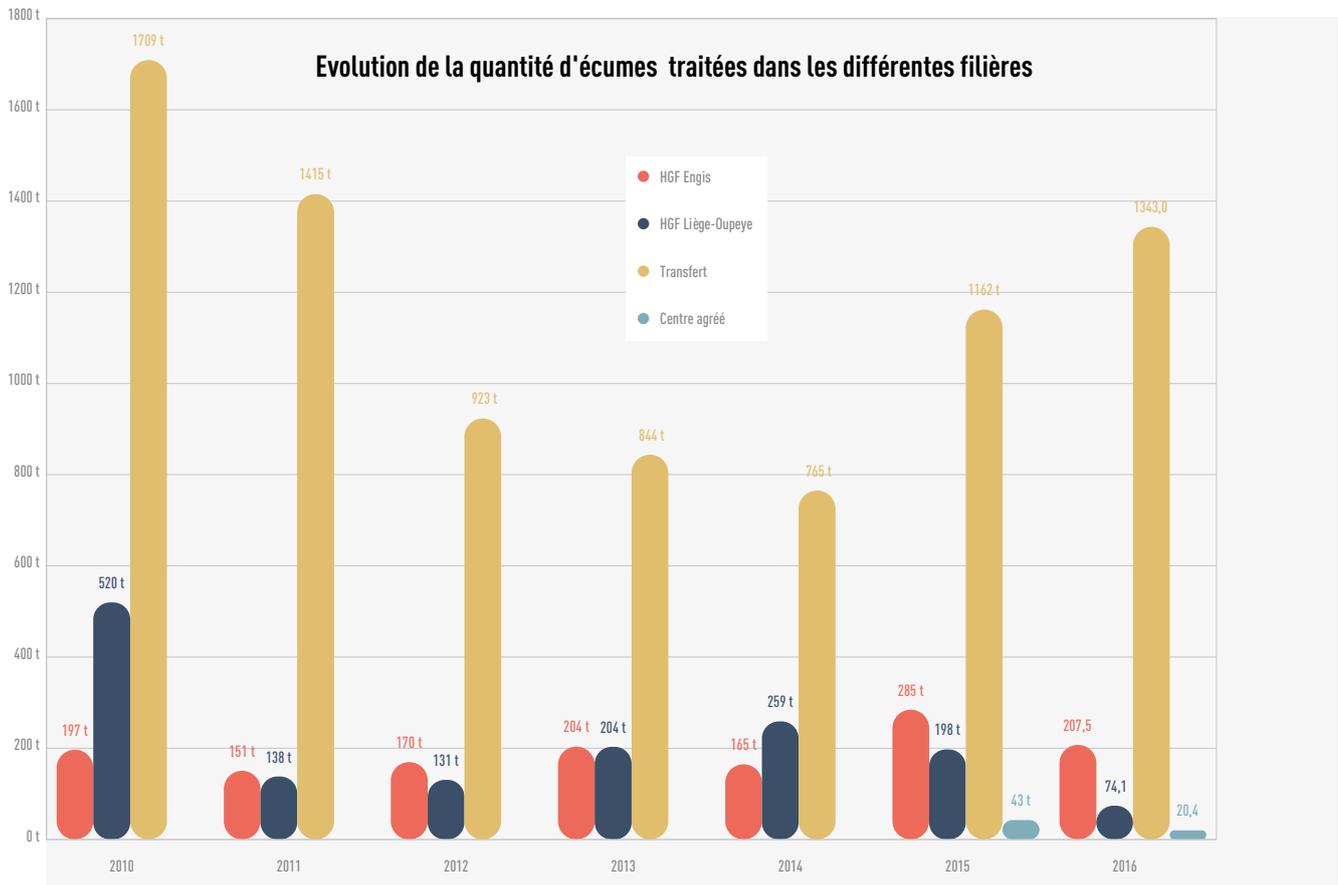
11.9.1. LES GRAISSES

Les graisses proviennent des dégraisseurs des stations. Elles sont traitées en priorité sur nos deux centres de traitement situés sur les stations d'Engis et de Liège-Oupeye.



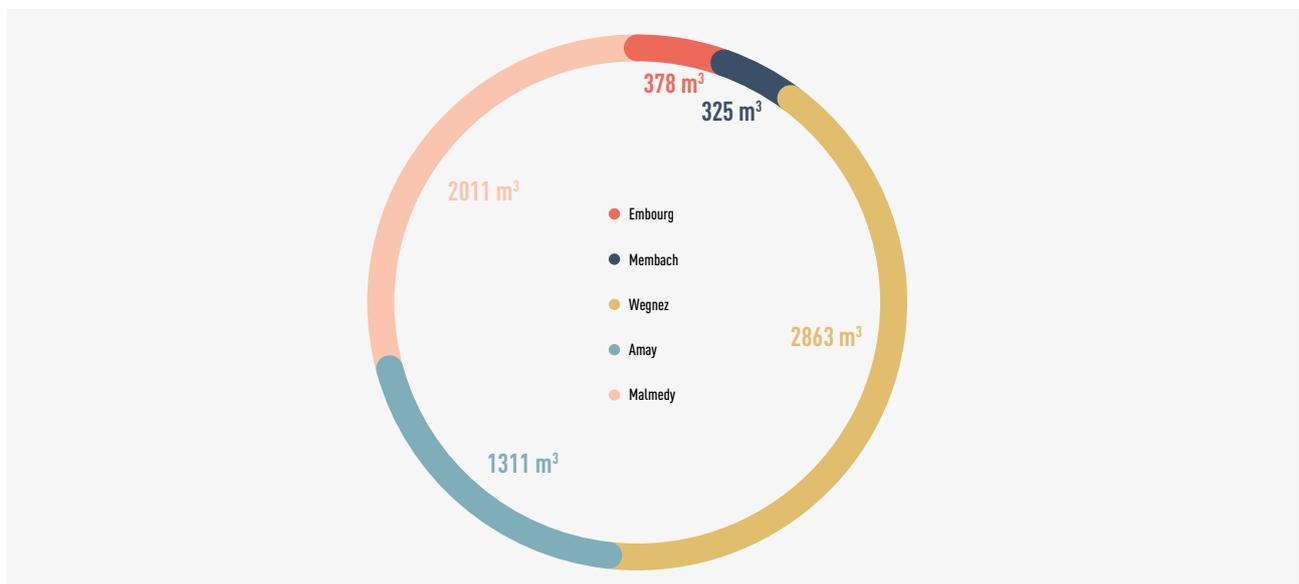
11.9.2. LES ÉCUMES

Les écumes sont récupérées dans les fosses à flottants des décanteurs des stations et sont traitées en interne dans un des centres de traitement des HGF ou transférées sur une autre station.



11.9.3. LES EAUX INDUSTRIELLES

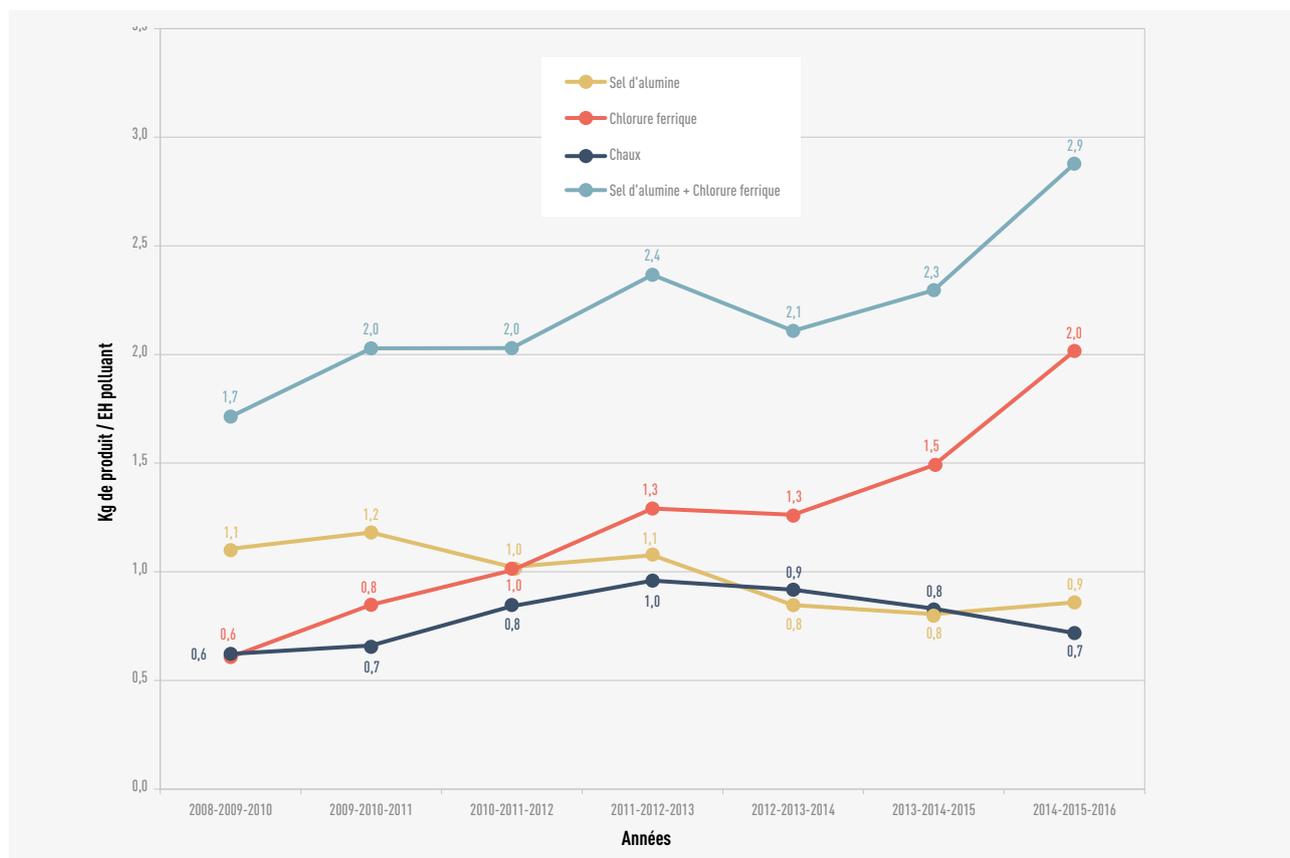
L'AIDE a accordé à certains industriels ne disposant pas de station d'épuration, l'autorisation de déverser leurs eaux usées dans certaines stations d'épuration. Le graphe ci-dessous illustre les quantités d'Eaux Usées Industrielles déversées au cours de l'année 2016.



11.10. La consommation des réactifs

Bien que certaines stations opèrent une déphosphatation biologique via une phase d'anaérobie, il est nécessaire afin de respecter en permanence la norme de rejet en phosphore, de compléter le traitement par une déphosphatation chimique. Pour ce faire, nous injectons du chlorure ferrique ou des sels d'alumine dans les stations où nous devons également lutter contre la prolifération de bactéries filamenteuses. Dans certains cas, ces réactifs sont utilisés en mélange.

Le relevé des consommations des réactifs est basé sur les factures annuelles. Certaines commandes étant réalisées en fin d'année, il nous est paru plus juste d'illustrer la consommation des réactifs par EH traités via une moyenne coulissante sur 3 années.

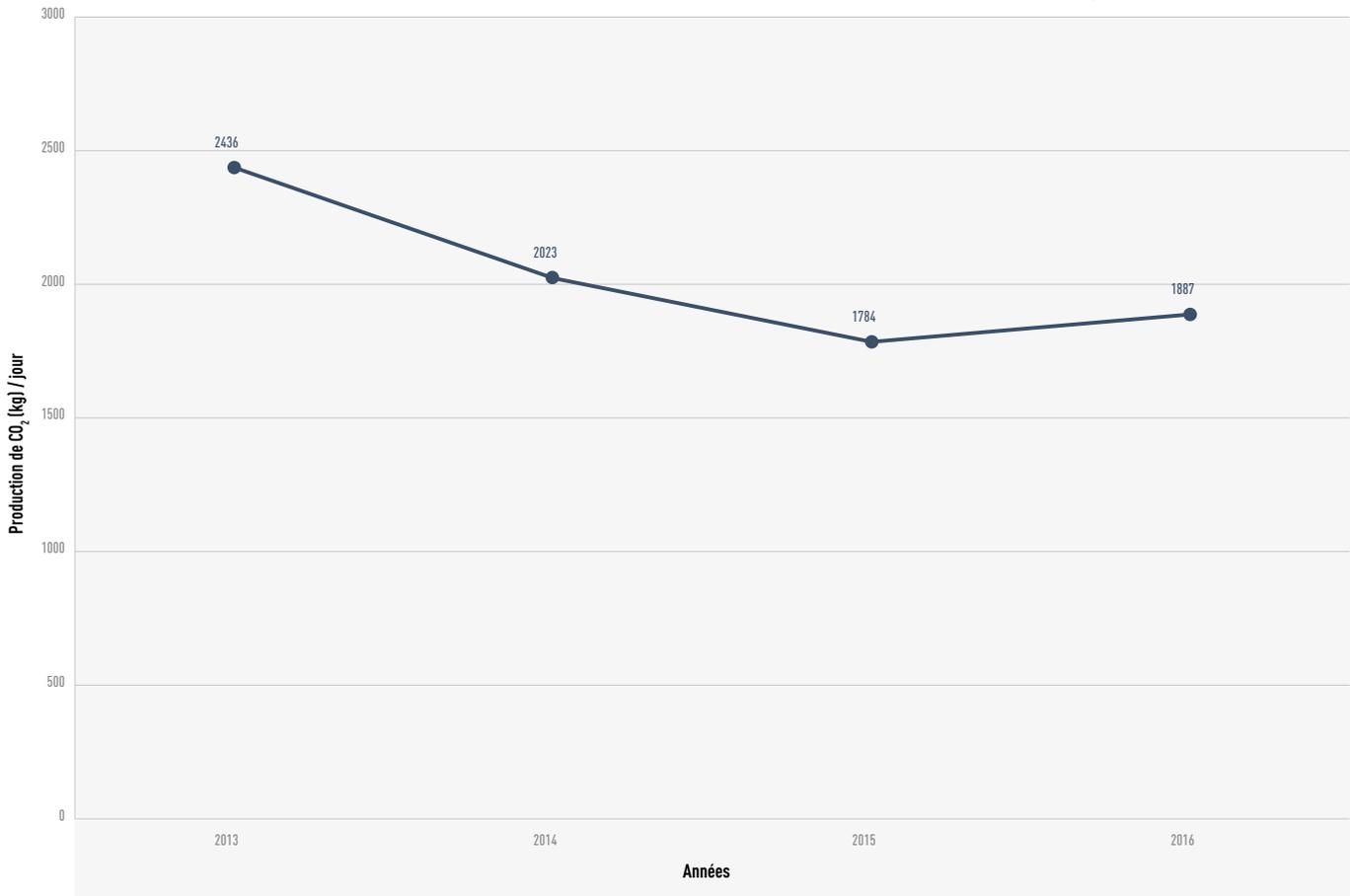


En 2016, nous constatons une augmentation des quantités de sel d'alumine et de chlorure ferrique injectées. La raison principale est l'accroissement significative de la concentration en phosphore des influents de certaines stations, comme le montre le tableau ci-dessous, et par conséquent la nécessité d'augmenter les injections de ces produits afin de respecter les normes.

Concentration de l'effluent en P		
Stations	2015	2016
SE Liège-Oupeye	3,97 mg P / l	6,43 mg P / l
SE Herve	15,19 mg P / l	20,86 mg P / l
SE Awans	19,65 mg P / l	30,06 mg P / l
SE Embourg	10,42 mg P / l	12,24 mg P / l

11.11. Les rejets de CO₂

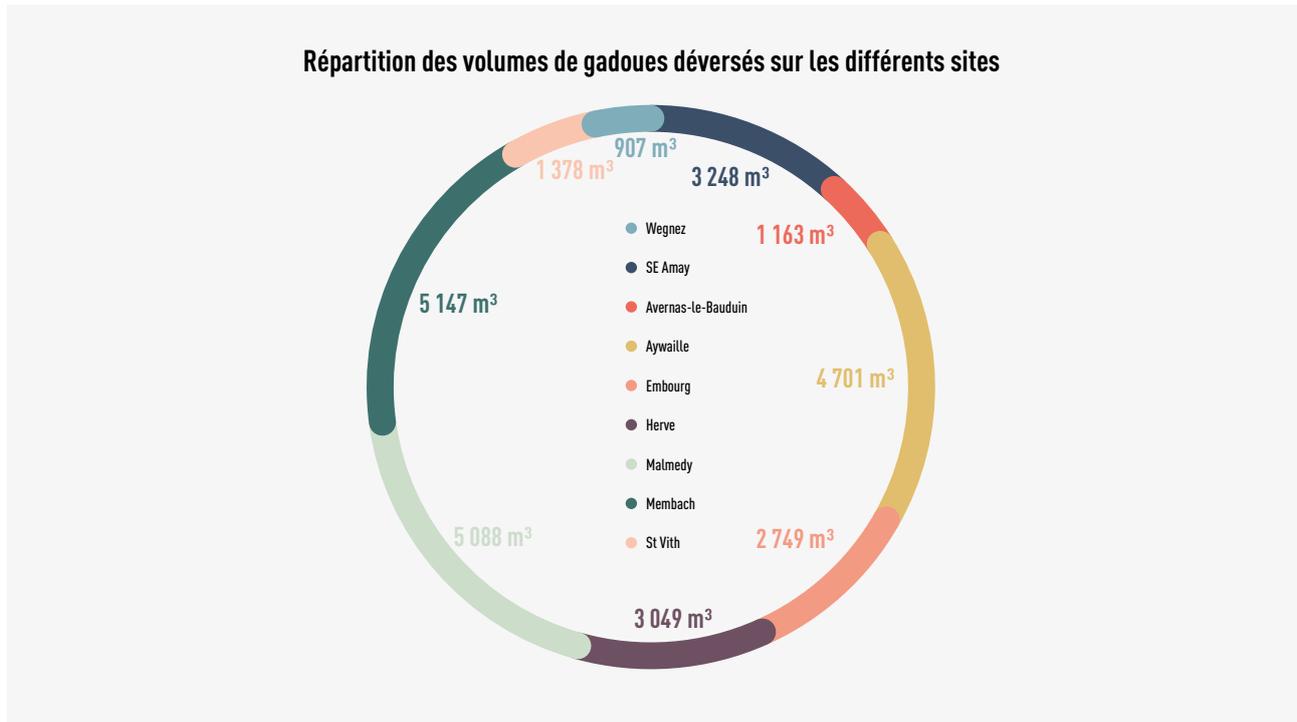
La principale source de consommation d'énergie fossile est le chauffage des locaux des stations. Le graphe ci-dessous représente, en se basant sur les consommations annuelles et les facteurs de conversion repris dans la littérature, l'évolution de nos émissions de CO₂ par jour calendrier.



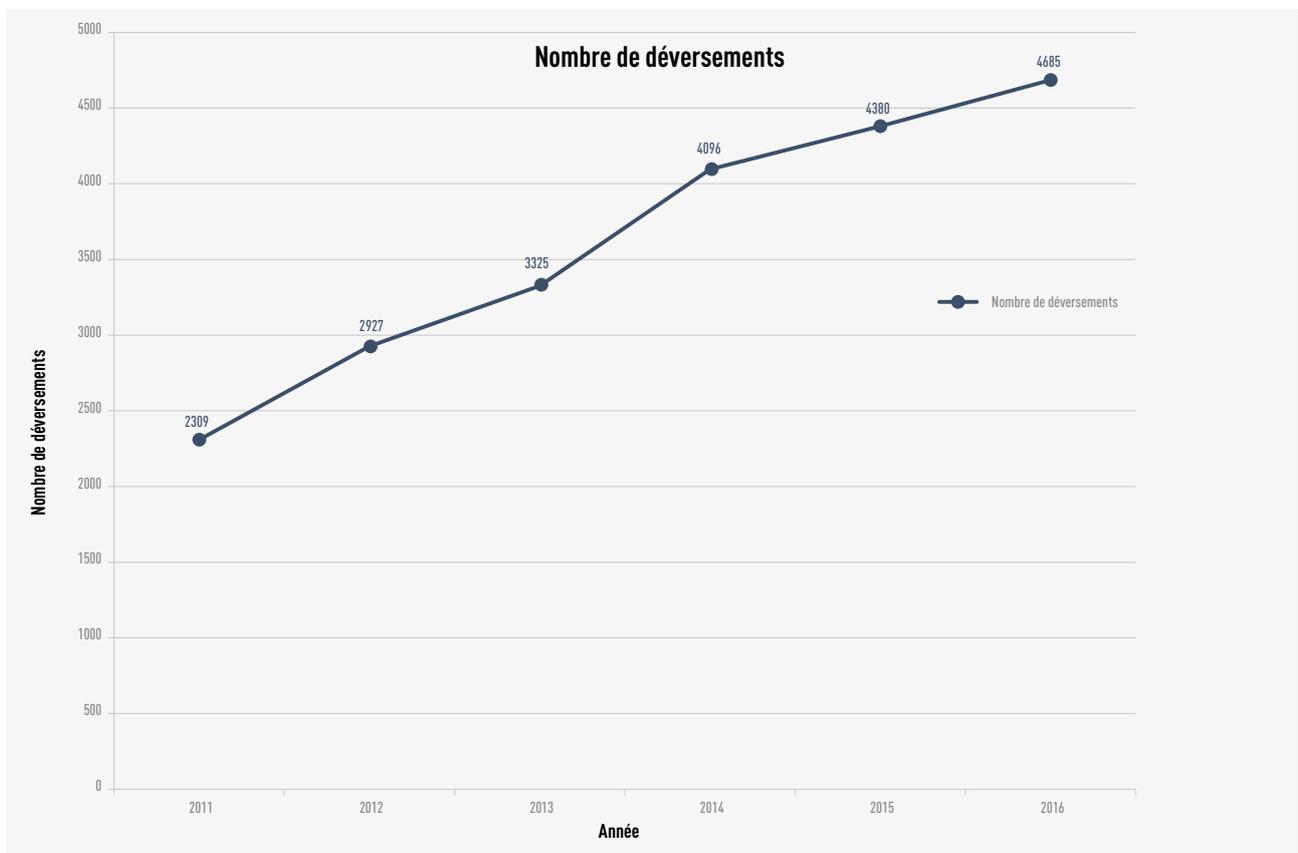
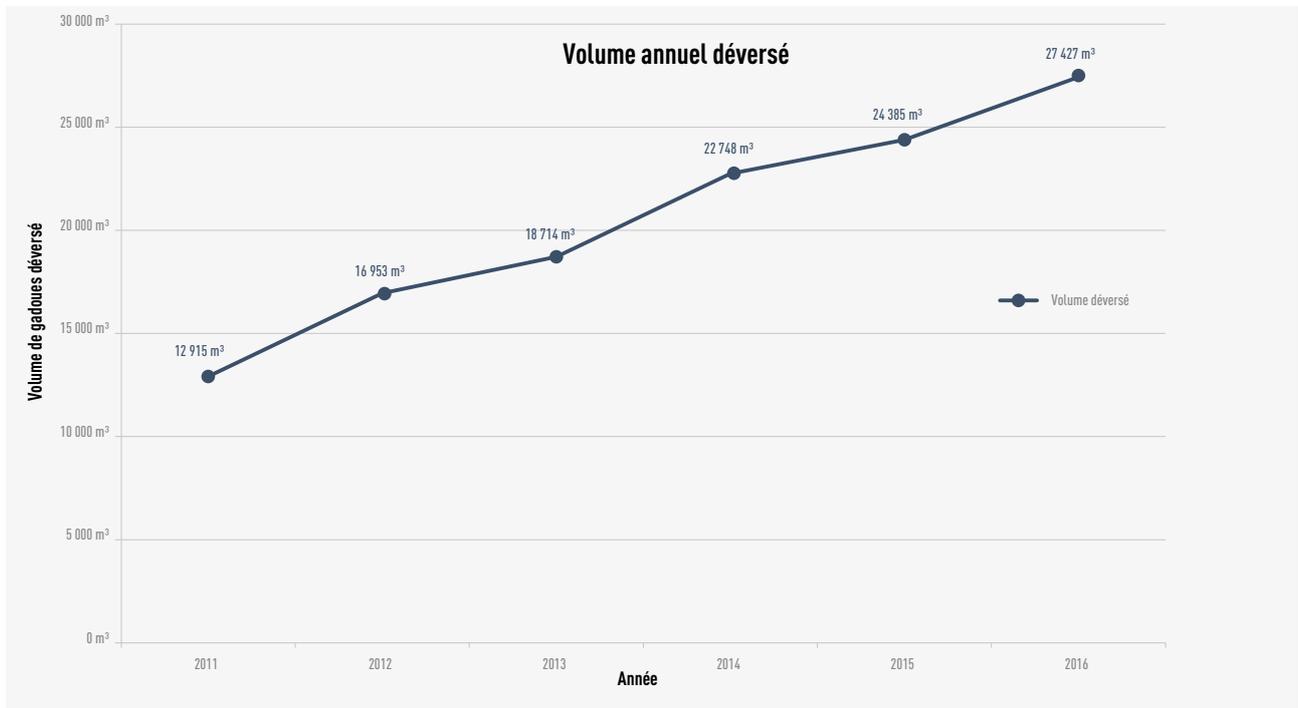
11.12. Les gadoues de fosses septiques

En 2016, nous avons été contraints de fermer définitivement le centre de réception des gadoues de la station d'épuration de l'Yerne. En effet, l'injection de gadoues provoquait une surcharge de la station et par conséquent des rejets ne respectant pas les normes.

Le graphique ci-dessous nous montre la répartition de volumes de gadoues déversés en 2016 dans les différents centres de réception.



Les deux graphes ci-dessous illustrent respectivement l'évolution croissante du volume annuel de gadoues déversé et du nombre de déversements sur les centres de réception.



11.13. La biodiversité

Afin de favoriser la biodiversité, de multiples actions ont été menées, parmi celles-ci citons :

- le fauchage tardif de nombreux sites suivant un cahier des charges établi par l'AIDE,
- le placement de ruches sur la station de Liège-Oupeye,
- le placement sur divers sites de nids d'oiseaux,
- la surface bâtie des sites enregistrés reste inchangée par rapport à l'année dernière. Il faut y ajouter la surface bâtie de la station de Wansin.

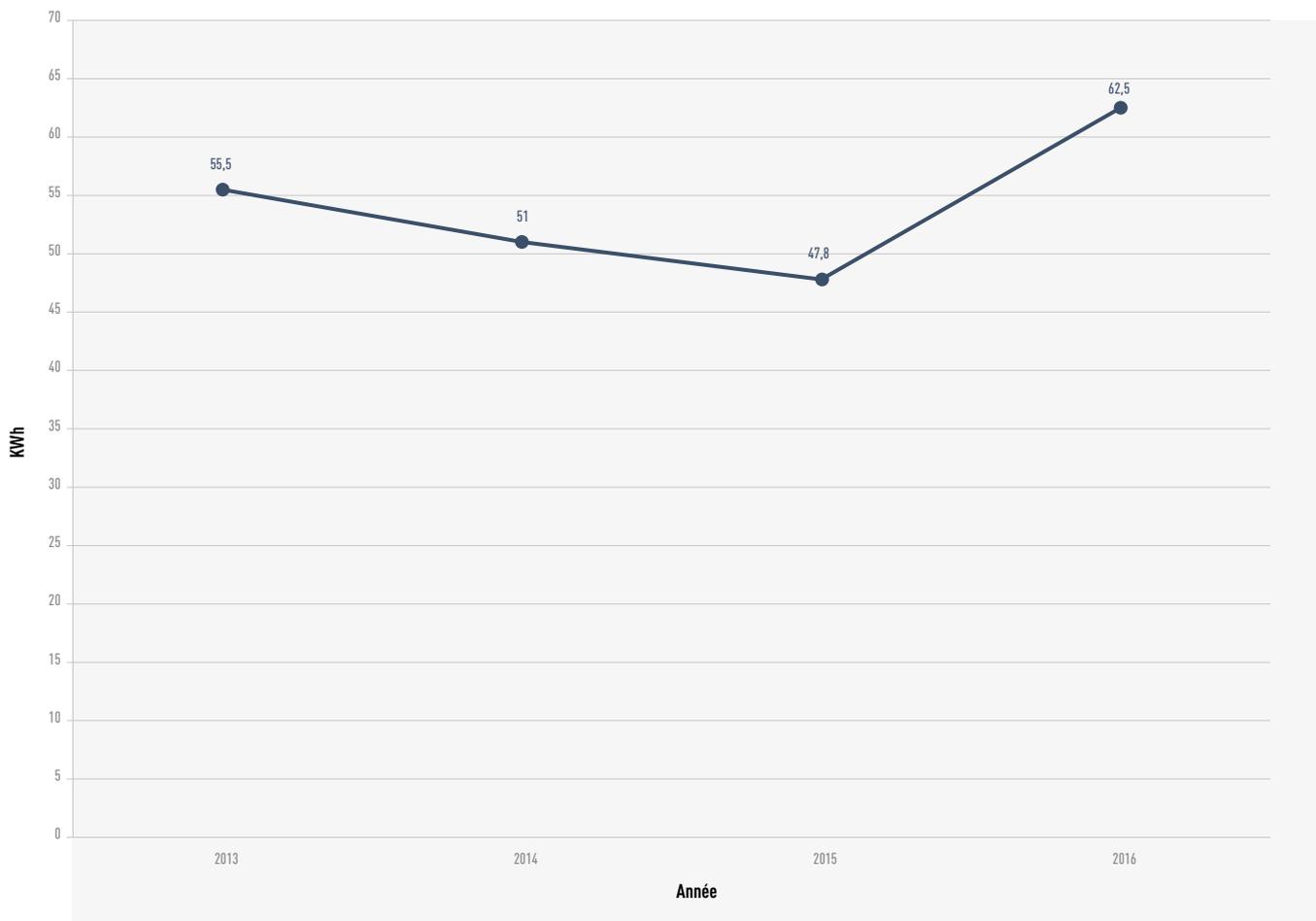
Station	Surface bâtie	Espace vert	Surface bâtie/ Espace vert
SE Wansin	2196 m ²	792 m ²	2196 / 792 = 2,8





- 12 - QUELQUES CHIFFRES

Pour épurer 1 équivalent-habitant sur l'année 2016, nous avons consommé en moyenne 62,5 kWh.



En 2016, l'augmentation de la consommation moyenne par EH est principalement due à la forte dilution de l'influent moyen. Celui-ci passe en effet d'une moyenne de 233,5 mg DBO₅/l en 2015 à 169 mg DBO₅/l en 2016.

Sur base des rendements épuratoires moyens de nos stations d'épuration en sachant que nous avons traité 95.173.231 m³, nous avons ainsi épuré :

- **15 094 tonnes de DBO₅,**
- **47 990 tonnes de DCO,**
- **26 689 tonnes de MES.**



- 13 - EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

STATIONS	EH POLLUANTS 2016 (60 G)	KWh 2016	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2016	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2015	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2014
Aubel	2210	167744	76	76	56
Avernas	6878	327248	48	90	57
Awans	14219	385535	27	65	35
Aywaille	2432	374428	154	85	25.84
Bola	1053	69181	66	34	46
Braunlauf	124	18854	152	134	201
Bullange	610	61983	102	40	64
Butgenbach	1688	201082	119	117	309
Chawresse	270	35306	131	166	732
Coo	468	113006	242	208	59
Crenwick	528	7656	14	16	26
Deigné	113	29842	263	89	5
Embourg	9721	923400	95	50	48
Engis	7347	890760	121	103	50

STATIONS	EH POLLUANTS 2016 (60 G)	KWh 2016	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2016	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2015	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2014
Esneux	3298	256953	78	147	69
Ferrières Malacord	682	17464	26	16	13
Ferrières Saint Roch	55	18008	326	278	314
Fooz	2068	148601	72	61	115
Francorchamps	124	20619	166	83	170
Freloux	1178	143307	122	81	107
Goffontaine	53750	831053	15	25	30
Grosses Battes	12921	1587137	123	85	73
Hamoir	113	130864	1154	347	488
Henri Chapelle	975	63182	65	8	14
La Brouck	2345	271142	116	85	72
La Falize	656	14753	22	65	
La Mule	1948	130509	70	153	49
La Waltinne	919	43814	48	61	37
Lantin	27117	1501245	55	44	40
Lantremange	1416	268056	189	135	204
Liège Oupeye	198482	11940485	60	48	67
Lontzen	1970	180566	92	43	139
Louveigné	1058	60740	57	27	58
Malmedy	9167	505553	55	40	36
Manderfeld	222	20924	94	81	52
MarchinLilot	304	45649	150	100	40
Membach	4474	1107673	248	115	74
Momalle	1466	103902	71	43	45
Neupré (Butay)	455	65352	144	60	146
Nonceveux	163	29061	178	146	100
Oreye	1076	158300	147	89	167
Othée	492	31572	64	50	83
Ouffet	568	51476	91	32	13
Plombières	9804	795927	81	43	73
Retinne	5619	241807	43	27	30
Robertville	214	45752	213	119	90
Rosoux	413	19344	47	71	41
Saint Georges	306	20055	66	42	22
Saint Remy	4371	220682	50	74	115
Saint Vith	7933	255757	32	18	21
Soumagne	4381	334406	76	43	57
Stavelot	1651	280901	170	53	100
Sy	150	65651	438	313	364
Thier de Huy	206	20523	100	37	49
Thommen	19	12721	669	283	797
Wansin	1962	182560	93		
Wareme	16608	680960	41	34	38
Wegnez	65573	1587137	123	40	40
Wihogne	4458	318404	71	98	157
Yerne	5279	215877	41	43	34



- 14 - GLOSSAIRE

ANAÉROBIE : se dit de micro-organismes qui n'ont pas besoin d'oxygène pour se développer : «bactérie anaérobie». Se dit également d'un milieu totalement exempt d'oxygène, même sous forme d'oxydes, ce milieu constituant la première phase de l'élimination du phosphore par voie biologique.

ANOXIE : condition d'un milieu exempt d'oxygène libre mais comportant des formes oxydées, comme par exemple des nitrates ; ce milieu permet la dénitrification des eaux, c'est-à-dire la transformation des nitrates en azote gazeux.

AUTO-ÉPURATION : phénomène qui regroupe l'ensemble des processus par lesquels un milieu aquatique parvient à retrouver sa qualité d'origine après une pollution.

CET : Centre d'Enfouissement Technique.

CILE : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.

DÉMERGEMENT : signifie, dans ce cas, « les dispositions voulues pour évacuer les eaux afin de prévenir les inondations dues aux affaissements miniers ».

DIHEC : Dépenses Importantes Hors Exploitation Courante.

E.H : équivalent-habitant – unité de charge polluante représentant la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes par jour.

EFFLUENT : terme général désignant les eaux (généralement altérées de pollution organique, chimique, thermique, ...) sortant de chez un usager, un groupe d'usagers ou un site industriel.

ETIAGE : niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau.

HGF : Huiles Graisses Flottants

MICRONS : 10⁻⁶ m.

NACE : Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne.

N_T : Azote total.

PCR : Produits de Curage du Réseau d'égouttage

pH : en chimie, coefficient caractérisant le caractère acide ou basique d'une solution.

P_T : Phosphore total.

SE : Station d'épuration.

SME : Système de Management Environnemental.

S.P.G.E : Société Publique de la Gestion de l'Eau

U.V : Ultra Violet.

EMAS : Environnement Management and Audit Schème – Système communautaire de management environnemental et d'audit.

- 15 -

DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **60616001**, du 25 septembre 2017, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes : 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale année 2017 – données 2016 de l'organisation

AIDE portant le numéro d'agrément **BE-RW-000022**

sis à

**rue de la Digue 25
4420 Saint-Nicolas
Belgique**

et utilisé pour:

Les stations d'épuration suivantes Braunlauf ; Thommen, Crenwick, Deigné, Francorchamps, Manderfel Nonceveux, Othée, Sy, Ferrières-Malacord, Ferrières-Saint-Roch, Rosoux, Robertville, Saint-Georges, Thier de Huy, Bullange, La Waltinne, Ouffet, Henri-Chapelle, Neupré Butay, Chawresse, Soiron Bola, Marchin Lilot, Hamoir, La Mule, Fooz, Freloux, Momalle, Butgenbach, Oreye, Lantremange, Lontzen, Louveigné, Saint-Remy, Saint-Vith, Esneux, Aubei, Stavelot, Retinne, Yerne, Avernois-le-Bauduin, Wihogne, Awans, Soumagne, Lontzen, Waremme, La Brouck, Engis, Membach, Plombières, Embourg, Goffontaine, Malmedy, Grosses-Battes, Wegnez, Liège-Oupeye, Lontzen, Aywaille, Coe, La Falize et Wansin et le centre de chaulage de Lantin.

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 ;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la **déclaration environnementale année 2017 – données 2016 des sites** donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation/du site ??? exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration : **14 EA 82a**

Date de délivrance : **25 septembre 2017**



Pour le vérificateur environnemental :

Bart Janssens
Président de la Commission de Certification





EMAS

**Management
environnemental
vérifié**

REG.NO. BE-RW-22

ADRESSE ET PERSONNES DE CONTACT

A.I.D.E – Siège social
Rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas
Tél. : 04 234 96 96
Fax : 04 235 63 49

Claude Tellings
Directeur Général
Tél. : 04 234 96 96

José Lemlyn
Directeur
Tél. : 04 234 96 96

Franck Bodson
Responsable implantation et gestion EMAS
Tél. : 04 234 96 82